



Conseil de l'Académie

BULLETIN

DE

L'ACADEMIE DU VAR

Sparsa colligo

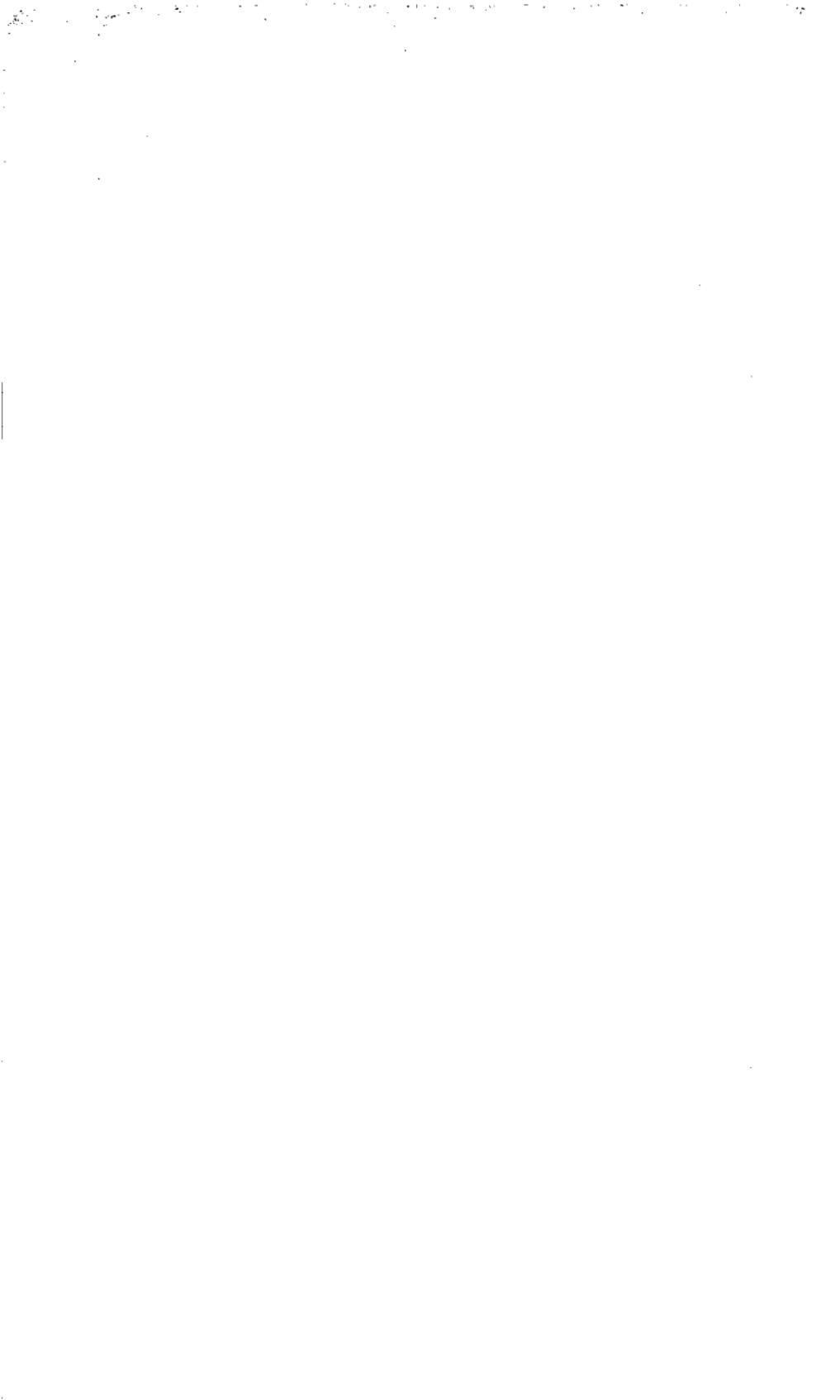
NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXI

1898

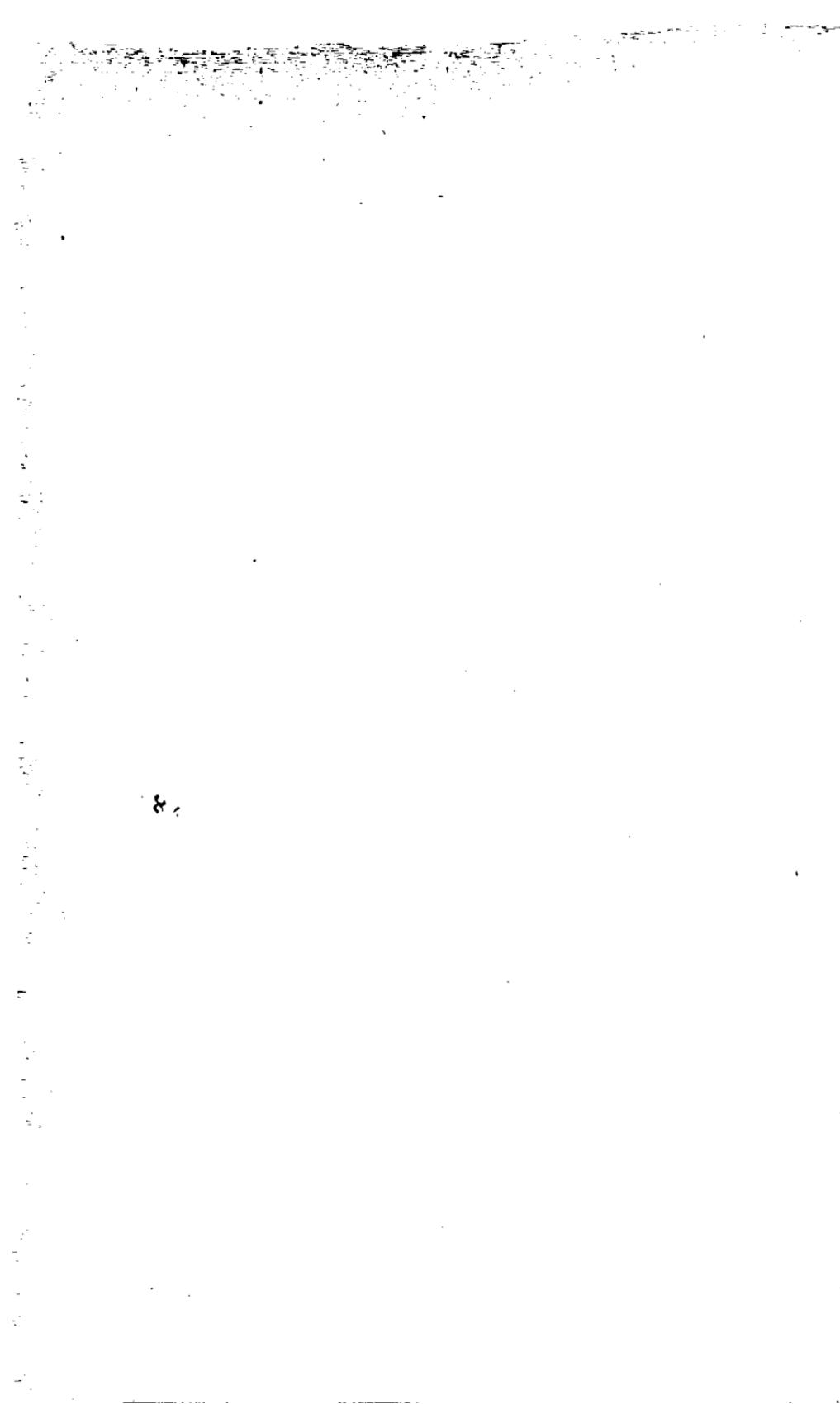
TOULON

IMPRIMERIE DU "PETIT VAR"

ANGLE BOULEVARD DE STRASBOURG
ET RUE D'ANTRECHAMPS



ACADEMIE DU VAR



BULLETIN
DE
L'ACADEMIE DU VAR

Sparsa colligo

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXI

1898

2889

TOULON
IMPRIMERIE DU "PETIT VAR"
ANGLE BOULEVARD DE STRASBOURG
ET RUE D'ANTRECHAUS

ACADEMIE DU VAR

BUREAU POUR L'ANNÉE 1898

- MM. BOURRILLY, O. I. ♀, inspecteur de l'Enseignement primaire à Toulon, *président*.
MANGIN, publiciste, *secrétaire général*.
DRAGEON, Gabriel, publiciste, *secrétaire des séances*.
LEJOURDAN, O. A. ♀, avocat, *trésorier*.
ARMAGNIN, O. A. ♀, publiciste, *bibliothécaire archiviste*.
-

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE L'ACADEMIE DU VAR

PRÉSIDENT HONORAIRE

M.

TEISSIER (O.), ♀, O: I. ♀, ancien archiviste de la ville de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1849 MOUTTET (A.), O. A. ♀, juge de paix, Aix (vétéran).

1869 ALLÈGRE (V.), O. ♀, ancien gouverneur de la Martinique, sénateur, Toulon.

— ARLAUD (Dr), C. ♀, directeur du service de santé de la marine, en retraite, Toulon.

— SÉNÈS, ♀, O. A. ♀, agent administratif de la marine, en retraite, Toulon (vétéran).

1877 BRESC (De), propriétaire, conseiller général du Var, Sillans (Var).

— DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, C. ♀, colonel d'infanterie, en retraite, Ollioules.

— ALBERT (P.), publiciste, Toulon.

1879 BIANCHI, O. I. ♀, professeur au Lycée, en retraite, Toulon.

★

MM.

- 1879 RICHARD (Ch.), O. A. ♀, conseiller à la Cour d'appel, Aix.
 — ANDRÉ (H.), O. I. ♀, professeur au lycée, Toulon.
 1894 BERLUC-PÉRUSSIS (De), avocat, président honoraire de la Société académique des Basses-Alpes, Aix (vétéran).
 1896 GRÉGOIRE (Dr H.), Le Rayol, près Puget-Ville.
 — FLORENS, O. I. ♀, Chev. du Mérite agricole, avocat, procureur de la République en retraite, Draguignan.



MEMBRES TITULAIRES OU RÉSIDANTS

MM.

- 1846 THOURON (V.), ancien notaire.
 1849 GINOIX (C.), O. I. ♀, artiste peintre, trésorier honoraire.
 1869 OLLIVIER (Dr D.), O. ♀, O. I. ♀, médecin en chef de la marine en retraite.
 — RAT (G.), O. A. ♀, capitaine au long cours, secrétaire de la Chambre de Commerce.
 1871 CHAIGNEAU, ♀, O. A. ♀, lieutenant de vaisseau en retraite, Pierrefeu (Var).
 1874 BLACHE (N.), ♀, O. A. ♀, avocat, membre de la Chambre d'agriculture, Toulon.
 1875 BOYER, O. A. ♀, licencié en droit, avoué, Toulon.
 1877 BLANC, O. ♀, O. I. ♀, contre-amiral, Toulon.
 — MOUTTET, avoué, Toulon.

MM.

- 1881 LAURE, avocat, Toulon.
— MOULARD, avocat, O. A. ♀, Toulon.
- 1883 GUILLABERT, avocat, Toulon.
— MARTINENG (J. de), propriétaire, Toulon.
- ROCHE, avocat, O. A. ♀, Toulon.
- 1884 ROUVIER (Dr), O. ♀, directeur du service de santé de la marine, Cherbourg.
- SÉGARD (Dr), O. ♀, O. I. ♀, médecin en chef de la marine, Toulon.
- 1886 NOËL (G.), ♀, capitaine de frégate, en retraite, Toulon.
- 1887 GENSOLEN (L.), O. A. ♀, avocat, maire de La Farlède, Toulon.
- 1888 REY (Dr), O. ♀, médecin en chef de la marine, en retraite, Toulon.
— BOURRILLY, O. I. ♀, inspecteur de l'enseignement primaire, Toulon.
- PASTORET (l'Abbé), aumônier, Toulon.
- 1889 ARÈNE (F.), ancien notaire, Pignans (Var).
- 1891 LAFORGUE, notaire, Ollioules.
- 1893 MOURSOU (Dr), ♀, médecin principal de la marine, en retraite.
- ARMAGNIN, O. A. ♀, publiciste, sous-chef de bureau à la mairie de Toulon.
- VIDAL archéologue, ancien professeur à l'école de Maistrance de l'Arsenal, Toulon.
- 1894 MOULET, O. A. ♀, publiciste, doyen du syndicat de la presse marseillaise, Six-Fours-Reynier.
- GUGLIELMI, statuaire, Toulon.
- PAILHÈS, ♀, O. A. ♀, capitaine de frégate, Toulon.

MM.

- 1894 BOTTIN, O. A. ♀, archéologue, receveur des postes et télégraphes, Ollioules.
— LE GAC (l'abbé), O. A. ♀, aumônier de la marine.
— MANGIN (Paul), publiciste, Toulon.
- 1895 CARTIER (Dr) ♀, médecin de 1^{re} classe de la marine.
— ROUGET, ♀, O. A. ♀, officier du Mérite Agricole, La Garde-près-Toulon.
— ROLAND, ancien magistrat, président de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, Toulon.
— RIVIÈRE, O. A. ♀, architecte, Toulon.
— GIRAUD DE LA BOULIE, publiciste, Marseille.
- 1896 DRAGEON (Gabriel), publiciste, Toulon.
— DE BURGUES DE MISSIESSY (vicomte de), rentier, Toulon.
— LEJOURDAN, ancien avocat, O. A. ♀.
— JANET (Armand), ♀, ex-ingénieur des Constructions navales.
- 1897 LE BOULLEUR DE COURRON, ancien magistrat, Toulon.
— PLÉSANT, Henri, agronome, publiciste, Fréjus.
- 1898 BONNAUD, Louis, O. A. ♀, directeur d'école, en retraite, Toulon.
— VIAN, O. A. ♀, docteur en médecine, Toulon.
— SAUSSE, enseigne de vaisseau, Toulon.
— DÉCUGIS, ♀, médecin principal de la marine, en retraite, Cuers.
— PERRETTE, O. A. ♀, publiciste, Toulon.
— HAGEN, médecin de la marine, Toulon.
-

MEMBRES ASSOCIÉS

M^{mes} BARTHÉLEMY, Toulon.

BEAUSSIER, Toulon.

DE MARTINENG (Marie-Marguerite), Toulon.

MOURIÈS, Toulon.

MM. AGNEL (Z. D'), agent-voyer principal, Toulon.

AILLAUD, licencié en droit, notaire, Toulon.

ALIBERT, comptable de la marine, Toulon.

ANDRÉ, ♀, commissaire de la marine en retraite, Toulon.

ANDRÉ, Gustave, directeur de l'école de St-Cyr.

ARCEL, négociant, Toulon.

AUDIBERT, (Sauveur), O. I. ♀, directeur de l'hôpital de Cannes.

AYASSE, receveur des contributions indirectes, Vence (A.-M).

ARDEN, consul d'Espagne, Toulon.

ARÈNE, notaire, Puget-Ville (Var).

AUBIN, docteur en médecine, Cuers (Var).

ASHER (Astier), libraire, unter den linden, Berlin (Prusse).

BAILLE, huissier audiencier du juge de paix, chevalier du Mérite Agricole, Toulon.

BANON, ♀, lieutenant de vaisseau, Toulon.

BÉRENGER-FÉRAUD (Dr), C. ♀, directeur du service de santé de la marine, en retraite, Toulon.

BERTRAND, notaire, Toulon.

- MM. BLOND, pharmacien, Toulon.
BRUN (Ch.), C. *, directeur des constructions
navales, en retraite, ancien sénateur, Paris.
CAILLE (François), directeur de l'école de Cuers.
CABRAN, O. A. ♀, négociant, La Crau.
CALVET, compositeur de musique, Toulon.
CAPON, O. A. ♀, directeur de l'école supérieure
de Bandol.
CARLE, avocat, propriétaire, Toulon.
CAYET, archiviste de la mairie, Toulon.
CERCLE ARTISTIQUE, Toulon.
CERCLE DE LA MÉDITERRANÉE, Toulon.
CHAIX, O. A. ♀, compositeur de musique, Toulon.
CHAMBRE DE COMMERCE, Toulon.
CHAUVET, directeur de l'école de Sanary.
COTTIN (Paul), sous-conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, directeur de la *Revue Rétrospective*, à Paris.
CROUZET (Ernest), directeur de l'école de Barjols.
DAUPHIN, *, peintre du ministère de la Marine,
Paris.
DÉCORÉIS, (P). O. I. ♀, artiste peintre, Toulon.
DOLLIEULE, avocat, ancien magistrat, Marseille.
FIOUPOU, *, commissaire adjoint de la marine en
retraite, Toulon.
FOURNIER, agent général de la Caisse d'Epargne,
Toulon.
GASQUET, O. I. ♀, directeur de l'école Rouvière,
Toulon.

MM. GÉRARD (Ch.), négociant, président de la Chambre de commerce.

GIRARD, O. A. ♀, professeur à l'école normale de Nice.

GIRAUD, C. ♀, commissaire général de la marine en retraite, Toulon.

GNANADICOM, François, publiciste à Pondichéry, (Indes Françaises).

GRUÉ, avoué, Toulon.

HENSELING, négociant, Toulon.

HONORÉ, Louis, directeur de l'école de Pierrefeu.

ICARD (J.), publiciste, propriétaire à Hyères.

JAFFEUX (Pierre), dit Chateaugay, ♀, capitaine en retraite.

JOACHIN, O.A. ♀, directeur de l'école de La Garde.

JOUVE, ♀, vice-consul d'Angleterre, de Hollande, des États-Unis, Toulon.

LALANDE, propriétaire, Toulon.

LATIL, négociant, Toulon.

LAUGIER, directeur de l'école de La Crau.

LAURE (D'), O. ♀, médecin principal de la marine en retraite, Cannes (A.-M.)

LAURET, professeur de musique et de chant à l'école Rouvière.

LETUAIRE, Henri, négociant, Toulon.

LEVET, directeur de l'école du Castellet.

LION, notaire honoraire, Pignans (Var).

LOUGNE, C. ♀, commissaire général de la marine en retraite, Toulon.

MASSON (J.), entrepreneur, Toulon.

MICHEL, professeur à l'école supérieure de Bandol

- MM. MIREUR, *, O. I. ♀, archiviste du département du Var, Draguignan.
- MOULIN FRANKI, publiciste, Toulon.
- MOUROU (Louis), directeur de l'école de Six-Fours.
- MOUTTET, O. A. ♀, notaire, maire de Signes.
- NÈGRE, *, commissaire de la marine, Toulon.
- PÉAN (Toussaint), horloger, publiciste, Brignoles.
- PÉLISSIER, directeur de l'école d'Ollioules.
- PELLOUX (L.), pharmacien, Toulon.
- RAIMBERT, entrepreneur, Toulon.
- RAYOLLE (A.), O. A. ♀, pharmacien, Mourillon-Toulon.
- REVERDIT, ancien avoué, Toulon.
- RICHAUD (Léon), instituteur, La Londe.
- ROUVIER (Barthélemy), rentier, Toulon.
- SANTOS (Luiz Dos), pharmacien major de la marine Brésilienne.
- SPARIAT (l'abbé), curé de Pourcieux, majoral du Félibrige.
- TASSY, *, ingénieur en chef, Toulon.
- TOUCAS, directeur de l'école de Solliès-Pont.
- TOYE (Dr), *, médecin principal de la marine en retraite, Toulon.
- TRABAUD, directeur de l'école de Collobrières.
- TREMELLAT (Vincent), O. A. ♀, directeur honoraire d'école publique, au Pradet.
- TUDAL (V.), négociant, Toulon.
- VALÈS, publiciste, ancien adjoint au maire, Toulon.
- VIDAL (Aristide), directeur de l'école de Carqueiranne.
- VIGOUREL, O. A. ♀, pharmacien, maire de Bormes.
-

LE COUVENT
DES
FRÈRES PRÊCHEURS
DE TOULON

- I. LE PREMIER COUVENT DES FF. PRÊCHEURS A TOULON. —
 - II. CRÉATION D'UNE FOIRE FRANCHE. — III. CONSTITUTION D'UNE CONFRÉRIE DE PÊCHEURS. — IV. LA REINE JEANNE FAIT DON DU PALAIS ROYAL AUX FF. PRÊCHEURS POUR Y ÉTABLIR LEUR COUVENT. — V. LES GUERRES DE LA SUCCESSION DE LA REINE JEANNE. LES ARTICLES DE PAIX CONCÉDÉS AUX HABITANTS DE TOULON. — VI. LES FF. PRÊCHEURS ÉTABLISSENT LEUR COUVENT DANS LE PALAIS ROYAL. — VII. SITUATION ET APPROPRIATION DU NOUVEAU COUVENT DES FF. PRÊCHEURS. — VIII. LE COUVENT DES FF. PRÊCHEURS DU XV^e AU XVIII^e SIÈCLE. — IX. INVENTAIRE DES OBJETS D'ART QUI EXISTAIENT DANS LE COUVENT EN 1791. — X. LA DISPERSION DES FF. PRÊCHEURS. LES TRANSFORMATIONS DU COUVENT. SA DÉMOLITION.
-

Le plus ancien couvent fondé à Toulon paraît avoir été celui des FF. de la Pénitence de Jésus-Christ. Cet ordre n'eut qu'une courte existence. Institué à Faenza en 1221, par François d'Assise, il fut supprimé, ainsi que plusieurs autres, par un concile tenu à Lyon en 1274, sous la prési-

dence du pape Grégoire X. Néanmoins, cette suppression n'eut pas d'effet immédiat et fut subordonnée, dans son exécution, à l'extinction du personnel, ce qui explique qu'on trouve encore des traces de cette communauté religieuse dans les premières années du XIV^e siècle (1).

Nous ne savons rien sur les origines des FF. de la Pénitence à Toulon; ceux-ci nous apparaissent pour la première fois dans un acte de l'an 1261, où il est fait mention d'eux en même temps que des FF. Prêcheurs ou Dominicains. Cet acte est le testament de Sibille, fille de *Gaufridetus* ou Geoffroi le Jeune, seigneur de Toulon, dernière dame de cette ville, qui légua sa seigneurie au comte de Provence, Charles I^{er} d'Anjou. Dans son testament, fait le 14 août 1261, Sibille désigne le prieur du couvent des FF. de la Pénitence pour être un des exécuteurs de ses dernières volontés, et laisse à la mense de sa maison conventuelle une rente annuelle de trois livres, à acquitter par les FF. de la chartreuse de Montrieux, institués légataires d'une somme de 3,000 sols et du château et seigneurie du Revest. D'autre part, la testatrice laisse et lègue une somme de cinq cents sols aux FF. Prêcheurs de Toulon (2).

Il ressort de ces deux legs de Sibille que, déjà en 1261, les FF. de la Pénitence et les FF. Prêcheurs étaient établis

(1) A Draguignan, l'ordre ne disparut totalement qu'en 1304. Lorsque, cette année, l'évêque de Fréjus, qui fut plus tard le pape Jean XXII, désigna un commissaire pour donner l'investiture de la maison des FF. de la Pénitence aux FF. Prêcheurs, en vertu d'une donation du roi-comte Charles II, il existait encore dans le couvent un frère nommé Jean Béraud. (Communication de M. MIREUR, archiviste du département du Var.)

(2) Voir le testament de Sibille dans l'*Histoire de Toulon*, par le Dr Gustave Lambert, T. I, p. 220-225.

à Toulon, sans que nous sachions cependant quel est celui de ces deux ordres qui avait précédé l'autre. Malgré l'ignorance où nous sommes touchant cette question de préexistence, on ne saurait douter, croyons-nous, que les FF. de la Pénitence ne se soient introduits à Toulon antérieurement aux FF. Prêcheurs. On peut en tirer la preuve de ce que lorsque nous rencontrons pour la première fois ces deux associations religieuses dans nos documents, les FF. de la Pénitence étaient déjà solidement établis dans la ville et possédaient un couvent, tandis que les FF. Prêcheurs n'avaient pu encore fonder une maison conventuelle et paraissent avoir été un peu errants dans la population jusqu'aux premières années du XIV^e siècle. Les FF. de la Pénitence avaient leur couvent hors les murs de la ville du Moyen-Age, sur l'emplacement de notre église Saint-Louis (1). Ce ne fut que l'an 1303 que ce couvent, étant devenu vacant par la mort ou le départ des derniers

(1) Le plus ancien document que nous possédions sur les travaux de défense de la ville n'est qu'à la date de 1285 ; mais il ne constate que des améliorations à ce qui existait déjà. On remplaça à cette époque la muraille de clôture ancienne, qui semble n'avoir été qu'une muraille en pierres sèches, c'est-à-dire non unies par du mortier, par un mur d'enceinte, *circum circa civitatem*, bâti à chaux et à sable, soutenu par des terres transportées à grand frais, et garni d'ouvrages avancés appelés Barbacanes, pour la défense des portes de la ville. Ce mur partait du Château Antique ou des Romains, situé au bord de la mer, sur l'emplacement actuel de l'église Saint-François de Paule, se dirigeait vers le nord en passant sur le cours Lafayette, s'infléchissait à l'ouest dans la direction de la rue Lafayette, et aboutissait à notre place Puget, d'où il descendait par les rues Hoche et d'Alger jusqu'à la mer. Comme on le voit, le couvent des FF. de la Pénitence se trouvait à environ 350 mètres hors des murs de la ville.

religieux qui l'habitaient, le roi-comte Charles II en fit don aux FF. Prêcheurs, dans les circonstances que je vais dire.

I. Le premier couvent des FF. Prêcheurs à Toulon

Nous ne saurions préciser davantage la date de l'introduction à Toulon des FF. Prêcheurs, et nous ignorons la façon dont ils y vécurent pendant les années qui s'écoulèrent entre leur arrivée et l'année 1303, où nous les voyons s'établir régulièrement dans un couvent. Ce fut sur la demande de l'évêque Raymond Rostang, qui siégea de l'an 1299 à l'an 1310, que le roi-comte Charles II leur donna en toute propriété le couvent des FF. de la Pénitence de Jésus-Christ, devenu vacant par l'extinction des religieux. Cette donation eut lieu en 1303, comme on l'induit d'une bulle de Benoit XI, à la date du III^e jour du mois de mars de l'an 1^{er} de son pontificat. Or, comme Benoit XI n'a siégé que pendant huit mois, du 22 octobre 1302 au 7 juillet 1303 (N.-S.), c'est bien à cette année qu'il faut rapporter l'occupation du couvent des FF. de la Pénitence de Jésus-Christ par les FF. Prêcheurs. La bulle de Benoit XI a existé jusqu'à la Révolution dans les Archives du couvent de Toulon, où le P. Isnard, de l'ordre des Minimes, et auteur d'une *Histoire de Toulon* restée manuscrite, l'avait eue entre les mains. Elle contenait l'exposition au pape par le roi-comte Charles II touchant l'abandon de leur couvent par les FF. de la Pénitence de Jésus-Christ, et la supplique d'autoriser les FF. Prêcheurs à l'accepter de sa libéralité « pour la « satisfaction, disait-il, de mon vif désir de favoriser « l'avancement de cet ordre de tout mon pouvoir et de tous

« mes soins, pour le faire heureusement réussir, fructifier,
« croître en profits, suivant les saints désirs des gens de
« bien. »

Le pape déféra avec d'autant plus d'empressement à la demande de Charles II, que, lui-même, avant d'être élevé au souverain pontificat, avait rempli les hautes fonctions de Général de l'ordre des FF. Prêcheurs. Les religieux de Toulon s'établirent à cette époque dans leur nouveau couvent, qu'ils n'abandonnèrent qu'en 1396, comme je le dirai plus tard, pour venir occuper le Palais Royal, que la reine Jeanne leur avait donné en 1368, mais dont ils n'avaient pu encore entrer en possession.

II. Crédation d'une foire franche à Toulon

A partir de l'an 1303, où les FF. Prêcheurs eurent une résidence fixe, jusqu'à l'an 1357, nous ignorons ce qu'ils devinrent. Tout tend à faire supposer cependant qu'ils augmentèrent en nombre et acquirent une réelle influence sur les habitants de Toulon et auprès des grands fonctionnaires du comté de Provence. Il nous faut arriver à l'an 1357 pour les retrouver, à propos de la création d'une foire franche à Toulon, création due entièrement à leur initiative et à leurs démarches.

A une époque où les relations entre les divers centres de populations étaient difficiles et rares, où les transactions commerciales de ville à ville étaient grecées de droits onéreux: droits de péages sur les routes, sur les rivières, sur les bacs, droits d'entrée et de sortie des marchandises, etc., l'obtention de la tenue d'une foire franche, qui donnait lieu à un grand mouvement commercial et jetait un

peu de vie et d'argent dans les cités mornes et pauvres du Moyen-Age, était, pour une communauté, un privilège toujours vivement ambitionné, mais rarement obtenu. Les comtes de Provence, en effet, depuis qu'ils étaient entrés en Italie, avaient un besoin impérieux de prélever intégralement toutes les taxes et impôts qui leur étaient nécessaires pour faire la guerre, et la franchise d'importation et d'exportation que comportait la tenue d'une foire franche, constituait nécessairement pour le fisc une perte réelle. Le conseil de ville de Toulon se servit des FF. Prêcheurs pour obtenir ce privilège de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, et ceux-ci réussirent pleinement.

Les FF. Prêcheurs gardaient dans leur couvent quelques reliques d'un saint de leur ordre, du nom de Pierre, qui avait été martyrisé pendant la guerre des Albigeois et canonisé ensuite. Ces reliques, selon les croyances populaires, avaient fait des miracles nombreux, et les FF. de Toulon, pour satisfaire la dévotion des fidèles, les exposaient toutes les années aux yeux de la population, le 29 avril, jour anniversaire de la mort violente de Pierre. Les habitants de la ville, comme ceux des bourgs voisins, accouraient en foule dans la chapelle du couvent, et ce fut sur ce pieux empressement et ce grand concours de peuple que les FF. Prêcheurs s'appuyèrent pour obtenir le privilège d'une foire franche à Toulon.

Dans les premiers jours du mois de février 1357, le Prieur du couvent demanda à la reine, par l'entremise de Philippe de Tarente, vicaire général en Provence, l'octroi gracieux à la communauté de Toulon, « d'une foire franche au jour « et fête du grand saint Pierre, qui est le 29 du mois d'avril, « pour attirer par ce moyen une plus grande quantité de « peuple encore, augmenter cette dévotion, et joindre le

« profit temporel de la communauté au profit spirituel. » Le vicaire général transmit cette demande à la reine, qui y fit droit par lettres patentes, en date du 5 avril, dans lesquelles elle disait que : « Sur la demande qui lui avait été faite, au nom des habitants de Toulon, par les Frères de l'ordre du bienheureux Dominique, et par vénération et dévotion du bienheureux Pierre, martyr dudit ordre, en considération des nombreux miracles qu'il a opérés et de la foule de peuple que la foire attirera, elle accordait une foire annuelle de trois jours pour la fête du bienheureux martyr, franche de tous droits et subsides pour toutes sortes de marchandises et à perpétuité (1). » Ces lettres furent lues, publiées et enregistrées à Toulon le 29 avril 1357.

La première foire fut tenue les 29, 30 avril et 1^{er} mai de l'année suivante 1358. Un règlement fut dressé à cet effet par les membres réunis du conseil de ville ancien, c'est-à-dire les derniers sortis de charge, et ceux du conseil en exercice, en tout vingt-quatre membres auxquels on avait adjoint une commission composée de seize marchands des villes d'Aix, de Brignoles, de Pignans, de Berre, de Riez et de Moustiers ayant pour syndic maître Etienne, mercier de la ville d'Hyères, lieutenant du roi des merciers de Provence (2). Quelques articles de ce règlement sont intéres-

(1) « Ob reverentiam B. Petri, martyris de ordine B. Dominici, ob ejus devotionem et miraculorum multiplicationem, magnus populus diocesis Tholoniensis et aliumde, ad ecclesiam conventus fratrum de ordine B. Dominici confluere dicitur : sicut nundina rerum venaliam generales... » (Le P. Isnard, Histoire de Toulon, livre V, fo 125.)

(2) « Magister Stephanus, mercerius, habitatorem Arearum, locum tenens regis merceriorum hujus provincie. »

sants à connaitre, au point de vue de certains usages qui régissaient les foires au Moyen-Age.

La foire était déclarée libre et franche de tous droits de leyde et autres droits royaux, ainsi que de toute imposition communale.

Pendant les trois premières années, la communauté s'engageait à fournir à tous les marchands de menus objets des tables brisées, *tabulas fractas*, ce qu'il faut entendre par tables se repliant sur elles-mêmes ou pouvant recevoir des allonges, et aux marchands en gros, des boutiques en planches contenant un lit et des tables dites destructibles, *tabulas destrucibus*, c'est-à-dire, sans doute, pouvant être démontées pour être rentrées le soir dans la boutique, après avoir servi dans la journée à l'étalage extérieur des marchandises. A partir de la troisième année, les marchands étaient obligés de se loger à leurs frais ou de payer cinq sols à la communauté la location de la boutique, du lit et de la table.

Ce dernier article semble indiquer que les marchands étaient tenus de prendre l'engagement de revenir tous les ans, au moins pendant trois années consécutives. On trouve, en effet, immédiatement après, un article contenant la clause formelle par laquelle ils doivent s'engager à retourner annuellement à Toulon pour y commerçer, à moins qu'ils n'en soient empêchés « par infirmités, emprisonnement », ou tout autre cas de force majeure.

La communauté promettait de faire garder avec soin les boutiques pendant la nuit, afin que les marchands pussent dormir en toute sécurité. De plus, elle s'engageait à faire établir, pour leur commodité, une taverne sur le champ de foire (1).

(1) *Archives communales*. Série II, II.: *Commerce*. Art. 2: *Foires et marchés*.

Il est difficile de déterminer d'une manière exacte l'emplacement du champ de foire ; tout ce que nous savons, c'est qu'il était limité et établi au bord de la mer. Le règlement porte, en effet, que la foire se tiendra « là où se tenait autrefois la boucherie, à partir de la maison des héritiers Jean Galand, jusqu'à la maison de Pierre For-nillier, et, à partir de la maison de Pierre Ruffi, devant les six pierres, jusqu'à la maison de Hugues Rotani. » Le plus ancien cadastre que nous possédons aux archives communales, et encore y manque-t-il plusieurs feuillets, est postérieur de près d'un siècle à ce règlement, et ces maisons ne s'y trouvent pas désignées, du moins sous les noms des propriétaires cités ci-dessus. Je pense cependant que le champ de foire s'étendait sur notre rue actuelle des Marchands, depuis la place à l'Huile, dite à cette époque place de la Mer, jusqu'à sa rencontre avec notre rue d'Alger, limite de la ville dans l'ouest au XIV^e siècle. La rue des Marchands, incomplètement construite en ce moment, s'ouvrait sur le rivage, comme il résulte de l'indication qui accompagne la mention de la maison de Pierre Ruffi, située « devant les six pierres », lesquelles étaient six rochers sortant de la mer au bord de la grève.

Pendant les trois jours de foire, les FF. Prêcheurs exposaient dans leur chapelle les reliques de saint Pierre, où les habitants et les étrangers accouraient en foule. Cette cérémonie était encore en usage en 1620, lorsque la peste s'étant déclarée au mois d'avril, à Six-Fours et à La Valette, M^{gr} Gilles de Scepbris, évêque de Toulon, pour éviter les dangers des grands rassemblements, interdit cette année l'exposition des reliques. Elle ne fut plus rétablie depuis cette époque.

III. Constitution d'une confrérie de pêcheurs

Le succès que les FF. Prêcheurs venaient d'obtenir et qui rehaussait le culte de leur martyr leur inspira l'idée de constituer une confrérie de pêcheurs, sous le patronage du même saint Pierre qui, par un étrange abus basé sur une similitude de nom, fut ainsi substitué à l'apôtre Pierre, le pêcheur du lac de Tibériade. C'est la plus ancienne association d'un corps de métier qui ait existé à Toulon et la seule qui ait traversé intacte nos si nombreuses révolutions. Profondément remaniée dans les statuts qui la régissaient primitivement, elle fonctionne encore sous le nom de Prud'homie, et est armée de pouvoirs légaux qui en font un tribunal jugeant en prétoire des différends survenus entre pêcheurs pour faits relatifs à la pêche.

A son origine, la confrérie eut à sa tête quatre patrons pêcheurs, « prud'hommes et gens de bien. » Elle se réunissait dans la chapelle des FF. Prêcheurs. L'acte de constitution, portant règlement de l'association, fut dressé par M^e Raynaud Rodeillat, notaire. Cet acte a existé jusqu'à la Révolution dans les archives du couvent, où le P. Isnard dit l'avoir eu entre les mains ; mais il est regrettable qu'il n'ait pas cru devoir nous en conserver le texte. Néanmoins, et par une bonne fortune inespérée, le chanoine Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr, a découvert, il y a peu d'années, dans les archives paroissiales de cette commune, une copie, faite au XVII^e siècle, des statuts de la confrérie des pêcheurs de Toulon édictés au XIV^e siècle.

Ces statuts énumèrent les diverses espèces de filets, désignés sous le nom générique de Arts, dont on se servait

à cette époque. C'étaient le *Brégin* et l'*Issauge*, qui sont encore connus sous cette dénomination ; l'*Escombrière*, filet propre à pêcher les pélamides ; la *Batude* ou filet à maquereaux ; la *Tonnaire*, que nous appelons aujourd'hui Madrague, pour prendre les thons ; le *Carrar*, qui était un filet soutenu sur l'eau par des roseaux, pour pêcher les muges ; la *Rissole*, petit filet à mailles étroites pour pêcher les jarrets et autres menus poissons ; le *Gangui*, autre filet, encore en usage sous le même nom, et propre à la pêche du petit poisson ; le *Sardineau*, pour pêcher les sardines ; enfin le *Calen*, avec lequel on pêchait, la nuit, à la lumière d'un feu promené à la surface de la mer, les anguilles et les loups ou bars (1).

(1) Dans une sorte de code municipal édicté en 1402 sous le titre de : « *La forma et la maniera de los officis que la ciutat de Tholon donna cascun an, et los gages dels officials, ambe los poder* », se trouve un article relatif « aux préposés à la poissonnerie ». Les fonctions de ces modestes employés communaux, qui devaient être « prud'hommes loyaux, suffisants et non marchands », consistaient à surveiller l'application des règlements qui régissaient la vente du poisson. Ce règlement était tel :

Tout pêcheur, vendeur ou vendeuse de poissons était tenu de porter à la poissonnerie publique une charge ou faix des poissons destinés à la vente, sous peine de cinq sols d'amende et de la saisie, le surplus pouvant être vendu dans les faubourgs et le bailliage.

Le poisson devait être vendu : le gros « au nombre » et le petit « à la mesure royale ».

Tout pêcheur, vendeur ou vendeuse de thons devait en faire porter un à la poissonnerie et le vendre ou le faire vendre coupé par tranches ; le surplus pouvait être vendu hors de la ville, à moins que les préposés n'exigeassent un plus grand nombre de thons sur le marché pour les besoins de la population. Le

Ils déterminent les heures de la journée et les époques de l'année où l'on doit se servir de certains de ces filets, sous peine de la perte du poisson et d'une amende « pour la luminaire de l'autel de Saint-Pierre. » On ne pouvait pécher avec le Brégin que pendant la nuit ; avec l'Issauge, le Carrar et la Risolle que pendant le jour ; avec l'Escombrière, en mars, avril et mai seulement ; avec la Batude, en juin et juillet ; avec la Tonnaire, toute l'année, à ce qu'il semble, à la condition de ne pas « la caller derrière la Batude. »

Ils désignent les différents postes de la côte où il est permis de pêcher, ce qui comporte l'idée que certains points étaient réservés d'une façon absolue. Cette mesure indique une connaissance pratique de la production et de l'élevage du poisson, basée sur la nécessité de localiser les champs de pêche et de réservier quelques baies tranquilles

tout sous peine de cinq sols d'amende et de la confiscation des thons.

Les poissons vendus à la mesure ne pouvaient l'être que dans la mesure royale marquée R, et il était défendu, sous les mêmes peines que dessus, de les prendre au-dessus de la mesure ou au-dessous autrement qu'avec une écope. En réalité, on ne saisit pas bien ce qu'il faut entendre par prendre au-dessus ou au-dessous de la mesure avec une écope, à moins d'y voir une défense de remplir la mesure avec les mains. Voici, du reste, le texte de cet article : « Quod nullus piscator, sive peissonerius vel peissoneria « vendens ad mensuram pissem in civitate Tholoni vel ejus territo- « rio, audeat ipsos pissem mensurare nisi cum mensura legali « signata R. et consueta, nec pissem supra nec infra mensuram « ipsam ponere, nisi cum uno cissario, sicut est consuetum. » *Archives communales. Série AA : Livre rouge.*

Il n'était permis qu'à deux vendeurs ou vendeuses de s'associer

et herbeuses pour servir de retraite aux poissons sédentaires pour le frai et le développement de l'allevin. Les postes de pêche dont il est question dans les statuts sont appelés Bouts et portent les noms des quartiers maritimes où ils se trouvaient. Quelques-uns de ces noms subsistent encore, mais la plupart sont perdus pour nous. Parmi les premiers, on trouve le Bout du Cannier, au cap Cépet ; de Saint-Mandrier ; du port des Ganguis, à l'ouest du fort Saint-Louis ; de Cabrun, sans doute cap Brun ; de Pomégan, à Sainte-Marguerite ; d'Intrecarqueran, certainement sur la côte de Carqueiranne. Parmi les seconds, on voit les Bouts de Marin, d'Ambelan, de la Baume, etc.

Ils règlementent les droits et les devoirs réciproques des patrons et des mariniers. Aucun patron ne pouvait congédier un marinier avant la fin de sa semaine d'enga-

pour vendre le poisson en gros ou en détail, sous peine de cinq sols d'amende et de la perte du poisson.

Tout vendeur et vendeuse à la poissonnerie qui avait fixé le prix de son poisson au nombre, ne pouvait ni diminuer ce nombre ni en augmenter le prix, sous les mêmes peines que dessus.

Il était défendu, pendant le carême, d'acheter du poisson à la poissonnerie, pour le revendre, avant neuf heures du matin, sous les mêmes peines.

De Pâques à la Saint-Michel, les petits poissons, non vendus passé l'heure des vêpres, devaient être mis dans du sel, sous les mêmes peines.

Les préposés à la poissonnerie, comme ceux de la boucherie, de la paneterie, etc., n'avaient pour gages que les marchandises qu'ils saisissaient pour infraction aux règlements, sur lesquelles un tiers était prélevé pour le bailli.

Le prix de vente du poisson semble avoir été fixé, au moins dans certaines circonstances, par le conseil de ville. Nous trouvons,

gement, sous peine de lui payer la semaine entière ; de même aucun marinier ne pouvait quitter son patron au cours de la semaine pour aller travailler aux gages d'un autre, à peine de la perte des gages qui lui étaient dus, au bénéfice de la confrérie.

La mer était déclarée libre ; mais, pour éviter des conflits entre pêcheurs, les patrons tiraient au sort les différents postes de pêche ou Bouts. C'est ce que le règlement appelle courir le sort. Ces tirages se faisaient pour une semaine ou pour un mois. Plusieurs patrons pouvaient avoir le même poste, et les prud'hommes réglaient d'avance les heures du jour et de la nuit où chacun d'eux pouvait donner son coup de filet.

A la mort des patrons pêcheurs, de leurs femmes ou de leurs enfants, la confrérie fournissait pour les funérailles des patrons et de leurs femmes sept flambeaux, et quatre pour celles des enfants.

En dehors des statuts dont je viens d'indiquer rapidement les principaux, il y avait un règlement qu'on pourrait appeler d'intérieur et dont on ne connaît que l'article relatif

en effet, dans les procès-verbaux de ses délibérations quelques exemples de tarifs imposés.

1433. « Rascassas grossas et menudas, ubladas, suverels, « roquiers, mostelas, sardinas, gobis, salpos et autres peises de « semblant moyson que non serian nomas : *dos deniers la libra, etc...* »

1443. « Lo thon : *dos patases* (patac, environ 20 centimes) *la libra*. Lo pagel et lo mullet : *item*. Suverels, hubladas, mujols, « aurada, et tot aultre pey comun : *tres deniers la libra*. Filas et « morena : *item*. Jarret : *item*. Gavarons : *dos deniers la libra, etc.* »

à la dîme de l'autel de Saint-Pierre. Par suite d'un accord, tous les patrons pêcheurs de la côte du bailliage s'étaient engagés, par acte passé devant maître Raynaud Rodeillat, notaire, à donner à la confrérie la sixième partie du poisson qu'ils pêcheraient le 28 avril, veille de la fête de Saint-Pierre, ou son équivalent en argent, pour l'entretien de son autel. Cette dîme fut perçue sans protestation pendant près de deux siècles ; mais, en 1528, deux patrons pêcheurs de Six-Fours refusèrent de l'acquitter. Il s'ensuivit un procès intenté par les prud'hommes de la confrérie devant la cour de l'évêque, procès qui aboutit à une transaction par laquelle les opposants s'engagèrent à payer cette dîme à l'avenir.

On trouve encore qu'en 1445, l'évêque de Toulon avait permis, par privilège spécial, aux pêcheurs du diocèse « de pêcher, les jours de fêtes légères, le poisson de passage seulement ». En retour, les pêcheurs qui calaient leurs filets ces jours là étaient tenus de donner à la luminaire de la chapelle des FF. Prêcheurs le tiers des poissons pris. Près d'un siècle plus tard, en 1539, le juge royal de Toulon, d'accord avec l'official de l'évêque, sans doute par hostilité contre les FF. Prêcheurs, abolit ce privilège. Il y eut, pendant un an, des tiraillements très pénibles, à la suite desquels la confrérie se pourvut devant le Parlement. Celui-ci rendit, le 13 avril 1540, un arrêt portant ajournement contre tous ceux qui troubleraient les pêcheurs dans la jouissance de leur privilège, et commandement à l'official de les y maintenir (1).

(1) *Ex arch. conv. FF. Predic. Thol.* D'après le P. ISNARD.

**IV. — La reine Jeanne fait don du Palais Royal
aux FF. Prêcheurs pour y établir leur couvent**

Sous le règne tourmenté et fertile en incidents tragiques de la reine Jeanne de Naples, la Provence avait traversé une crise cruelle. Robert de Duras, les bandes de l'archiprêtre Servole, les chefs de la grande famille des Baux, avaient tour à tour envahi, pillé et ruiné le pays. Après eux, des foules de soldats de toutes les nations, licenciés après l'évacuation des places fortes tenues par les Anglais conformément au traité de Brétigny, passèrent comme un torrent, se dirigeant vers Nice pour entrer en Italie, où le duc de Montferrat les avait pris à sa solde. A la suite de ces dévastations, la Provence se trouva réduite à un état de détresse extrême. Ses bourgs étaient ruinés, ses champs abandonnés, et les populations rurales qui avaient pu échapper à la mort s'étaient réfugiées dans les villes closes, trainant après elles la misère et la famine. Ensuite, comme si ce n'était pas assez de tant de calamités, l'an 1367, Charles V, roi de France, irrité de ce que Jeanne, après la mort de son second mari, Louis de Tarente, avait dédaigné d'épouser son frère Philippe, fit passer le Rhône à son plus jeune frère Louis d'Anjou, gouverneur du Languedoc.

Le 4 mars 1368, Louis entra en Provence. Il avait avec lui un contingent de troupes françaises, suivi de nombreuses bandes de routiers sous les ordres de Bertrand Duguesclin. Ces bandes de pillards étaient divisées en compagnies commandées par les capitaines d'aventures Perrin de Savoie, le bâtard de Lille-Jourdain, Mesquin, Pavalhan, Amanieu d'Artigues, etc., auxquels leur intrépidité mise au

service de leurs instincts de rapines a créé une sorte de célébrité.

L'invasion avait été si brusque et les opérations menées avec une telle rapidité, que Louis s'était emparé de Tarascon, avait mis le siège devant Arles et envahi la basse Provence, avant que le sénéchal n'eut levé encore un seul soldat. L'effroi régnait dans les villes comme dans les campagnes. Des nuées de picoreurs accourus de tous les points de l'horizon tenaient les routes, arrêtaient les convois de marchandises, pillaient et incendaient les bourgs. Le sénéchal de Provence, obligé de céder partout, réunit les Etats Généraux du pays à Sisteron.

Les procès-verbaux de la tenue des Etats ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; nous ignorons, par conséquent, qu'elles furent les décisions prises, à l'exception de celle qui ordonnait l'abandon et la démolition de tous les faubourgs des villes closes, avec injonction à leurs habitants de se retirer dans ces villes. Cet ordre cruel nous donne la mesure de l'assoulement qui régnait dans les esprits. Nous voyons, en effet, que Sisteron, quoique se trouvant loin du théâtre des hostilités, rasa son faubourg de Saint-Etienne (1), et il dut en être de même dans toutes les villes closes du comté. Lorsque l'ordre arriva aux syndics de Toulon de faire exécuter cette décision, ils firent faire les criées publiques, *los cridas publicas*, par les rues et carrefours de la ville, enjoignant la démolition immédiate des « borcs » qui s'élevaient hors des remparts. Ces borcs ou faubourgs étaient au nombre de huit. C'étaient de l'ouest à l'est : le borg *del Portalet*, qui s'étendait, en suivant le

(1) E. DE LAPLANE. *Histoire de Sisteron*. T. I, p. 164.

rivage, sur les terrains marécageux, dits à cette époque *ferrages*, de notre place Saint-Pierre jusqu'à la rue du Canon ; ce faubourg, un des moins habités, ne comprenait que des bergeries, où les bouchers de la ville parquaient leurs troupeaux, et quelques rares maisons d'habitation.

Le borg *dels Prédicados*, le plus étendu de tous, qui occupait ce grand espace de terrain compris entre notre rue du Canon et la rue Nationale, depuis la place Puget jusqu'à l'église Saint-Louis. Il avait pris son nom, au XIV^e siècle, du couvent des FF. Prêcheurs, situé à son extrémité ouest.

Le borg *d'Amont*, qui couvrait la place Puget actuelle et remontait dans le nord-ouest jusqu'au delà de notre théâtre. Le Béal, avant d'entrer dans la ville, et le chemin royal d'Ollioules le traversaient dans toute sa longueur (1). Ce faubourg se composait surtout, à cause de la proximité des eaux du Béal, de jardins maraîchers et de vergers, ayant chacun sa maison d'habitation.

Le borg de *Dona Borgna*, ainsi appelé d'une dame Forniera, qui y possédait un grand jardin et qui était borgne. Avec le temps et par corruption de langage, de *Dona Borgna* on fit *Dona Borgua*, et au XVII^e siècle, lorsqu'on francisa les noms des rues et des quartiers, on transforma l'appellation de *Dona Borgna* en celui de Donnebourg. Ce borg s'étendait de notre place Victor-Hugo ou du Théâtre, jusqu'à notre rue des Trois-Dauphins, et se prolongeait, dans le Nord, jusqu'à la gare du chemin de fer.

Le borg de la *Lauza*, ou de la *Pierre*, et souvent de la

(1) « Ferrage al borg d'Amont, confrontant lo Béal et lo camin « réal anant à Olliolas. » *Cadastre de 1442*.

Roca blava, de la Roche Bleue. Il se développait sur les terrains occupés aujourd'hui par le lycée, depuis la rue des Trois-Dauphins jusqu'à la rue Roche, dont le nom est un souvenir lointain de celui de *Roca*. Ce borgc appartenait presque entièrement aux chanoines de la cathédrale et notamment au capiscol. Le chapitre y possédait, entre autres propriétés, un grand jardin dénommé *Canonequa*, de canonge, en langue vulgaire, ou chanoine, et un moulin, dit de la Lauze, qui ne fut démolí qu'en 1707, pendant le siège de Toulon par le duc de Savoie.

Plus à l'est, le borgc de *Santa-Catharina* qui, depuis la rue Roche, se prolongeait sur le quartier actuel du Chapeau-Rouge, vers notre bastion Saint-Bernard et le camp Gérin. Il était longé dans ses limites sud par le chemin de La Valette, qui le séparait du faubourg de Saint-Lazare (1).

En inclinant vers le sud, le borgc de *Sant-Lazer* ou Lazare, entre la caserne de la Visitation et la rue dite aujourd'hui de Garibaldi. A l'extrémité de son territoire, qui s'étendait au delà de notre Champ-de-Mars, existait une léproserie, avec une chapelle attenante sous le vocable de Saint-Lazare (2). Cet établissement, délaissé après la disparition de la lèpre et devenu au XVII^e siècle le couvent des FF. de la Merci, rédemption des captifs, fut démolí en 1707 pour la défense de la place.

Enfin, en descendant encore dans le sud, le borgc de *Sant-Micaïl*, depuis notre rue Garibaldi jusqu'à la mer.

(1) « Un casal al borgc de Santa-Catharina, confrontant lo « camin anant à la Valetta. » *Cadastre de 1442*.

(2) « Una terra en le borgc de Sant-Lazer, confrontant la gleiza « de Sant-Lazer. » *Cadastre de 1442*.

Il couvrait tout le terrain occupé aujourd'hui par le quartier Saint-Jean. Le chapitre de la Cathédrale y avait fait construire une chapelle, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, qui fut démolie en 1590.

Lorsque l'ordre de démolition des maisons des faubourgs fut connu, il s'éleva un cri de protestation et de colère parmi les possesseurs des immeubles situés hors les murs de la ville. D'autre part, ceux des habitants qui étaient désintéressés dans cette question, ne voyant que le danger que pouvait leur faire courir la non exécution de la décision prise par les Etats Généraux, en demandaient avec instance l'application immédiate. Le bailli Isnard Galabruni convoqua, le 25 avril, un conseil général de la communauté, qui protesta « contre les inconvénients et dommages qui « pourraient résulter pour la ville de cette désobéissance « aux ordres reçus. (1). » Les « désobéissants » qu'on avait, certainement, eu grand soin d'exclure de l'assemblée, ne tinrent pas compte de cette délibération, et continuèrent à refuser de démolir leurs maisons. Le conseil, réuni de nouveau quelques jours après, décida qu'il serait procédé le lendemain « à la destruction desdites maisons « des bors, aux frais et dépens de la communauté, » ce qui fut exécuté, en effet, sous la surveillance des syndics ou chefs de l'administration municipale, qui ne laissèrent debout que le couvent des FF. Prêcheurs.

Le fait de la démolition des maisons des faubourgs n'est relaté dans aucun des documents de nos archives ; mais il était absolument constaté dans des pièces aujourd'hui

(1) *Archives communales*, Série EE : *Affaires militaires*, Art. 9 : *Armements*.

perdues, qui ont existé jusqu'à la Révolution dans le cartulaire du couvent des FF. Prêcheurs, où le P. Isnard les avait utilisées au XVII^e siècle dans son *Histoire de Toulon*. Il y a là des dates certaines et inconnues jusqu'à ce jour. Les conséquences de ces démolitions furent que les FF. Prêcheurs se trouvèrent isolés et sans protection, loin de tout centre d'habitations, et songèrent à abandonner leur couvent pour s'établir dans l'intérieur de la ville.

Le 30 avril, l'œuvre de destruction était achevée. Les FF. Prêcheurs adressèrent ce même jour une humble requête à la reine Jeanne, dans laquelle ils lui exposaient que les faubourgs de Toulon, même l'occidental, avaient été rasés, à cause de la guerre soulevée par le duc d'Anjou (1), et qu'ils craignaient de voir leur église et leur maison démolies aussi, soit par les habitants eux-mêmes, dans l'intérêt de leur défense, soit par les ennemis, s'ils arrivaient jusque sous les murs de la ville. En prévision de telles éventualités, ils suppliaient la reine de leur faire don du Palais Royal « inhabité et en ruine, *regale palacium*, « *inhabitatum totaliter et dirutum*, » lui faisant remarquer que si on démolissait leur couvent, ils seraient contraints de se retirer dans la ville, et qu'il n'y avait aucun autre lieu que le Palais Royal pour y édifier leur couvent et y continuer le service divin et les prières qu'ils faisaient pour Sa Majesté (2). Les expressions dont se

(1) « *Quod burgum, etiam occidentalis, propter guerras motas
in comitatu Provincie per ducem Andegavie, per homines
civitatis Tholoni ex toto dirutum est.....* »

(2) Lorsque le roi Charles II avait accordé aux FF. Prêcheurs le couvent des FF. de la Pénitence de Jésus-Christ, il avait fondé une messe quotidienne à célébrer dans leur chapelle, et donné pour

servaient les FF. Prêcheurs, touchant l'état de délabrement du Palais Royal, n'étaient là que pour persuader plus facilement la reine; néanmoins, comme on aurait pu leur objecter que, si en ruine qu'ils le disaient, il était cependant le siège de la curie et la demeure du bailli, ils s'empressaient de désigner un lieu plus convenable pour y établir la cour. Ils terminaient, en effet, leur supplique en disant qu'en vérité la cour se tenait au Palais Royal, mais qu'elle pouvait être transférée dans un autre lieu que la reine possédait dans Toulon « où il y avait une tour grande « et forte et une place très fréquentée, au bord de la mer, « où il serait très expédition d'établir la châtellenie (1). »

La demande eut un plein succès. Par lettres patentes données à Naples le 23 mai 1368, la reine octroya en toute propriété aux FF. Prêcheurs de Toulon, pour en jouir à perpétuité, « la maison appelée vulgairement de la Reine, « pour y édifier leur couvent, nonobstant la châtellenie « qui était établie depuis longtemps et la cour qu'on avait « accoutumé d'y tenir (2). »

En même temps, le grand sénéchal, par mandement de

cette fondation neuf deniers par jour à prendre sur la claverie de la ville. *Archives départementales des Bouches-du-Rhône*. B. 31. Reg. *Salamandre*.

A la mort du roi Robert, la reine Jeanne, par lettres du 1^{er} octobre 1351, fonda une messe à son intention, pour laquelle elle abandonna aux FF. Prêcheurs la même somme de neuf deniers. *Archives communales*. Série FF : *Justice*. Art. 429 : *Procès*.

(1) « Ubi est turra magna et fortis, et platea etiam frequentata, « in ripa propre maris, ubi expeditus esset tenere castellatum. »

(2) « ... Domum, Reginale palacium vulgariter nuncupatam, « eisdem fratribus et conventu donamus, tradimus et concedimus « in perpetuum... »

la reine, donnait des ordres pour l'appropriation d'un grand terrain situé au bord de la mer, dans l'enceinte de la ville, et destiné à recevoir tous les services de la curie royale, c'est-à-dire le logement du capitaine châtelain, celui du bailli, le prétoire de justice, les prisons, etc. (1).

Malgré cette donation formelle, près de trente ans devaient s'écouler encore avant que les FF. Prêcheurs pussent entrer en possession de leur nouveau couvent. La reine Jeanne était morte en 1382 sans laisser de postérité, et sa succession allait entraîner une guerre civile, longue et désastreuse, pendant laquelle la ville de Toulon courut les plus grands dangers.

V. — Les guerres de la succession de la reine Jeanne.

Les articles de paix concedés aux habitants de Toulon

Un des actes les plus importants de l'histoire de Toulon au Moyen-Age s'accomplit le 17 mars 1388, dans le couvent des FF. Prêcheurs. Je veux parler du traité de paix conclu, à l'expiration des guerres civiles dites de la succession de la reine Jeanne, entre la reine Marie de Blois, mère et

(1) Le château, qui prit le nom de Château de la Mer, était limité par un mur d'enceinte qui, partant de la Tour Antique, construction qui datait de l'occupation romaine et s'élevait sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église de Saint-François de Paule, suivait la rue actuelle de la République jusqu'à la rue Méridienne ; de là il remontait directement jusqu'à l'ouverture de la rue Magnaque sur la place à l'Huile, pour se diriger dans l'est et aboutir à la place Saint-Jean, d'où il descendait jusqu'à la mer. Le château, qui s'ouvrait par une grande porte sur notre place à

tutrice du roi-comte Louis II, et les trois syndics de Toulon : Antoine Fresquet, Jean Salvator et Antoine Murator, agissant et stipulant au nom de la ville.

Après la mort tragique de la reine Jeanne, comtesse de Provence, la guerre avait éclaté entre Charles de Duras, son cousin, mais exhérité de sa succession au trône par un acte formel, et Louis I^{er} d'Anjou, fils de Jean II et frère de Charles V, roi de France, adopté par Jeanne et institué, contre toutes les règles du droit monarchique, héritier de son royaume et de son comté. Les villes, comme les communautés rurales de la Provence, se divisèrent entre les deux partis et le pays ne retentit bientôt plus que du bruit des armes.

Aix et Toulon avaient embrassé la cause de Charles de Duras, et, de concert avec Lorgues, Saint-Maximin, Brignoles, Hyères, etc, avaient constitué une ligue qui prit le nom d'Union d'Aix. Marseille et Arles, dans nos régions, Digne et Sisteron, dans le haut pays, se mirent à la tête des communautés qui tinrent le parti de Louis d'Anjou et, à sa mort, arrivée en 1384, restèrent fidèles à sa veuve Marie de Blois, mère et tutrice de Louis II, âgé de neuf ans. La guerre continua avec une nouvelle passion, guerre cruelle et confuse, qui nous est mal connue et ne nous apparaît qu'à travers les ruines qu'elle fit.

Toulon et les bourgs des environs prirent une part active à ces discordes intérieures. Le Beausset, Ollioules, Six-Fours et Cuers se déclarèrent pour Louis d'Anjou ; La

l'Huile, dite à cette époque place de la Mer, *plazza de la Mar*, contenait, avec les bâtiments de la curie royale, la Tour Antique, la tour de la Gabelle, les greniers à sel, un four dit Four Royal, le prétoire de justice et les prisons.

Valette, La Garde, Solliès, Signes, Méounes tinrent pour Charles de Duras. Il est difficile d'apprécier les motifs qui poussèrent les habitants des villes et des communautés rurales de l'Union dans le parti de Charles de Duras, à moins d'en rechercher les origines dans une conception élevée du droit monarchique, en même temps que dans un sentiment patriotique. L'adoption du duc d'Anjou ne pouvait, en effet, être acceptée comme valable sans bouleverser tout ce qu'il y avait de stable dans les institutions de la Provence, et, d'autre part, il y avait une sorte de vrai patriotisme, senti à la manière du temps, à considérer l'avènement d'un prince, frère du roi de France, qui, il y avait à peine quelques années, avait envahi et saccagé la Provence, comme une menace pour les libertés provençales, en faisant prévaloir l'influence française dans l'administration du comté.

Nous ignorons, faute de documents, les faits intérieurs ou extérieurs qui s'accomplirent à Toulon au début de la guerre. A peine si nous voyons, en 1383, Louis I^{er} d'Anjou vivant encore, les Toulonnais venir assiéger Isnard de Glandevès dans son château de Cuers. Les assaillants étaient déjà maîtres du bourg, quand Guillaume, seigneur d'Ollioules et d'Evenos, marcha au secours du château avec quelques troupes levées dans ses seigneuries et les bourgs de Six-Fours, de Ceireste et du Beausset. Il prit par Signes, pour éviter de passer sous les murs de Toulon, et pilla ce lieu, ainsi que celui de Méounes, dont il força les habitants à lui payer une forte rançon et à arborer l'étendard de la reine Jeanne, sur la plus haute tour du château. Quoique rien ne nous l'affirme, on doit supposer que les efforts combinés d'Isnard de Glandevès et de Guillaume d'Ollioules forcèrent les Toulonnais à évacuer Cuers et à rentrer chez

eux, non sans doute, sans avoir ravagé le territoire dans leur retraite.

Deux ans plus tard, en 1385, Louis I^{er} étant mort et Marie de Blois étant venue en Provence avec son jeune fils, Toulon eut à subir les effets des ressentiments de la reine-mère. Pour punir ses habitants de leurs ardentes hostilités, elle leur enleva le siège de la cour bailliagère et le réunit à la cour de la viguerie de Marseille. En fait, cette décision atteignit la ville dans ses intérêts les plus chers, en forçant ses habitants et les justiciables des sept bourgs ressortissant à sa cour bailliagère (1) de se rendre à Marseille pour y faire juger leurs procès. Comme si ce n'était pas assez de cette disgrâce, Clément VII, pape d'Avignon, qui s'était déclaré pour Louis II, excommunia les habitants de Toulon.

Les événements qui s'accomplirent à Toulon pendant cette année 1385 nous sont un peu mieux connus que ceux des années précédentes, parce que nous pouvons les reconstituer, au moins en partie, d'après les comptes trésoraires de la communauté.

Les comptes trésoraires, le budget, comme nous le dirions aujourd'hui, de l'exercice 1385, soit du 25 mars 1385 au 25 mars 1386, est le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous. Il se solde par 792 florins de recettes et 746 florins de dépenses. Il nous montre la ville s'imposant les plus grands sacrifices pour faire face à sa défense et à ses expéditions extérieures. Balthasar Spinola, sénéchal de

(1) « *Sciendum autem quod in dicta bajulia sunt castra infra scripta : castrum de Olleolis, castrum de Evena, de Balzeto (du Beauasset), de Sex-Furnis, de Revesto, de Turries (Touris) et de Garda.* » *Archives communales*. Série C.C : *impôts*. Art. 78 : *droits domaniaux*.

Charles de Duras en Provence, étant venu à Toulon avec une compagnie de cavalerie, on le reçoit avec de grands honneurs, on lui offre de l'orge pour ses chevaux et on l'héberge, ainsi que le capitaine et les cavaliers qui l'escortent. On arme les habitants et on perfectionne les défenses de la ville : un jour, on envoie chercher du salpêtre à Dardennes et, plus tard, de la poudre à Draguignan ; ensuite on répare le pont-levis de la porte Saint-Michel, et on renforce la palissade du port de dix madriers de « bons bois » (1). Sur ces entrefautes, les ennemis s'étant avancés jusqu'à Solliès, les habitants de Toulon font une sortie et les mettent en déroute. On voit, en effet, le trésorier porter en dépense : un gros donné au messager qui est venu de Solliès « pour raconter que les « nôtres étaient vainqueurs des ennemis », ainsi que les frais de nourriture des prisonniers, parmi lesquels se trouvait un gentilhomme du nom de Guillaume de Capris (2). Mais, quelque temps après, les Toulonnais paraissent avoir été moins heureux dans leurs entreprises. Les partisans de la reine s'étant réunis en grand nombre à Cuers, ils décidèrent d'aller les surprendre. Pour que le secret de la prise d'armes fut bien gardé, on ferma les portes de la ville, et on retint même un valet de ferme des environs, qui se trouvait ce jour là fortuitement à Toulon, auquel le Conseil alloua le lendemain une indemnité de séjour

(1) « Bailley X taulas de bon bosc que claveron, losquals si « devan mestre à la riba de la mar. »

(2) « Donnat a Peyron Pelhat, quan vent de Solliers per racontar « que los nostres éran estad vensédos dels ennemixs : 1 gros.

« Ay pagat als prisonniers : VIII sols. Ay pagat à Esteve Rossel « per norir Guilhem de Cabris, prisonnier : XII sols. »

forcé (1). Cette expédition ne semble pas avoir été heureuse. Peu de jours après, en effet, le trésorier inscrivait, comme dépense, les frais d'une députation envoyée auprès du seigneur de Cuers pour traiter du rachat des prisonniers (2).

Cependant la ligue de l'Union d'Aix était à bout de forces, et Charles de Duras ayant été assassiné, Balthasar de Spinola, son sénéchal en Provence, « s'accommoda » avec la reine régente Marie de Blois, moyennant 13,000 florins, la seigneurie de Brégançon, près Hyères, et la promesse, qui ne fut jamais tenue, du sénéchalat de Provence. L'Union était vaincue par la trahison et l'excès de ses sacrifices. Elle ne chercha plus qu'à se faire oublier et à négocier la paix. Le 29 octobre 1387, les trois syndics d'Aix arrêtèrent, avec les délégués de la reine-régente, les termes généraux des capitulations des communautés de l'Union. Chaque communauté fit ensuite sa convention particulière, au point de vue de ses garanties, pour la conservation de ses droits politiques, de ses franchises, « libertés et louables « coutumes. » Toulon traita, le 17 mars 1388, avec le grand sénéchal George de Marle, muni des pleins pouvoirs de la reine. A ce moment la situation de la ville était lamentable. Alors que dix-sept ans auparavant, en 1370, elle était affouagée à 700 feux, elle ne l'était plus, en 1387, qu'à 400; le commerce était anéanti, le territoire sans culture, et, partant, sans rendement; la misère était im-

(1) « Ay bailat à Jaumet, varlet d'Hugo Riquier, que retengem « perço que las gens d'armas non fossan descobertas : XVIII « deniers. »

(2) « Ay despendut per lo fasch dels présonniers davan lo senor « de Cuers: (?) »

mense et la famine se dressait menaçante dans un avenir prochain. La détresse de ses finances était telle, que la reine Marie, après la paix, exonéra la commune de toutes les sommes qu'elle devait au trésor royal depuis plus de six ans, et l'exempta, pendant un an encore, de tous les droits de vente, de trézain et autres « eu égard à la nécessité et « indigence desdits habitants. »

Le traité conclu entre la ville et le sénéchal porte dans son texte le titre de **ARTICLES DE PAIX**. Il est remarquable en ce qu'il ressemble bien plus à une transaction consentie entre belligérants, qu'à une capitulation subie par des vaincus.

George de Marle arriva à Toulon le 16 mars 1388. Il avait avec lui trois compagnies de gens d'armes à cheval, et était accompagné d'un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels : François de Baux ; Isnard de Glandevès, seigneur de Cuers ; Antoine de Villeneuve, seigneur de Barrème ; Antoine Rajaut, chevalier hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem ; Bertrand, seigneur d'Ollioules et d'Evenos ; Florent de Castellane, seigneur d'Aurons ; Guigonnnet Jarente, seigneur de Gémenos ; Elzéard et Bérenger de Pontevès, seigneurs de Castellane ; Laugier Carbonnel, co-seigneur du Cannet ; Geoffroi, d'Entrecasteaux ; Guillaume Giraud, de Brignoles ; Bertrand Perrier, d'Hyères ; Jacques Denans, de Six-Fours, etc., « tous magnifiques, nobles, « égréges et sages hommes. » Ainsi que cela paraît avoir été convenu d'avance avec les syndics, le sénéchal n'entra pas dans la ville et s'arrêta au couvent des FF. Prêcheurs « situé hors les murs, devant la ville. » Ses cavaliers allèrent camper au château neuf de Sainte-Marguerite, à La Valette et à Solliès. Le lendemain, 17 mars, le sénéchal et les gentilshommes qui l'accompagnaient, les trois syndics

de Toulon : Antoine Fresquet, Jean Salvator et Antoine Murator, les douze conseillers en exercice et cinquante-six des plus notables habitants se réunirent dans le réfectoire du couvent. Dans cette assemblée furent arrêtés, discutés et jurés les Articles de paix, écrits, séance tenante, par Antonelle Henricy « maître rational, secrétaire du roi et de la reine, « notaire public, apostolique et impérial, ex-officier de la « reine Jeanne, de bonne mémoire. » Ces articles, au nombre de vingt, portaient que :

Tous les priviléges, franchises, libertés, immunités accordés à la ville de Toulon par les sérénissimes seigneurs et rois Charles I^r et ses successeurs, rois et comtes de Provence, seraient à perpétuité ratifiés, approuvés, homologués et pleinement confirmés.

Que tous les autres priviléges, franchises et libertés justes et raisonnables, que les habitants de Toulon demanderaient, leur seraient accordés et que s'il s'élevait des difficultés, elles seraient soumises à l'arbitrage de deux délégués du roi-comte « et de deux prud'hommes de bien « et de conscience, citoyens de la ville de Marseille, qui « seraient choisis par ladite ville de Toulon. »

Qu'il y aurait amnistie complète « pour tous et chacun « manquements, offenses, injures, malveillances, excès ou « crimes, que le général ou le particulier de Toulon pourraient avoir commis depuis le jour de leur naissance « jusqu'au présent jour, quand même ce fut un crime de « félonie ou de lèse-majesté (1). »

Que le sénéchal procurerait et ferait expédier par le

(1) « ... A die nativitatis Tholonensium ipsorum usque ad « presentem die... etiam si crimen lusu majestatis vel preuelionis « extiterit. »

Saint Père le pape des bulles portant pleinière rémission et pardon de tous crimes et offenses commis par les habitants de Toulon jusqu'à ce présent jour contre Sa Sainteté, l'Eglise, les prélats et autres personnes ecclésiastiques.

Que le sénéchal obtiendrait de Sa Sainteté que les habitants de Toulon seraient absous de toutes les peines et sentences d'excommunication.

Que tous les biens, meubles ou immeubles qui étaient encore en état, tels que châteaux, juridictions et droits, qui appartenaient ou avaient appartenu avant la guerre aux habitants de Toulon, leur seraient conservés de plein droit et entièrement restitués sans délai, quoiqu'ils eussent été donnés et transférés à d'autres, à titre de récompense ou de paiement.

Que si la dame et reine Marie, le seigneur et roi Louis, son fils, ou le seigneur sénéchal avaient accordé ou devaient accorder quelques franchises, libertés ou priviléges à la cité d'Aix, ou aux villes de Saint-Maximin, Brignoles et Hyères, le sénéchal s'engageait à les faire accorder à Toulon, autant, toutes fois, que telles franchises, libertés, ou priviléges conviendraient à la communauté.

Que le sénéchal obtiendrait de sa Sainteté Clément VII des bulles confirmant les collations des trois bénéfices que le Chapitre de l'église cathédrale de Toulon avait conférés, et de l'option faite, pendant la guerre, par un chanoine (1).

Qu'il s'engageait à faire révoquer par le pape les priva-

(1) Les bénéfices des chanoines non pourvus de dignité n'étaient pas tous d'un rendement égal ; aussi, lorsque l'un d'eux mourait, un chanoine moins bien partagé sous ce rapport abandonnait sa prébende pour celle du défunt. De là une mutation qui prenait le nom d'option. Le pape confirmait par une bulle les collations et

tions de bénéfices prononcées contre les chanoines de Toulon pendant la guerre.

Que les habitants de Toulon pourraient, en payant la gabelle et les droits royaux, transporter, par terre ou par mer, toute sorte de sel, dans toutes les villes, châteaux et bourgs des comtés de Provence et de Forcalquier et autres lieux.

Que la reine Marie, le roi Louis, son fils, ou ses héritiers et successeurs, ne pourraient jamais aliéner la ville de Toulon, ni aucun château, bourg ou juridiction du bailliage de Toulon, sous peine de nullité. Qu'il serait, dans ce cas, licite et permis aux habitants de Toulon de résister à une telle aliénation même par les armes « à l'honneur toutefois « et à la fidélité de la majesté royale, *ad honorem tamen et fidelitatem regie majestatis.* »

Que le bailliage de Toulon ne pourrait jamais être transporté ailleurs, sous peine de nullité, et le tout demeurerait en l'état auquel il était du temps de la reine Jeanne.

Que ceux qui porteraient ou feraient porter du blé dans Toulon seraient francs et exempts de payer les droits à la cour royale, et ce, pendant l'espace de dix ans, à partir du présent jour.

Que le sénéchal s'engageait à employer tout son pouvoir à faire accorder par leurs majestés le présent privilège à perpétuité.

Que les levées des rentes, deniers et autres droits royaux, que les habitants de Toulon avaient faites pendant

les options. Il y a dans cet article et le suivant, l'indication certaine que le clergé de Toulon avait embrassé le parti de Charles de Duras, que soutenait le pape de Rome, contre le pape d'Avignon.

la guerre et jusqu'au présent jour, se les appropriant, les dépensant ou les aliénant, leur seraient pleinement remises, de grâce spéciale, en sorte que la cour royale, les officiers du roi ou autres ne pourraient jamais les grever ou inquiéter pour ces faits.

Que les habitants, eu égard à leurs nécessités et indigence, seraient exemptés pendant un an de payer toutes et chacune des taxes imposées sur les ventes, donations, legs et tous autres droits.

Que la ville de Toulon, qui était tenue de payer au roi, chaque année, sept cents tournois d'argent à raison de sept cents feux, se trouvant en ce moment tellement diminuée par la guerre qu'elle est réduite à quatre cents feux, ne paierait plus pendant deux ans que quatre cents tournois d'argent et, ces deux années expirées, paierait en raison du nombre de feux qu'elle aurait.

Qu'en cas où les habitants seraient inquiétés par les ennemis, la reine, le seigneur roi, ses héritiers ou successeurs seraient obligés de les défendre comme fidèles sujets.

Que le sénéchal donnerait des ordres pour que ses gens d'armes, campés à Solliès, à La Valette et au château de Sainte-Marguerite, se retirassent le plus promptement possible, leur faisant très rigoureuses défenses de molester en aucune façon la ville de Toulon et de ne causer aucun dommage aux habitants, à peine de restitution ou d'indemnité.

Enfin, comme articles additionnels au traité, il fut convenu que « jusqu'à ce que les promesses et concessions « susdites eussent été approuvées et confirmées », ce que le sénéchal promettait de faire avant le 22 juillet, fête de la bienheureuse Marie-Magdeleine :

La ville de Toulon ne serait pas obligée de recevoir des

officiers de la part du seigneur roi, ni de la part du sénéchal, en son nom ;

Qu'elle ne serait tenue de faire aucune criée ou préconisation en son nom ;

De prêter serment d'hommage lige à leurs majestés ou à tout autre stipulant en son nom ;

De ne recevoir dans ses murs des gens d'armes au-delà de ce qu'il lui plairait ;

Qu'il ne pourrait entrer dans la ville, « ce présent jour », que quatre capitaines accompagnés de trois écuyers et de trois trompettes pour arborer l'étendard royal.

Lorsque ces différents articles eurent été rédigés par le maître rational Henricy, le sénéchal déclara « de sa science « certaine et autorité royale qu'il exerçait, accorder, « confirmer, donner et concéder pleinement auxdits syndics, conseil, communauté, hommes et personnes particulières de la ville de Toulon, tous et chacun, les grâces « et libertés susdites, pour eux les tenir et garder, en « jouir et user tant en commun qu'en particulier, couvrant « leurs fautes passées de son indulgence et les leur pardonnant tant par justice que par grâces et libéralités. *tam
juste quam gracie etiam liberaliter indulgemus.* »

Ensuite s'avancant vers les trois syndics qui lui présentaient les Saints Evangiles et un missel (1), il jura les mains étendues sur les livres sacrés, « de garder et « observer fidèlement, de faire garder et observer de même « par tous les officiers et les hommes des comtés unis de

(1) « Promitemus sub fide nostra et juramus ad quatuor sancta Dei evangelia, super hoc Missale, quod vos nobilis Antonius Fresqueti, Johannes Salvatoris et Antonius Muratoris, syndici Tholonensis, tenetis in vestris manibus coram nobis... »

« Provence et de Forcalquier, lesdits Articles de paix, « grâces et libéralités, de n'y contrevenir en rien et de « résister de tout son pouvoir à ceux qui, directement ou « indirectement, voudraient les enfreindre ; de les faire « ratifier, confirmer, homologuer en bonne et due forme « par la reine et le seigneur roi, à la réquisition des hom- « mes de Toulon (1). »

Tel fut le traité de paix discuté et signé dans le réfectoire du couvent des FF. Prêcheurs, qui mit fin à la guerre que la ville de Toulon avait soutenue contre la deuxième maison d'Anjou. Toutes les garanties que les habitants avaient exigées et qui leur avaient été promises par le sénéchal furent ratifiées par la reine ; et le pape, qui ne désirait rien tant que l'apaisement des esprits, leva les excommunications et pardonna.

VI. — Les FF. Prêcheurs établissent leur couvent dans le Palais Royal

Après soixante-cinq ans de séjour dans l'ancien couvent des FF. de la Pénitence de Jésus-Christ, les FF. Prêcheurs allaient enfin abandonner leur maison, située hors les murs, et, par suite, exposée à tous les dangers en ces temps pleins de violences, pour venir occuper le Palais Royal que la reine Jeanne leur avait octroyé en pur don l'an 1368. C'était un grand bâtiment, remanié, sans doute, plusieurs fois au cours des âges, dont la fondation remontait à l'occupation

(1) *Archives communales.* Série F. F : *Justice.* Art. 610 : *Amnisties.*

romaine, et qui avait été édifié pour servir de demeure au Procureur de la teinturerie impériale en pourpre de Telo-Martius, le plus haut dignitaire de l'Empire dans la cité. Au Moyen-Age, les seigneurs de Toulon en avaient fait le lieu de leur résidence et, en 1261, à la mort de Sibille, qui laissa, par testament, sa seigneurie à Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence, il était devenu le siège de la curie royale. Il s'élevait en façade sur la rue dite primitivement de la Roche Bleue, *carriera de la Roca Blava*, et qui, depuis la prise de possession de leur couvent par les FF. Prêcheurs, reçut le nom de *carriera dels Prédicadors*, ou rue des Prêcheurs, qu'elle porte encore.

Vingt ans après le don de la reine, les FF. Prêcheurs n'étaient pas encore entrés en possession de leur nouvelle maison. Nous venons de voir, en effet, que le 17 mars 1388 le grand sénéchal avait traité de la paix avec les syndics de Toulon, dans une salle de leur couvent « situé hors les « murs devant la ville. » La mort de la reine, la guerre civile qui l'avait suivie, la détresse de la ville pendant ces troubles, la faiblesse des pouvoirs publics en ces temps semblent suffire pour expliquer ces retards prolongés. Néanmoins, la paix étant faite, on ne saurait comprendre pourquoi ce ne fut qu'en 1396, huit années après, que les FF. Prêcheurs purent enfin revendiquer utilement la possession du Château Royal. Peut-être pourrait-on attribuer ce long retard à l'occupation prolongée des bâtiments du Château Royal, en attendant l'entier achèvement des constructions du Palais de la Mer.

L'an 1396, les FF. Prêcheurs présentèrent une requête au roi Louis II, pour lui demander la confirmation et l'exécution du don de la reine Jeanne. Le roi, par lettre patente du 7 septembre, « mis par la dévotion qu'il avait en son

« intérieur pour ce monastère de Saint-Dominique, et par « la révérence et honneur qu'il portait à ce saint, » leur confirma et donna de nouveau la propriété du Palais Royal « pour y établir leur couvent et demeure à perpétuité « nonobstant toutes choses à ce contraires. » Pour rendre cette confirmation plus effective et briser les obstacles, inconnus pour nous, qui s'opposaient à la prise de possession, il ordonna au sénéchal, à Isnard de Glandevès, seigneur de Cuges, et à Bertrand de Marseille, seigneur d'Ollioules, « de mettre ou de faire mettre lesdits religieux « en possession du Palais, sans délai, toutes contra- « dictions cessant et tous empêchements et subterfuges « ôtés (1). »

Les FF. Prêcheurs entrèrent à cette époque en jouissance de leur couvent, mais ce ne fut pas, semble-t-il, sans avoir à subir encore des tracasseries qui leur vinrent, cette fois, du Chapitre de la cathédrale. Nous ignorons la cause et le but des hostilités poursuivies par les chanoines ; elles furent poussées si loin que les religieux furent obligés de s'adresser à la reine régente Marie, mère de Louis II, pour les faire cesser. Le 3 décembre 1398, en effet, la reine, en absence de son fils et de l'avis de son conseil, ordonna expressément à tous ses officiers de Toulon « et d'ailleurs », de maintenir les FF. Prêcheurs en leur possession, et de ne permettre qu'ils fussent troublés en cette possession par le Chapitre ou par n'importe quelle autre personne,

(1) « ... Et statim receptis presentibus, omni contradictione cessante, et remotis impedimentis et subterfugiis quibuscumque, religiosos ipsos in possessionem dicti palacii presentium autho- ritate inducant... » *Ex cartul. convent. FF. Predic. Thol.*
D'après le P. ISNARD.

sous peine d'encourir les suites de son indignation (1). Ce fut leur dernière épreuve, et, à partir de ce moment, ils s'établirent définitivement dans l'antique Palais des Romains.

VII. — Situation et appropriation du nouveau couvent des FF. Prêcheurs

Nous ignorons en quoi consistaient, à la fin du XIV^e siècle, les constructions dont les FF. Prêcheurs venaient d'entrer en possession, et aussi à quelle époque ils leur firent subir les modifications qu'exigeaient leur vétusté comme leur nouvelle destination. Il faut en excepter cependant la chapelle, qui était édifiée déjà en 1402, ainsi que je le dirai tout à l'heure.

Le couvent s'élevait sur la *carriera Roca Blava*, aujourd'hui des Prêcheurs. Au XIV^e siècle, cette rue n'existant pas dans toute sa longueur actuelle. Elle s'ouvrait, comme de nos jours, sur la *carriera Dreicha* (rue des Boucheries), et était fermée à son extrémité Est par le mur de clôture du jardin de l'évêché. Dans son parcours, elle se bifurquait : la première branche, qui conservait le nom de *carriera Roca Blava* (rue Traverse-Saint-Vincent) suivait le mur d'enceinte du couvent et aboutissait à la place *Sant-Vinssens*, qui a conservé son nom de Saint-Vincent ; la deuxième branche se détachait de la rue principale à son

(1) « Nec permittant per capitulum ecclesie Tholonensis seu quaecunque aliam personam, in dicta possessione modo pro missa perturbari, si nostra majestatis indignationem cupiunt evitare. » *Ut supra.*

extrémité, et, sous le nom de *carriera del Tort* (aujourd'hui rue Saint-Vincent) remontait brusquement dans le Nord, et venait se terminer à l'extrémité de la rue *Bonafé* (aujourd'hui Alezard), à une porte de la ville dite *Porta de la Roca Blava*. La rue des Prêcheurs n'a été continuée jusqu'à la rue Lafayette actuelle qu'en 1590, après qu'on eut abattu les remparts de la ville du Moyen-Age pour l'agrandissement de Toulon. Ce prolongement de la rue des Prêcheurs se fit par suite de l'achat de trois maisons et aux dépens du jardin de l'évêché.

Le couvent des FF. Prêcheurs s'ouvrait sur la rue *Roca Blava* par une petite place dite *Plassa del covent dels Fraïres Predicados*. Le couvent se trouvait au fond de la cour d'entrée, qui le séparait dans toute sa longueur de la chapelle édifiée en façade sur la rue et orientée est et ouest. La porte d'entrée de la chapelle était à l'ouest, sur la petite place. En 1808, lorsque le couvent fut transformé en caserne, on fut obligé d'y faire des réparations pour l'aproprier à sa nouvelle destination. La porte de la chapelle fut alors murée et disparut sous une couche épaisse de plâtre. Ce ne fut qu'en 1885, que la ville ayant acquis de l'Etat, à prix d'argent, la caserne du Grand-Couvent, procéda à sa démolition. Au cours des travaux, les ouvriers mirent à jour la porte de la chapelle, dans un état parfait de conservation. Elle était en pierres de calissane, d'un style ogival très pur et d'une grande élégance. On y accédait de l'extérieur par quatre marches en pierres dures, mais lorsqu'on la mura, en 1808, on avait enlevé les deux marches inférieures, qui empiétaient sur la voie publique, et on n'avait laissé subsister que les deux supérieures, qui étaient sous le porche et partant à l'aplomb de la façade murée qu'on voulait établir.

L'architecture ogivale de la porte de la chapelle nous indiquerait, à défaut d'autres sources, l'époque de sa construction. Les FF. Prêcheurs, entrés en possession de leur couvent en 1396 ou, au plus tard, en 1398, durent commencer la construction de leur chapelle dès cette époque. Elle était certainement achevée en 1402, car, le 4 du mois de septembre de cette année, on y ensevelit, au pied de l'autel, Pierre de Marville, évêque de Toulon, qui avait appartenu à l'ordre des Dominicains. Son tombeau portait une inscription qui a été brisée en 1793 et que le P. Isnard et le *Gallia christiana* nous ont conservée. Elle était telle d'après le P. Isnard :

HIC JACET
DOMINVS FRATER PETRVS DE MARVILLA
EPISCOPVS ISTIVS CIVITATIS THOLONENSIS
ORDINIS FRATRVM PREDICATORVM PROVINCIE FRANCIE
CONVENTVS BITVRICENSIS
QUI OBHT ANNO DOMINI MCCCCII
DIE IV SEPTEMBRIS.

La porte d'entrée était décorée de six colonnettes de chaque côté et à demi-engagées. Les bases reposaient sur un socle en pierres dures et les faîtes étaient couronnés de chapiteaux finement fouillés. Telle qu'elle nous est apparue de nos jours elle n'avait ni linteau, ni tympan, ce qui conduit à penser qu'ils étaient en bois et s'étaient effrités avec le temps. L'ogive était formée sur six tores ou boudins correspondant aux six colonnettes ; elle était élancée et d'une grande grâce. Au-dessus de la porte était

jadis un écu de la reine Jeanne, qui fut brisé pendant la Révolution (1).

La chapelle communiquait avec le couvent par une porte intérieure à l'usage des Frères seulement ; cette porte était surmontée d'une plaque commémorative constatant le don fait par la reine Jeanne aux Fr. Prêcheurs du Palais Curial. Plusieurs familles des plus notables de Toulon avaient choisi la chapelle du couvent comme lieu de leur sépulture ; l'évêque Pierre de Marville, mort en 1402, et l'évêque Thomas Jacomel, mort en 1571, appartenant l'un et l'autre à l'ordre des Dominicains, y avaient leurs tombeaux (2). Auprès d'eux, tous les prieurs du couvent dormaient leur dernier sommeil sous les dalles qui entou-

(1) « ... Et, pour la justification de ce, M^e Blain nous a fait observer que les armes de la dite reine sont dessus la porte de l'église. » *Archives communales. Enquête du chevalier Guidy sur les directes du Roy, 10 novembre 1668. Série CC : Impôts et comptabilité. Art. 86 : Droits domainiaux.*

(2) Dans un inventaire raisonné, dressé en 1791, après l'abolition des ordres religieux, de tous les tableaux, gravures et sculptures que renfermaient les couvents de Toulon et de son district, l'expert donne la transcription de quelques épitaphes funéraires qui existaient dans les chapelles de ces maisons religieuses. Pour ce qui concerne le couvent des Fr. Prêcheurs, il cite notamment celle du tombeau de l'évêque Thomas Jacomel, qu'il copie ainsi :

FELICI FATO PRIS MANIBVS
PERENNISQVE MEMORIAE
ILLVSTR. D. THOM. JACOMELLI PEDEMONTV
IN ORDINIS PREDICATORVM TOLONENSIVM
PRESTVLIS MERITISSIMI ANNO A PARTV VIRGINIS
MCLXXI.

Vient ensuite celle d'un cordonnier, constatant une fondation de messe d'anniversaire : « Feu Jean-Baptiste Mazet, maître cordonnier de cette ville de Toulon, a fondé une grand'messe de

raient l'autel, et parmi eux François Garnier, natif de Toulon, « maître dans les écritures sacrées », renommé par son éloquence, et auquel nous voyons le conseil de ville allouer, le 2 septembre 1432, la somme de trois florins « pour les bonnes « doctrines qu'il prêche excellemment dans ses sermons. »

Outre la chapelle, le cloître, le réfectoire et les communs, l'enceinte du couvent comprenait encore le cimetière et un jardin potager pour les besoins de la maison.

Le cimetière était au fond de l'enclos, contre le mur nord de clôture. Nous apprenons, par un document de nos Archives, qu'au XVII^e siècle la muraille du cimetière s'étant écroulée, celui-ci devint un lieu de rendez-vous nocturne pour tous les malfaiteurs et les femmes de mauvaise vie de Toulon. La reconstruction de cette muraille fut un sujet de tiraillements pénibles entre les religieux et la municipalité. Il s'agissait de savoir qui prendrait à sa charge les frais de réfection. Le débat durait depuis longtemps déjà, lorsque le gouverneur de Provence, Louis de Valois, étant venu à Toulon, mit fin au conflit en donnant gain de cause à la ville (1).

« mort (avec ?) diacre et sous-diacre, à dire à l'autel de Saint-
« Crépin, le lundi le plus prochain du onzième du mois de juin
« 1662, jour de son décès, à perpétuité.

« Requiescat in pace. »

Suit dans le manuscrit l'indication de six autres tombes ne comportant que les armoiries des défunt, sans épitaphe.

(1) Louis de Valois, gouverneur de Provence, étant venu à Toulon en 1642, ordonna aux FF. Prêcheurs « de faire relever la muraille de la dite clôture de trois pans au-dessus de son entière autheur, à cause des désordres qui se commettent journallement au dit cartier, dont les voleurs et gens de mauvaise vie se servent de retraite pour faciliter leurs larrecins et « saletés, au grand préjudice du public. »

Le jardin du couvent nous est connu par le règlement municipal fait en 1402 sur les gages dus aux estimateurs ou experts ; il est dit, en effet, dans ce règlement, que lorsque les estimateurs ne se transporteront pas, pour « faire leur « estime, au-delà de la *Tortoyra* » (expression qui est restée dans le langage provençal et sert à désigner une vanne ou prise d'eau) faite au béal communal pour arroser le jardin du couvent des FF. Prêcheurs, leurs gages seront de vi deniers par vacation.

Le couvent des *Fraïres Predicados* était complètement isolé des maisons qui l'entouraient par une suite continue de rues. Nous avons déjà dit qu'au sud il était en façade sur la rue de la *Roca Blava*, aujourd'hui des Prêcheurs ; qu'à l'est, cette rue en remontant dans le nord, prenait le nom de *Sant-Vinssens*, aujourd'hui Traverse de Saint-Vincent. Arrivée sur la petite place de ce nom, elle s'infléchissait vers l'ouest et suivait le mur du cimetière du couvent sous l'appellation de *Carriera Tras la Canal*, redescendait ensuite au sud, en contournant le mur ouest du couvent, et venait déboucher au bas de la partie de la *Carriera Drecha*, dite pendant les trois derniers siècles des Beaux-Esprits, et depuis quelques années rue Baudin. Dans ce dernier parcours elle prenait le nom de *Carriera anant darrier la Canal*. Ces deux dernières ruelles avaient été fermées dans les temps modernes à leurs deux extrémités, sur la place Saint-Vincent et sur la rue des Beaux-Esprits. De ce fait, elles étaient devenues des cloaques dangereux pour la santé publique et qui viennent de disparaître avec la démolition récente de la caserne du Grand-Couvent.

VIII. — Le couvent des FF. Prêcheurs du XV^e au XVIII^e siècle.

Nous ignorons l'histoire domestique du couvent des FF. Prêcheurs de Toulon. Ses archives, contenant, avec le trésor de ses bulles et de ses lettres royales, ses *Livres des ordonances faites en visite*, dans lesquels les FF. visiteurs consignaient leurs observations sur tous les faits qui s'étaient accomplis au cours de l'année ainsi que l'état économique de la maison, ont été détruites pendant la Révolution. Néanmoins on voit l'antique maison conventuelle apparaître quelques fois dans les annales de Toulon, comme ayant été le siège de grandes assemblées publiques ou politiques.

En 1433, Toulon fut choisi pour être le siège du synode provincial de l'ordre des FF. Prêcheurs. La tenue des assemblées se fit dans la chapelle du couvent. On trouve qu'à ce propos le conseil de ville décida « qu'en l'honneur « de Dieu et de la Sainte-Vierge Marie, on offrira un jour « de réfection aux FF. Prêcheurs réunis en ce moment à « Toulon. »

Cinquante ans plus tard, en 1483, deux ans après la mort de Charles du Maine, dernier comte de Provence, et la réunion du comté à la couronne de France, une grande et imposante assemblée se tint de nouveau dans le couvent des FF. Prêcheurs, Louis XI qui, quoique moribond, poursuivait à longue échéance ses projets politiques, avait décidé de célébrer avec un grand éclat les fiançailles du Dauphin, âgé de 13 ans, avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Blois, qui n'avait pas atteint encore sa troisième année. Par ses ordres, l'assemblée des

trois Etats de Provence dut se réunir pour nommer les députés du pays qui assisteraient à la cérémonie des fiançailles et prêteraient le serment de fidélité au prince héritier.

Le gouverneur de Provence, Palamède de Forbin, convoqua les Etats à Toulon, dans les premiers jours du mois d'août 1483, sous la présidence de Louis de Forbin, son fils, lieutenant général du pays. On voit, à cette occasion, le conseil de ville prendre des mesures pour hospitaliser ce grand nombre de prélats, de seigneurs et de représentants des communautés, ainsi que la grande affluence de leurs serviteurs : chapelains, écuyers et valets de ville, car les délégués des communautés, pour se donner un certain appareil, se faisaient suivre chacun de deux valets à cheval.

Les Etats s'ouvrirent le 13 août, dans la chapelle du couvent. Louis de Forbin déclara que son père « avait « reçu des lettres du roi portant commandement de députer « personnagez exprès et notables pour venir prêter hom- « mage au Dauphin, vrai successeur de la couronne. » Les Etats nommèrent leurs représentants, qui furent : pour le clergé, trois évêques dont nous ignorons les noms ; pour la noblesse, les seigneurs d'Entrevènes, de Sénas et de Beynes ; pour les communautés, Louis Decuers, de Toulon ; Raynaud, d'Arles, et, pour les terres adjacentes, Jacques de Candole, assesseur de Marseille. Les députations n'arrivèrent à Amboise que pour assister aux funérailles de Louis XI, mort le 31 août 1483.

A la fin du XVIII^e siècle, à la veille presque de l'abolition, en France, des ordres réguliers et de la dispersion des religieux, nous voyons le couvent des FF. Prêcheurs mis à la disposition du Tiers-Etat, au cours de la période élec-

torale pour la nomination des députés de la sénéchaussée de Toulon aux Etats-Généraux du royaume. Le 17 mars 1789, les corporations des chapeliers, des charcutiers et des cor-donniers ; des toiliers, drapiers, quincailliers, gantiers, parfumeurs et fripiers ; des ferblantiers, bridiers, armuriers, forgerons, maréchaux et couteliers ; des portefaix à blé ; des tonneliers et barilliers ; des tisseurs de toile et de coton, enfin celle des apothicaires, se réunirent dans sept salles différentes du couvent, pour discuter leurs intérêts et nommer leurs délégués à l'assemblée communale, chargée de rédiger le cahier général des doléances du Tiers-Etat de la sénéchaussée.

Le 31 mars de la même année, les délégués des trois ordres de la sénéchaussée de Toulon se réunirent à huit heures du matin, dans l'église du couvent, sous la présidence de M. de Missiessy, ancien capitaine de vaisseau, sénéchal d'épée. Le clergé était représenté par 59 membres, la noblesse par 22, le Tiers-Etat de Toulon-Ville par 36, et celui des communes du ressort par 75, en tout 192 membres, au lieu de 198, quatre députés du Tiers de Toulon et deux des communes rurales étant absents. Après avoir, sur la réquisition du président, prêté le serment de procéder fidèlement à la rédaction des cahiers de la sénéchaussée et à la nomination de leurs députés-électeurs, les trois ordres se séparèrent pour vaquer à leurs travaux particuliers. Le clergé vint tenir ses séances dans une des salles du palais épiscopal, la noblesse dans le réfectoire du couvent des Fr. Prêcheurs, et le Tiers-Etat dans l'église du même couvent où venaient de siéger les trois ordres réunis.

IX. — La fin du couvent des FF. Prêcheurs.

Les derniers jours du couvent des FF. Prêcheurs étaient arrivés. La Révolution, ne pouvant abolir la mémoire des services rendus à l'Histoire, aux Sciences, à l'Agriculture, à l'Instruction publique par les moines et les religieuses des diverses congrégations conventuelles, frappa ces humbles serviteurs de l'humanité dans leur liberté et leur vie en les dispersant par la force, ou en les abattant par le couperet de la guillotine.

Le 13 février 1790, l'Assemblée nationale avait voté la suppression des ordres religieux et des vœux monastiques. Bientôt, comme conséquence de cette iniquité, elle vota la sécularisation et la vente de leurs maisons, de leurs biens, des œuvres d'art qu'ils conservaient avec un soin jaloux dans le silence de leurs églises, et les livrèrent aux folles-enchères de la foule. Dans un rapport en date du 15 novembre 1791, adressé à l'Assemblée Constituante, Guérin, membre du directoire du département du Var, déclarait qu'il ne restait plus dans le département qu'un dixième des biens du clergé à mettre aux enchères, dont douze couvents de religieux, et que, du 21 janvier au 31 octobre 1791, il avait été vendu pour 9,311,270 livres de biens appartenant à l'Eglise.

Dans cette immense expropriation, l'Etat s'était réservé pour ses services publics tous les couvents de la ville de Toulon (1) et avait ordonné la mise aux enchères de tous les

(1) Ces couvents étaient ceux : des FF. Prêcheurs ou Dominicains, des Capucins, des Minimes, des Carmes-Déchaussés, des Récollets, des Augustins Réformés, des Ursulines et des Visitandines.

biens, meubles et immeubles, qui en dépendaient. Dans une de ses séances à la date du 5 juin 1791, le Conseil général de la commune décida que la Ville acquerrait de ces biens ceux qui pourraient lui convenir. Par suite de cette décision, la commune obtint aux enchères dix-huit immeubles, parmi lesquels, ayant appartenu aux FF. Prêcheurs : une terre située au quartier de la Bourguille avec bâtiments en dépendant, pour la somme de 10,000 livres, deux maisons, rue Saint-Vincent, au prix de 2,050 livres chacune, et un domaine sis au terroir d'Hyères, qui fut payé 125,008 livres (1).

Je n'ai pas à dire ici la fin lamentable des divers couvents de Toulon, tous ayant eu, du reste, un sort commun ; il me suffira d'indiquer ce qui se rapporte à l'antique maison des FF. Prêcheurs. Les cloches du monastère furent fondues, les vases sacrés, qu'un arrêté pris par le Directoire du département le 14 novembre 1791, avait ordonné de mettre sous scellés, furent envoyés à la monnaie, les meubles, les tentures et ornements d'église, les tableaux et autres objets d'art en marbre, en bois, en stuc, furent vendus au plus offrant et dernier enchérisseur. De plusieurs centaines de tableaux signés par des peintres provençaux ou autres, dont sept de P. Puget, qui existaient dans les couvents de Toulon ou de son district, deux seulement subsistent encore, tous les autres ayant péri pendant la Révolution, ou ayant été vendus et exportés hors de France.

Les livres de la bibliothèque du couvent des FF. Prêcheurs furent seuls sauvés de ce grand naufrage. Le P. Eustache, oratorien et professeur de mathématiques au collège

(1) Dans sa séance du 18 juin, le Conseil général avait décidé de soumissionner jusqu'à concurrence d'un million.

municipal, qui devait mourir tragiquement en 1793, après la prise de Toulon par l'armée républicaine, proposa au conseil de ville de ne pas comprendre dans la vente des biens nationaux, les livres provenant des couvents supprimés et de les réunir à ceux de la bibliothèque du collège, pour en former un établissement ouvert au public. Le conseil, ayant accepté cette proposition, délibéra d'en référer à l'administration du département, qui s'empressa de l'accueillir favorablement. Ce fut l'origine de notre bibliothèque communale. Une commission dite des Sciences et des Arts s'occupa de cataloguer ce grand nombre de volumes qui, pour la plus grande partie, ne traitaient que de théologie et de controverses religieuses. Un document qui existe aux Archives départementales du Var, nous apprend que la bibliothèque des FF. Prêcheurs renfermait 660 volumes, plus 96 volumes non classés encore et provenant d'un legs récent fait au couvent par un religieux, Mathurin, de La Cadière.

Les tableaux et objets d'art qui ornaient la chapelle, le réfectoire et autres salles étaient fort nombreux. Un inventaire raisonné en fut dressé au cours de l'année 1791, d'après les ordres de la commune, par un peintre toulonnais non sans mérite du nom de Panisse. Cet inventaire, fait avec beaucoup d'intelligence et de soins, existe encore aux Archives départementales du Var (1). Il renferme l'énumération complète de tous les tableaux, gravures, sculptures que renfermaient les couvents des Dominicains, des Minimes, des Capucins, des Carmes Déchaussés, des Augustins Réformés, des Minimes de La Valette, des Capucins de La Seyne, des

(1) *Archives départementales du Var*. Série L. 917.

Ursulines et des Cordeliers d'Ollioules et des Trinitaires de La Cadière. Les tableaux originaux sont au nombre de plus de cent-vingt, sans compter une infinité de copie des œuvres de maîtres; ils sont enregistrés avec le nom des auteurs, leurs dimensions en hauteur et largeur, la description de leur composition et l'appréciation de leur valeur artistique. Parmi ces tableaux, aujourd'hui perdus à tout jamais (1), se trouvaient, comme je l'ai déjà dit, sept grandes toiles de Puget, trois de Laurent Jacques, son élève, cinq de Serre, un de la Rose, huit de Volaire, etc., tous artistes provençaux ou toulonnais et tous doués de grands talents.

Voici l'extrait, pour ce qui concerne le couvent des FF. Prêcheurs, de l'inventaire du peintre Panisse, signé de lui et daté du 20 novembre 1791. Je laisse à l'auteur la responsabilité de ces appréciations artistiques:

X. — État descriptif des ouvrages en peintures, sculptures, gravures, que renferment les églises (des couvents) du district de Toulon.

Église des Dominicains.

L'ANNONCIATION. Tableau peint par Puget. H. 13 pieds, L. 7 pieds 8 pouces.

La composition de ce magnifique tableau présente la distribution la plus intéressante. Marie est à genoux sur un prie-dieu et regarde l'ange du Seigneur. Elle porte les

(1) On ne possède plus de cette collection considérable que deux tableaux de P. Puget: l'*Annonciation*, dont je vais parler, qui était au couvent des FF. Prêcheurs, et *Saint-Félix en adoration*

mains sur son sein, et l'envoyé du Très-Haut, en la saluant mère de Dieu, lui montre l'Eternel entouré de la cour céleste, et l'Esprit-Saint descend sur elle.

L'attitude noble et majestueuse de la mère de Dieu attire le premier regard. Un groupe d'anges occupe le second plan du tableau ; la douceur caractérise les traits de ces bienheureux. Ils tiennent un papier à la main et chantent la gloire du Tout-Puissant. Gabriel descend du ciel, et son attitude, comme la légèreté de ses draperies, donnent à sa physionomie une grande vérité. Quelques anges voltigent autour de lui, et par leurs mouvements naturels contrastent avec la figure de l'Eternel. Celui-ci, placé à la partie supérieure du tableau, les bras levés et la tête penchée du côté de la mère de son fils, semble se complaire dans son ouvrage. Une architecture d'ordre ionique détache tout le sujet, et la perspective aérienne produite par la magie des couleurs donne aux tons propres cette vérité qui fait la beauté du coloris. Au fond de cette architecture est une ouverture procurée par la distribution des colonnes, et le paysage qui paraît dans le lointain fuit par l'entendement de l'optique et la distribution des tons locaux.

La pureté dans le dessin, l'expression des figures, la noblesse des attitudes et la composition donnent à ce superbe tableau un intérêt très grand (1).

devant l'Enfant Jésus que lui présente la Vierge assise sur un nuage. Le premier tableau a été malheureusement retouché ; le second est intact et dans un bon état de conservation. L'un et l'autre sont à l'église Cathédrale.

(1) Comme je l'ai dit plus haut, ce tableau existe encore à la cathédrale Sainte-Marie. Ayant, sans doute, souffert sous la Révolution, il a été retouché, réparé et finalement très altéré sous la Restauration, par un peintre inhabile du nom de Simonnet.

SAINTE-CATHERINE DE SIENNE. Peint par J.-R. de Roze (de la Rose). H. 7 pieds 8 pouces, L. 4 pieds 7 pouces.

Les figures du premier plan sont celles de Jésus-Christ et de Sainte-Catherine de Sienne. Sur le second plan se trouvent Saint-Dominique, David et la Sainte-Vierge. Les airs de tête sont variés et ne manquent pas d'expression ; mais la perspective n'est pas très bonne. Sainte-Catherine est à genoux devant Jésus-Christ et reçoit de lui l'anneau conjugal. Saint-Dominique tient dans les mains un livre et un lys, et David joue de la harpe. A côté de Jésus-Christ est la Vierge s'appuyant sur un fauteuil. Enfin un ange est dans la Gloire et l'Esprit-Saint est placé au-dessous de lui. Une grande fenêtre pratiquée dans l'intérieur forme le peu d'architecture qu'on observe dans ce tableau.

L'ANNONCIATION. Tableau de la famille (appartenant à la ?) de Thomas de Châteauneuf. Peint par Laurent, Jacques, élève de P. Puget. H. 6 pieds 4 pouces, L. 4 pieds 9 pouces.

Au premier plan, Saint-Dominique et Saint-Antoine, ermite. Le premier tient une plume et un livre, il regarde la Sainte-Vierge et semble méditer. L'expression de la tête est bonne, mais la draperie écrase son corps et le fait paraître court. Saint-Antoine est placé vis-à-vis, il porte ses regards hors de la scène. La Sainte-Vierge et l'ange Gabriel sont placés au-dessus et occupent le second plan. La Gloire où paraît l'Esprit-Saint est animée de plusieurs anges artistement groupés. En général, ce tableau a beaucoup de mérite.

L'ANGE GARDIEN. Peint par F. Imbert, religieux chartreux. H. 6 pieds 2 pouces, L. 4 pieds 10 pouces.

L'Ange gardien est au centre du tableau. Son attitude est agréable et l'expression de la tête pleine de vérité. Il tient un enfant de la main gauche et lui indique le ciel. A sa droite est Saint-Antoine de Padoue portant l'enfant Jésus dans ses bras. Sainte-Marguerite paraît du côté opposé ; elle tient une croix de la main droite et de l'autre la palme du martyre. A ses pieds est le monstre qu'elle terrassa. Figures de grandeur naturelle.

NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE. Tableau original de Pietro Cortone. H. 7 pieds 6 pouces, L. 6 pieds 6 pouces.

Sainte-Anne occupe le milieu de la scène ; elle est assistée par deux femmes qui s'empressent autour d'elle. Sur le premier plan, deux femmes soutiennent l'enfant, le lavent et s'apprêtent à le vêtir ; au-dessus d'elles deux autres femmes cherchent les langes nécessaires et jettent leurs regards sur la scène qui les intéresse. Au-dessus de ces divers groupes sont deux anges. Toutes ces figures sont de grandeur naturelle. Les têtes sont un peu monotones, quoiqu'elles soient bien peintes, mais on désirerait un peu plus d'expression. Les draperies sont jetées artistement, mais comme elles ont été faites d'après le mannequin, les plis sont trop serrés et gênent un peu le mouvement.

SAINTE-ANNE. Tableau original, peint dans le genre de Michel-Ange et du Caravage, H. 7 pieds, L. 5 pieds 3 pouces.

Ce tableau est d'un bon dessin. L'enfant Jésus reçoit la première lumière et la distribue ensuite sur les autres figures. Le Sauveur regarde Saint-Joachim et, tandis que sa main droite est levée sur lui, l'autre pose sur le genou de

la Sainte-Vierge qui le soutient elle-même de la main droite. Saint-Joachim occupe le fond du tableau, et le fuyant de cette figure est bien rendu.

Le SAINT ROSAIRE. Peint par M. Guods ? H. 9 pieds, L. 6 pieds.

Ce tableau renferme les figures de la Sainte-Vierge, de l'enfant Jésus, de Saint-Louis, roi de France, et de Saint-Dominique. Sa composition est agréable et son coloris est naturel. Marie donne le Rosaire à Saint-Dominique, et l'enfant Jésus le dépose entre les mains de Saint-Louis. L'aimable enfance est peinte dans les traits de Jésus. La Sainte Vierge a un caractère moins heureux, mais son attitude est noble et ses draperies bien jetées. Deux anges paraissent au-dessus d'elle et mettent sur sa tête une couronne de fleurs. La Gloire est enrichie de quelques têtes de chérubins. Saint-Dominique est à genoux au bas de cette Gloire. Saint-Louis est aussi à genoux et placé à gauche. A côté de Saint-Dominique on voit un chien tenant dans sa bouche un flambeau ardent. Enfin, un lys, symbole de la chasteté, termine le côté de ce tableau. Dans le dernier plan est un antre dans lequel plusieurs figures s'agitent dans le purgatoire.

LE SAINT ROSAIRE. Tableau original, non signé. H. 6 pieds. L. 3 pieds 9 pouces.

Tableau d'un très joli ton de couleur, soutenu par une composition intéressante. La Sainte Vierge et l'enfant Jésus occupent la partie principale. La Sainte Vierge est assise sur un nuage et jette des roses dans le purgatoire. L'ange qui les lui présente est à genoux devant elle. Les traits de la Sainte Vierge sont gracieux et sa tête se détache bien du

fond de la Gloire qui l'embellit. Les âmes que l'on voit dans le purgatoire ont de l'expression.

SAINT-ELME. Tableau non signé. H. 6 pieds 9 pouces, L. 5 pieds 7 pouces.

Composition ordinaire. Saint-Elme et Sainte-Christine sont à genoux et prient la Sainte-Vierge, qui leur apparaît avec l'enfant Jésus. Sainte-Christine tient de la main droite les instruments de son supplice. De ci de là, des groupes d'anges, dont quelques-uns jouent avec une couronne.

Après la description de ces 9 tableaux, l'auteur de l'inventaire donne une suite de tableaux originaux ou copiés, sous ce titre : *Notice et description des tableaux qui peuvent être regardés comme des œuvres agréables ou de quelque mérite.* En voici l'énumération :

Quatre tableaux ovales. H. 3 pieds 6 pouces, L. 3 pieds. Ils représentent : Un ECCE HOMO, une MATER DOLOROSA, un SAINT-JÉROME et un SAINT-DOMINIQUE.

Une SAINTE-VIERGE, tableau peint par Laurent Jacques, d'une touche délicate et d'un dessin assez pur.

Un SAINT-DOMINIQUE et un SAINT-JÉROME, copies faites à Rome, d'après Guido Reni.

Un SAINT-ANTOINE, ermite. H. 6 pieds, L. 5 pieds, copie d'après l'Espagnolet.

Un SAINT-BARTHÉLEMI. H. 7 pieds, L. 5 pieds 3 pouces. Copie.

Un SAINT-ELOI, un SAINT-NICOLAS, une SAINTE-ROSE, un SAINT-AUGUSTIN, un Ecce HOMO, un SAINT-THOMAS-

d'AQUIN, copies de valeur artistique variable et dont on ne nous fait connaître que les dimensions.

Une SAINTE-FAMILLE. Bonne copie de la VIERGE A LA CHAISE, de Raphaël. (Dans la sacristie).

Une SAINTE-VIERGE, d'après Carlo Marata. (Dans la sacristie.)

Une SAINTE-VIERGE, d'après Guido Reni.

Une SAINTE-MAGDELEINE, d'après Guido Reni.

Une CIRCONCISION, copie faite par le Frère J.-B. de Hault Thaulari.

Outre ces nombreux tableaux, le couvent des FF. Prêcheurs possédait encore plusieurs œuvres sculpturales en marbre et en bois, qui étaient :

Une FONTAINE en marbre, de P. Puget. Une conque (petit bassin) est soutenue par un piédestal qui porte un ange en marbre de Paros, entre les bras duquel est une urne d'où sort l'eau, qui est reçue dans la conque. Cette figure est habilement sculptée et d'un dessin délicat. Sa hauteur est de 3 pieds.

Au moment où le peintre Panisse faisait son rapport, cette fontaine artistement décorée par P. Puget, ne fonctionnait plus, car l'expert ajoutait : « La sculpture est « renversée dans la cour et le bout de l'aile droite de l'ange « est brisé. »

Autre FONTAINE, dans la sacristie. Une tête de chérubin en marbre, dont les ailes déployées lui forment une sorte de couronne. L'eau s'épanche dans un bassin de marbre.

Tableau sculpté de l'école de P. Puget. H. 2 pieds 6 pouces, L. 3 pieds 7 pouces. Ce tableau représente *Saint-Thomas* à genoux devant la sainte Eucharistie. Un ange est sur le second plan, tenant un rouleau de papier à la main. Un autre ange est dans une Gloire et s'avance vers un Christ déposé sur l'autel. Sur le devant sont une mitre et une crosse. Ce tableau est en bois. Il est intéressant par le dessin et la composition.

Un CHRIST est placé au-dessus de ce tableau. Il est également digne de l'école de Puget. Ce morceau est en bois.

Sur le rétable de l'autel de Saint-Elme sont deux anges à genoux. Ces deux figures en bois et peintes couleur chair sont médiocres.

XI. — La dispersion des FF. Prêcheurs. Les transformations du couvent. Sa démolition.

La loi révolutionnaire qui expulsait les religieux et confisquait leurs biens avait reçu son entière application. Les FF. Prêcheurs de Toulon se dispersèrent. Nous ne savons d'une manière précise ni en quel nombre ils étaient en ce moment, ni en quels lieux ils se retirèrent.

Le couvent, décrété propriété nationale, devint le siège de l'administration départementale, qui y tint ses séances jusqu'au 17 décembre 1793. Après la prise de Toulon par l'armée républicaine, le siège du département fut transporté successivement à Brignoles, puis à Grasse et définitivement à Draguignan. Ce grand immeuble, étant alors devenu vacant, fut donné à la Marine, qui le transforma en magasins d'approvisionnements. Ce fut à cette époque

que fut obturée la porte de l'église donnant sur la voie publique, accidentellement découverte de nos jours dans les circonstances que j'ai dites plus haut.

La Marine ne garda pas longtemps le couvent des Frères Prêcheurs, qui, éloigné de l'arsenal et des centres d'armements, lui était devenu onéreux. En 1808, elle le rétrocéda au ministère de la guerre, qui le convertit en caserne, sous le nom de caserne du Grand-Couvent. Acquise par la ville en 1884 au prix de 170,000 francs, la caserne du Grand-Couvent a été démolie dans un but d'assainissement et sur son emplacement, on a élevé la maison municipale du Mont-de-Piété, et créé un square, orné d'une fontaine supportant le buste en bronze du sculpteur toulonnais Hubac.

HISTOIRE

DE

TROIS HÉROS VAROIS

GÉNÉRAL GARDANNE

Le général Gaspard-Amédée Gardanne naquit à Solliès-Pont le 30 avril 1758 (1).

Il entra au service du roi le 1^{er} mars 1779 en qualité de sous-lieutenant dans le corps des canonniers gardes-côtes ; il y resta environ un an et passa ensuite dans les gardes du corps du roi, d'où il sortit en 1784 pour retourner dans ses foyers.

Il ne songeait plus à reprendre la vie militaire, lorsque,

(1) « L'an mil sept cent cinquante-huit et le second mai, a été baptisé par moi secondaire soussigné, *Amédée-Gaspard Gardanne*, né avant-hier, fils de Joseph (bourgeois) et de demoiselle Magdeleine-Rose Jaubert.

« Le parrain sieur Gaspard Jaubert, négociant, la marraine demoiselle Marie-Anne Séas Jaubert, tous de la ville d'Aix.

« Signés : Marie-Anne Séas JAUBERT, G. JAUBERT,
GARDANNE fils, ALLÉGRE prêtre. »

(Archives communales de Solliès-Pont.)

en juillet 1792, au moment où l'insolent manifeste de Brunswick vint provoquer en France une superbe indignation patriotique, Gardanne offrit son bras à la patrie en danger et s'enrôla parmi les volontaires qui couraient vers la frontière. Il fut élu second chef du premier bataillon des volontaires du Var, et le 16 novembre suivant, il obtint le commandement de ce bataillon, qui opéra dans les Alpes au cours des campagnes 1792-93. Mais, lorsque la ville de Toulon fut livrée aux Anglais, Gardanne conduisit le bataillon des paysans du Var, ses compatriotes, au secours des armées de la Convention, et il fut nommé adjudant général chef de brigade par arrêté des représentants du peuple en mission Ricord, Fréron et Barras, en date du 26 fructidor an I (13 septembre 1793).

La Convention ratifia cette nomination par décret du 3 germinal an II (13 avril 1794).

Gardanne avait pris une part active au siège de Toulon ; ce fut l'origine de sa fortune militaire.

Il retourna ensuite à l'armée des Alpes où sa tactique et son audace dans ces pays si accidentés ne tardèrent pas à attirer l'attention sur lui.

Le 9 messidor an III (28 juin 1795), à la pointe du jour, le général Dallemagne, instruit par ses espions que les Piémontais avaient projeté de s'emparer du camp de Sabion (1) pour se diriger ensuite vers le col de Tende, envoya l'adjudant général Gardanne afin de suivre le mouvement des colonnes menaçantes, qui pouvait avoir une influence considérable sur le reste des opérations. Le général Dallemagne s'était porté lui-même au pied des neiges :

(1) Le camp de Sabion gardait le col de Tende, défendu aujourd'hui par les forts de Tende et de Saorgio.

mais, à la faveur d'un brouillard intense qui couvrait la contrée, l'ennemi se déroba et vint couper les lignes françaises. La nécessité d'attaquer et de refouler les Piémontais devenait instante. Gardanne fut chargé de diriger cette opération. Il se porta intrépidement avec un bataillon de tirailleurs et un détachement de la 165^e demi-brigade au milieu d'un pays semé d'affreux précipices, chargea l'ennemi et le culbuta avant même qu'il eût eu le temps de se reconnaître.

Ce beau fait d'armes valut à Gardanne les épaulettes de général.

Nous le retrouvons à Paris quelques mois après, le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), où il contribua, sous le commandement de Bonaparte, à la défaite des sections de la garde nationale insurgées contre la Convention qui touchait d'ailleurs à son terme. Bonaparte qui avait pu déjà apprécier à Toulon les qualités de cet officier le prit en amitié et l'emmena avec lui à l'armée d'Italie, où il justifia en maintes circonstances la réputation de bravoure qu'il s'était acquise.

Il se distingua au passage du Mincio, sous les yeux de Bonaparte, le 10 prairial an IV (2 mai 1796).

Les Autrichiens venaient de franchir le pont de Borghetto (1) qu'ils avaient détruit après eux. Nos troupes se hâtèrent de rétablir le passage sous le feu de l'ennemi ; mais une cinquantaine de grenadiers impatients dans la poursuite et ayant à leur tête le général Gardanne se jetterent à la nage. Les Autrichiens épouvantés de tant d'audace ne s'arrêtent plus dans leur fuite, et les Français

(1) Ville de Vénétie, sur le Mincio, affluent de la rive gauche du Pô.

s'emparent du camp retranché du général Beaulieu qui venait de l'abandonner (1).

A la bataille d'Arcole (15, 16, 17 septembre 1796), Bonaparte avait placé Gardanne dans un bois à droite de la digue avec la 32^e demi-brigade. Le général Robert, qui s'était avancé jusqu'au pont d'Arcole, avait subi de formidables attaques des Autrichiens et nos troupes pliaient. L'ennemi n'en marchait qu'avec plus de vigueur et d'assurance. Notre centre cédait, l'ennemi menaçait de tourner l'aile droite et s'avancait vers l'Adige, lorsque la 48^e l'attaqua de front, pendant que le général Gardanne, sortant du bois de droite, le prenait en flanc. Cette attaque est décisive. Les Autrichiens sont culbutés en partie dans les marais à gauche, s'y enlisent dans la bourbe pendant qu'ils sont décimés par la fusillade. Plus de trois mille prisonniers restent en notre pouvoir ; mais Gardanne reçoit une blessure grave.

« La bataille d'Arcole est une des plus mémorables qu'on puisse lire dans l'histoire de nos guerres et peut-être la plus longue puisqu'elle dura trois jours consécutifs sur le même terrain. Les deux partis y combattirent avec une gloire presque égale ; mais Bonaparte y donna des preuves bien

(1) « A 2 heures après minuit, toutes les divisions se mirent en mouvement, toutes dirigeant leur marche sur Borghetto où j'avais résolu de passer le Mincio. L'avant-garde ennemie, forte de trois à quatre mille hommes et de 1,800 chevaux, défendit l'approche de Borghetto. Notre cavalerie, flanquée par nos carabiniers et nos grenadiers, qui, rangée en bataille, la suivait au petit trot, chargea avec beaucoup de bravoure, mit en déroute la cavalerie ennemie et lui enleva une pièce de canon. L'ennemi s'empressa de passer le pont et d'en couper une arche ; l'artillerie légère engagea aussitôt la canonnade. L'on raccommoda avec peine le pont sous le feu des batteries autrichiennes, lorsqu'une

remarquables de la supériorité de son génie militaire ; les généraux y déployèrent leur haute vaillance, et les soldats français montrèrent cette intrépidité et cette confiance qui les empêcha de désespérer de la victoire avec de pareils chefs (1). »

Le 10 germinal an V, le Directoire confirma la nomination de Gardanne au grade de général de brigade.

Après la rupture des conférences de Rastadt (avril 1799), une seconde coalition fut formée contre la France, par l'Angleterre, l'empire d'Allemagne, l'Autriche et la Russie. Moreau fut appelé au commandement de l'armée d'Italie, avec Gardanne comme lieutenant. Celui-ci eut une large part du succès remporté à Bassignana sur les Russes le 23 floréal an VII (13 mai 1799). Mais, à ce moment, nos effectifs étaient si réduits que la fortune des armes nous abandonnait, et que Moreau ne put résister devant le général russe Souwarow.

L'armée austro-russe força le passage de l'Adda à Cassano. Moreau dut évacuer le Milanais, reculer au delà du Tessin et appeler à lui l'armée de Naples. Gardanne alla s'enfermer dans Alexandrie, où une armée austro-russe forte de 20,000

cinquantaine de grenadiers impatients se jettent à l'eau tenant leurs fusils sur leurs têtes, ayant de l'eau jusqu'au menton.

« Le général Gardanne, grenadier par la taille comme par le courage, était à leur tête. Les soldats ennemis croyant revoir la terrible colonne du pont de Lodi, les plus avancés lâchent pied. On raccommode alors le pont avec facilité, et nos grenadiers, dans un seul instant, passent le Mincio et s'emparent de Valeggio, quartier-général de Beaulieu, qui venait seulement d'en partir. »

(*Rapport de Bonaparte au Directoire.*)

(1) *Victoires et conquêtes des Français, de 1792 à 1815*, par une Société de Militaires et Gens de Lettres, 1822.

hommes avec 120 pièces d'artillerie vint mettre le siège (16 juillet 1799).

Une première sommation fut faite. La garnison répondit par l'organe de son général que les Français savent se battre et non remettre les places qui peuvent encore être défendues; qu'ils savent ce qu'ils doivent à l'honneur et à leur patrie et qu'ils attendent l'assaut.

Les Russes attaquent avec fureur; ils sont repoussés à plusieurs reprises. Le siège dure deux mois nuit et jour, la ville s'effondre sous les boulets, le feu embrase tous les quartiers de la ville, les vivres sont épuisés, plusieurs caisses de munitions ont fait explosion. L'ennemi, déjà maître de Turin, de Mantoue et des autres forteresses d'Italie, sauf Ancône, reçoit chaque jour des renforts. La situation devient désespérée.

Alors, le chef de brigade Lautour propose au général Gardanne de se mettre à la tête des débris de la garnison, de sortir par le côté opposé au front d'attaque, et d'aller rejoindre l'armée française qui occupait les hauteurs de Gênes.

« Tandis que vous opérerez votre retraite, ajouta le brave Lautour, j'attendrai le dernier mouvement des assiégeants sur le corps de la place, je mettrai le feu au principal magasin de poudre et je m'ensevelirai sous les ruines de la citadelle. — Mon ami, répondit le général, les yeux mouillés de larmes, j'admire votre courage et votre résolution; mais je ne puis consentir à m'éloigner, à abandonner ainsi nos malades et nos blessés. Nous mourrons plutôt tous les armes à la main: faisons le dernier devoir des braves, celui du désespoir (1). »

(1) *Victoires et conquêtes des Français, de 1792 à 1815.*

Le conseil de défense fut immédiatement assemblé. On reconnut que trois brèches principales étaient praticables sans qu'il fût possible de les fermer, que les portes étaient brisées. Dans cette situation, toute prolongation de la défense devenait impossible, et il ne restait plus qu'à consentir une capitulation honorable.

La citadelle, qui ne formait plus qu'un amas de décombres, fut remise aux généraux Bellegarde et Souwarow. La garnison prisonnière fut conduite en Hongrie où Gardanne la suivit avec son état-major.

La défense d'Alexandrie est considérée comme un des plus beaux faits d'armes des temps modernes.

Nous laisserons pour un instant les faits d'ordre militaire pour revenir au pays natal du général Gardanne.

Pendant qu'il montrait tant de courage et d'abnégation sur les champs de bataille d'Italie, le gouvernement du Directoire était en butte, de la part des royalistes et des républicains modérés, à des attaques incessantes qui se répercutaient dans les communes.

Les élections de l'an V (mai 1797) avaient introduit dans les Conseils une majorité royaliste qui, dès le début, montra ses dispositions en nommant Pichegru président des Cinq-Cents, Barbé-Marbois président des Anciens et Barthélémy directeur à la place de Letourneur. Les émigrés et les prêtres réfractaires rentraient en masse ; les armées envoyait des adresses menaçantes aux Conseils ; ceux-ci répondaient en formant une garde nationale chargée de les défendre. Bref, le trouble était partout dans les esprits.

Les autorités municipales de Solliès-Pont paraissent avoir été, à ce moment-là, du côté des Conseils législatifs et n'avoir pas assuré, avec toute la vigilance ou la bonne

volonté possible, le respect de la propriété des républicains. Celles du général Gardanne avaient été plus ou moins ravagées par des bandes du pays ou des localités environnantes. Le général s'en plaignit avec une véhémence qui dépassait la mesure ; il accusait même ses compatriotes de vouloir susciter une nouvelle Vendée. La municipalité se défendit, déléguua, le 15 prairial an V, trois de ses membres pour faire une enquête qui fut négative, mais ne fut point probante, puisque le conflit s'envenima toujours davantage et prit presque les proportions d'un grave événement. Il est inutile de citer les nombreux documents recueillis à ce sujet ; nous reproduisons seulement une lettre du général, à la date du 29 floréal (1), à laquelle le Conseil municipal fit

(1)

« A Milan, le 29 floréal an V.

« Amédée Gardanne, général commandant, à l'Administration Municipale du canton de Solliès et au Commissaire du Directoire exécutif près d'elle.

« Mes propriétés, citoyens administrateurs, viennent d'être dévastées dans la commune de Solliès par des lâches brigands qui, non contents d'avoir coupé au pied les arbres fruitiers de ma bastide du Noyer, ont porté leur rage jusqu'à tenter de la réduire en cendres. Ma propriété nationale n'a pas plus été respectée ; le portail en a été brisé. Toutes ces voyes de fait tendent à porter la terreur dans l'âme de mes fermiers, pour les forcer d'abandonner ma ferme ; par là, mes terres restent incultes.

« Ces attentats, citoyens, méritant toute la vengeance des lois, votre devoir vous prescrivoit de vous porter sur les lieux pour faire cesser les dégâts, en arrêter les auteurs et les livrer à l'autorité compétente chargée de leur punition ; j'aime à croire que vous l'aurez rempli.

« De pareils scélérats sont le fléau de la société et les ennemis les plus dangereux de la République. Leurs perfides intentions se devinrent aisément ; ils veulent, les malheureux, reproduire les horreurs qui ont désolé la Vendée. Opposez-vous à leurs excès,

une réponse livrée à l'impression et dont un exemplaire fut adressé, le 20 messidor, au Directoire exécutif, à la députation du Var et au général Bonaparte lui-même (1).

Il est probable que le coup d'Etat républicain du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) amena un changement dans la municipalité de Solliès et l'apaisement d'un conflit d'ordre surtout politique qui menaçait de s'éterniser.

Gardanne était resté peu de temps prisonnier de l'Autriche après la reddition d'Alexandrie, puisqu'il se trouvait à Paris en novembre 1799, et prêta la main aux événements du 18 brumaire.

Bonaparte devenu consul n'oublia point les services de

dénoncez-les et empêchez qu'ils ne se renouellent; la loy vous l'ordonne impérieusement, elle vous en fournit les moyens.

« Une terrible responsabilité pèse sur vos têtes. Ce mot presque illusoire ne peut plus l'être sous un gouvernement libre et vainqueur de toutes les factions pour la paix honorable et solide dont vont jouir tous les habitants.

« Salut et fraternité.

« GARDANNE. »

(Archives municipales de Solliès-Pont.)

(1) « *L'Administration Municipale du canton de Solliès au citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.*

« Solliès, le 20 messidor an V.

« Citoyen Général,

« Nous vous adressons avec la présente deux extraits de lettres que nous avons écrites à deux différentes dates au citoyen Gardanne, de notre commune, général de brigade de l'armée d'Italie, que vous commandez ensemble, et une copie de la lettre que le général a écrite à notre administration. Ces pièces ont pour objet le prétendu saccage et dévastation de ses maisons de campagne et propriétés. Il en a cru trop facilement encore une fois aux assertions calomnieuses des mauvais citoyens de notre canton qui par suite du système de persécution que notre gouvernement proscrit à jamais n'appréhendent pas de mentir sans cesse, et

Gardanne qui prit part, au printemps suivant, aux opérations de la défense de Gênes, assiégée par les Autrichiens, et à la campagne de Marengo. Il fut appelé au commandement de la 6^e division d'infanterie de l'armée de réserve le 10 floréal an VIII. Il dispersa les Autrichiens au passage du Pô et parvint sur les bords de la Bormida(1) où il rencontra d'autres ennemis qui se préparaient à lui en disputer l'approche. Le 24 prairial (13 juin 1800), le général Gardanne reçut l'ordre d'attaquer le village de Marengo, vers quatre heures du soir, avec une partie de sa division. Il partagea sa troupe en deux colonnes. A la tête de la première, il

même d'irriter les défenseurs en tout grade de l'honneur et du territoire français, afin de leur inspirer des sentiments et successivement de leur faire commettre des actes que les droits du citoyen et la Constitution défendent.

« Nous le disons ici, et c'est pour vous en faire connaître notre ressentiment, ces méchants n'ont pas appréhendé de publier de prétendues horreurs commises contre votre nom et votre famille, et nous pouvons vous assurer que dans notre canton et dans toutes les communes du département qu'on a voulu affliger par cette nouvelle calomnie, votre famille, votre nom et vos exploits sont justement honorés.

« Nous vous prions de croire, citoyen général, à notre inviolable attachement à la République Française, comme aussi à notre juste reconnaissance envers tous ses défenseurs.

« Le nom de Bonaparte est cher à tous les bons Français. Nous partageons avec transport la satisfaction et le devoir de ses admirateurs.

« Salut et fraternité.

« *SENÈS, président ; Barthélémy CLÉMENS, François JURE, agents municipaux ; Joseph JAUME, adjoint ; Pierre MONNOYER, commissaire provisoire.* »

(Archives communales de Solliès-Pont.)

(1) *Bormida*, rivière du Piémont, affluent du Tanaro.

attaqua de front par la route de San-Giuliano, tandis que le colonel Dampierre pénétrait dans Marengo par le chemin de Spinetta. Le village fut emporté après une faible résistance, et les Autrichiens furent poursuivis énergiquement jusque dans leurs retranchements sur la Bormida. Le général Gardanne devait, selon l'ordre du Consul, s'y jeter ensemble avec l'ennemi et brûler, s'il était possible, les ponts établis sur la rivière. Mais la nuit qui tombait déjà et trente pièces de canon dirigées contre les troupes françaises favorisèrent la rentrée des Autrichiens dans leurs lignes.

La division Gardanne prit position à la cassine de Pedrebona, à mi-distance de Marengo et de la Bormida.

Le lendemain matin, à cinq heures, les Autrichiens se mirent en mouvement sur trois colonnes fortement protégées par leur artillerie et attaquèrent impétueusement la division Gardanne qui résista pendant deux heures et contint les efforts du centre et de la droite de l'armée ennemie, sans reculer d'un pas malgré l'infériorité de son artillerie. Enfin Gardanne, cédant à des forces disproportionnées avec les siennes, allait être enveloppé lorsque le général Victor fit amener devant Marengo une partie de la division Chambarlhac pour le soutenir et favoriser son mouvement rétrograde.

On se fusillait, on se canonnait à mitraille sur toute la ligne du village de Marengo avec un égal acharnement et à quelques mètres de distance. Mais malgré l'héroïsme des nôtres, l'ennemi avait sensiblement le dessus, les troupes de Gardanne étaient rejetées dans Marengo, et Mélas avait expédié déjà à son gouvernement un courrier annonçant la victoire.

Sur ces entrefaites, le brave Desaix, qui avait été détaché

la veille dans une autre direction, accourt au bruit du canon avec 6,000 hommes de troupes fraîches. Il change le sort de la journée qui s'achève par une éclatante victoire. Les Autrichiens sont dispersés, détruits, jetés dans la Bormida ou faits prisonniers ; et à dix heures du soir la division Gardanne avait repris le même poste où elle avait été attaquée le matin. L'armée autrichienne passa la Bormida pendant la nuit pour aller occuper le camp d'Alexandrie, et Mélas se vit contraint de signer dans cette ville une convention par laquelle il rendait Gênes, le Piémont, le Milanais, et s'engageait à se retirer au delà du Mincio(1).

Dans la journée mémorable de Marengo, Gardanne surpassa la réputation qu'il s'était acquise jusqu'alors par les plus brillants faits d'armes. Sa conduite héroïque lui valut la mention honorable que le gouvernement fit de lui dans son décret du 7 messidor, ainsi conçu :

Les Consuls de la République voulant donner une preuve toute particulière de la satisfaction du peuple français au général de division Gardanne, qui s'est conduit à la bataille de Marengo avec autant de bravoure que d'intelligence, arrêtent ce qui suit :

Le Ministre de la guerre lui fera donner un sabre sur lequel seront inscrits ces mots :

BATAILLE DE MARENGO, COMMANDÉE EN PERSONNE
PAR LE PREMIER CONSUL
DONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
AU GÉNÉRAL GARDANNE
LE PREMIER CONSUL
BONAPARTE

(1) Relation de la bataille de Marengo, d'après le *Moniteur Universel de la République Française*, du 8 messidor an VIII, p. 4123.

L'automne suivant, Gardanne parcourut, à la tête du 102^e régiment et de quelques autres détachements, le littoral de la Méditerranée et le nettoya de tous les partis qui se mettaient en communication avec la flottille anglo-sicilienne. Il passa ensuite au 9^e corps et se signala sous les ordres du général Brune, aux passages de l'Adige, du Mincio, de l'Alpone, de la Brenta, et dans toutes les victoires de cette courte mais glorieuse campagne de Marengo, qu'il avait fallu entreprendre pour amener enfin l'Autriche à signer la paix de Lunéville (18 pluviôse an IX, 9 février 1801) qui nous assurait de nouveau les conditions du traité de Campo-Formio.

Membre de droit de la Légion d'honneur lors de sa création (1) (29 floréal an X, 18 mai 1802), le général Gardanne fut nommé commandant de la 8^e cohorte (2) par décret du 25 prairial an XII; il occupa cette fonction jusqu'au 21 fructidor an XIII. Il fut alors investi du commandement d'une division de l'armée d'Italie, sous les ordres du maré-

(1) « Tous les militaires, officiers et soldats, qui avaient reçu des armes d'honneur étaient de droit membres du nouvel ordre. Ces récompenses d'armes avaient été instituées par un décret du 3 octobre 1799. Depuis cette époque jusqu'au mois de mai 1802, on avait distribué environ 1,800 armes d'honneur. Dans l'intervalle de ces deux ans et demi, 300 officiers ou soldats nantis de ces armes étaient morts; les 1,500 restants furent répartis dans les diverses cohortes. La haute solde qu'on leur payait formait plus de deux millions. Chaque cohorte avait un commandant supérieur. »

ALEXANDRE MAZAS. — *La Légion d'honneur, son institution, sa splendeur et ses curiosités.*

(2) « La Légion d'honneur, comme autrefois la Légion romaine, était divisée en cohortes. On créea d'abord 15 cohortes, puis une 16^e lorsque le Piémont fut réuni à la France. Aix en Provence était le siège de la 8^e cohorte. »

(Même auteur.)

chal Masséna qui le cita à l'ordre du jour pour ses talents militaires et sa bravoure lors du passage du pont du vieux château de Vérone (26 vendémiaire an XIV, 29 octobre 1805).

Avant le lever du jour, Masséna avait fait déployer les divisions Gardanne et Duchesne vers la tête du pont du vieux château. L'archiduc Charles avait réuni une grande partie de ses troupes en avant de Caldiero, bien décidé à soutenir dans cette position le choc de l'armée française. De notre côté, la division Gardanne occupait le centre, ayant à gauche et à droite les divisions Molitor et Duchesne.

Les efforts furent bien combinés et énergiquement soutenus; mais ce fut le centre, avec Gardanne, qui détermina la déroute des Autrichiens. Il emporta à la baïonnette le village de Caldiero, et l'ennemi dut se retirer en désordre. Cette bataille valut aux Français 3,500 prisonniers et 30 pièces de canon, et le nombre d'Autrichiens tués était si considérable que l'archiduc fit demander une trêve pour les enterrer. Nous avions eu seulement 1,500 hommes hors de combat.

En 1806, Gardanne passa au 9^e corps de la Grande-Armée et il montra la plus étonnante bravoure dans les campagnes de Prusse et de Pologne, et notamment au siège de Dantzig (avril 1807). Il avait reçu une blessure grave dans l'un des combats qui précédèrent la grande bataille d'Eylau.

Après la paix de Tilsitt, il revenait en France par la Silésie lorsqu'il fut arrêté à Breslau par une fièvre pernicieuse qui l'emporta en quelques jours (14 août 1807) (1).

Ainsi, après avoir échappé cent fois à la mort sur les

(1) GRANDE ARMÉE
9^e CORPS

Extrait d'Acte de Mort

« Nous soussigné Guillaume-Jérôme Ducrot, commissaire de guerre de 1^{re} classe, faisant fonctions de sous-inspecteur aux revues

champs de bataille pendant cette grandiose épopée qui commence avec la Révolution et finit avec l'Empire, le général Gardanne fut terrassé par une maladie vulgaire, loin des siens, loin de cette patrie qu'il avait si noblement servie et qu'il allait revoir.

La France perdit en Gardanne l'un de ses plus glorieux enfants, de ses plus intrépides défenseurs, et les regrets de l'armée tout entière l'accompagnèrent dans la tombe.

GÉNÉRAL BARON SOURD

Jean-Baptiste Sourd était originaire de Signes (1). Il appartenait à une famille pauvre qui ne put lui faire donner qu'une instruction très rudimentaire. Sa jeunesse se

près le 9^e corps d'armée, remplissant celle d'officier à l'état civil.

« Certifions qu'il résulte du registre destiné à l'inscription des actes de l'état civil faits hors du territoire français pour les officiers sans troupes et employés du dit 9^e corps, que M. Gaspard-Aimé Gardanne, général de division, employé au même corps, dont on n'a pu se procurer les noms et prénoms des père et mère, natif de Solliès, département du Var, marié à une femme dont on ignore également les nom et prénoms et que l'on dit habiter Paris, est décédé à Breslau en Silésie, par suite de fièvres, le quatorze août, à sept heures du soir, de l'an mil huit cent sept, d'après la déclaration à nous faite le même jour par les trois témoins mâles et majeurs voulus par la loi, lesquels ont signé au registre avec nous.

« A Breslau, le 22 août 1807.

« Pour extrait conforme,

« Signé : DUCROT. »

(Archives communales de Solliès-Pont.)

(1) « Jean-Baptiste-Joseph Sourd, fils naturel et légitime de sieur François Sourd, présent soussigné, et de D^{le} Anne-Rose Garnier,

passa sur les monts et dans les bois, en face de la belle nature qui lui fit un corps robuste et une âme bien trempée.

Aussi, lorsqu'en août 1792, les hordes autrichiennes et prussiennes conduites par Brunswick marchaient sur le Rhin, Sourd, à peine adolescent, se rendit des premiers à l'appel de la patrie en danger, et s'engagea dans le bataillon des volontaires du Var.

Il fit sa première campagne dans l'armée des Alpes (1792-95) et, malgré son jeune âge, il mérita par plusieurs traits de courage dans cette région difficile le grade de maréchal des logis. Dès lors, il fut admis dans le corps des guides du général Masséna, qui le prit en affection et lui confia toujours les postes les plus périlleux.

Depuis cette époque et pendant vingt années, Sourd ne quitta plus les champs de bataille, où chacune de ses promotions fut méritée par des actions d'éclat ou achetée par de graves blessures.

Le 29 germinal an VIII (19 avril 1800), au moment le plus pénible du siège de Gênes, Masséna ayant opéré une sortie fut soudain enveloppé par une troupe de cavaliers autrichiens et il courait le plus grand danger lorsque, par une charge audacieuse et brillante, Sourd réussit à dégager son général. Il reçut dans cette action une balle qui lui fracassa l'épaule gauche.

son épouse, est né le vingt-quatre et a été baptisé le vingt-six du mois de juin mil sept cent soixante-quinze. Le parrain sieur Jean-Joseph Garnier, soussigné, et la mafraine D^{le} Dorothée Cauvin, qui a déclaré ne savoir signer de ce requise.

« Signé : François SOURD, J. J. GARNIER,
BERGE, vicaire. »

(Archives communales de Signes.)

Le général Murat, qui avait été souvent témoin de la bravoure de Sourd, le nomma sous-lieutenant au 7^e régiment de chasseurs. Devenu officier, il n'eut plus de trêve à la recherche de la gloire, et son héroïque conduite paraîtrait invraisemblable si elle n'était attestée par des documents certains.

Sourd se fit remarquer par sa témérité à la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805). A Iéna, l'année suivante, il reçut dans le bas-ventre deux coups de baïonnette qui lui valurent sa promotion au grade de lieutenant.

Le 8 février 1807, à l'affreuse tuerie d'Eylau, Sourd reçut plusieurs coups de sabre sur la tête, fut percé d'un coup de lance à la gorge, et il tomba presque mourant entre les mains des Russes qui le retinrent six mois prisonnier et le traitèrent avec beaucoup d'égards.

Lorsqu'il fut rendu à la liberté, à la paix de Tilsitt, il reprit du service en qualité d'adjudant-major et il fut promu capitaine le 1^{er} juillet 1808.

On le retrouve à la campagne d'Autriche de 1809 où il se signala à Eckmühl, à Ratisbonne (22-23 avril), à la fameuse bataille d'Essling (21 mai). Enfin, le 6 juillet, à Wagram, il eut plusieurs chevaux tués sous lui, et il reçut la croix d'honneur sur le champ de bataille même.

En 1812, pendant la campagne de Russie, Sourd fut promu au grade de chef d'escadron, au cours d'une revue passée par l'empereur. Il fut chargé de diverses missions qui faisaient appel à sa prudence ou à son audace, et il s'en tira toujours à merveille. Ainsi à Smolensk (17 août), il défendit avec deux escadrons l'accès du pont de la Drissa en Lithuanie à toute une colonne russe qu'il culbuta chaque fois qu'elle prit l'offensive, et il fut félicité et embrassé par tous les officiers témoins de cette chaude affaire.

Le lendemain, il fit une nouvelle charge dans laquelle il reprit plusieurs canons qui nous avaient été enlevés.

Une autre fois, au début de la désastreuse retraite où l'armée française fut obligée de reprendre tristement la route qu'elle avait parcourue avec tant d'entrain deux mois auparavant, Sourd délogea, avec une poignée de cavaliers, un corps de 2,000 hommes de Polotsk sur les bords de la Dwina, et malgré une grave blessure reçue au bras droit, il les désarma et les amena prisonniers avec leur artillerie auprès du général Saint-Chamand (19 octobre).

Cinq semaines plus tard, la retraite se continuait de plus en plus lamentable à travers les immenses steppes recouverts de deux pieds de neige et de verglas, au milieu d'une nuée de Cosaques qui attaquaient sans cesse nos colonnes désenparées, pour se dérober ensuite et tomber sur les trainards (1).

Enfin, on était parvenu à grand peine à la Bérézina, en Pologne, et on comptait la passer sur le pont de Borizoff que l'on trouva fortement défendu par les Russes. Il fallut donc chercher en amont un endroit guéable.

(1) « L'hiver moscovite attaque nos soldats de toutes parts ; il pénètre au travers de leurs légers vêtements et de leurs chaussures déchirées ; leurs habits mouillés se gèlent sur eux ; devant eux, autour d'eux, tout est neige ; leur vue se perd dans cette immense et triste uniformité, l'imagination s'étonne : c'est comme un grand linceul dont la nature enveloppe l'armée ! Les seuls objets qui s'en détachent, ce sont de sombres sapins, des arbres de tombeaux avec leur funèbre verdure, et la gigantesque immobilité de leurs noires tiges, et leur grande tristesse qui complète cet aspect désolé d'un deuil général, d'une nature sauvage et d'une armée mourante au milieu d'une nature morte. »

DE SÉGUR. — *Histoire de la Campagne de 1812.*

« L'empereur impatient de prendre possession de l'autre rive la montre aux plus braves. Jacqueminot, aide de camp du duc de Reggio, et le comte lithuanien Predzieczki se jetèrent les premiers dans le fleuve, et malgré les glaçons qui coupaient et ensanglantaient le poitrail et les flancs de leurs chevaux, ils parvinrent au bord opposé. Sourd, chef d'escadron, et cinquante chasseurs du 7^e, portant en croupe des voltigeurs les suivirent ainsi que deux faibles radeaux qui transportèrent 400 hommes en vingt voyages (1). »

D'ailleurs, pendant toute cette malheureuse retraite de Russie où la Grande-Armée fut presque anéantie par les rigueurs du climat, le manque de vivres et les coups sans cesse répétés d'un ennemi insaisissable, le brave Sourd fit des prodiges. Placé à l'arrière-garde, qui était la partie la plus vulnérable de nos bataillons disloqués, cent fois il arrêta ou poursuivit les bandes de Cosaques qui harcelaient notre armée en déroute.

Lorsqu'enfin les débris de cette armée poursuivis par les Russes du Niémen sur l'Oder, la Vistule et l'Elbe purent prendre un peu de repos, Sourd ne songea qu'à de nouvelles batailles. Son impatience ne fut pas longtemps mise à l'épreuve, car Napoléon n'eut point de trêve qu'il n'eût vengé la défaite que les éléments conjurés, plus que les canons ennemis, venaient de lui infliger.

Une armée recrutée surtout parmi des adolescents dut être pourvue immédiatement de chefs pour l'instruire et la conduire à la victoire. Sourd trouva là un nouvel aliment à sa dévorante activité. Il prit part, dès le début, à la campa-

(1) DE SÉGUR. — *Histoire de la Grande Armée*, livre XI, p. 327.

gne d'Allemagne (mai-octobre 1813), qui fut brillante tout d'abord pour nous à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, mais qui fut compromise par la trahison des Saxons et des Bavarois, jusqu'alors nos alliés, et finit tristement à Leipzig après une bataille de trois jours, l'une des plus mémorables des temps modernes.

Sourd se signala toujours dans les postes les plus exposés ou les missions les plus périlleuses.

Un jour, il fut chargé de traverser les lignes ennemis et d'aller porter un message au général Marchand, qui avait été oublié à six lieues de là avec sa division et était exposé à être écrasé. A son retour, l'empereur le complimenta publiquement sur le succès de sa difficile mission et le nomma colonel du 20^e chasseurs (28 septembre).

Quelques jours après, pendant une revue qui eut lieu à Dresde, Napoléon conféra au colonel Sourd le titre de baron de l'Empire.

A Leipzig (16, 17, 18 octobre), il culbuta dans plusieurs rencontres les masses autrichiennes ; il enleva, avec son régiment, la célèbre redoute de Gustave-Adolphe, position importante qui dominait la plaine, ce qui permit au maréchal Macdonald de venir s'y établir.

Quelques jours après la défaite, notre armée en retraite se trouvait enserrée dans un cercle d'ennemis qu'il fallait rompre à tout prix. Sourd, envoyé en reconnaissance, montra avec précision le point le plus faible à l'empereur qui enfonça les Bavarois à Hanau (30 octobre).

Ce fut sur ce champ de bataille que Sourd reçut de la main de l'empereur la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Dès ce moment les événements se précipitent. Nos troupes rétrogradent rapidement sur le Rhin, puis sur la

Meuse, et Sourd est chargé du commandement d'une brigade.

Il serait trop long d'entrer dans les détails de tous les faits d'armes du colonel Sourd durant cette étonnante campagne de France où chaque bataille est une victoire, bien que nous combattions un contre dix, où Napoléon révéla d'une manière si stupéfiante son génie de la guerre.

A la Ferté-sous-Jouarre, Sourd reçut une balle qui lui perça la main droite. Malgré cette blessure il ne cessa de commander sa brigade composée de cinq régiments de chasseurs et du 6^e lanciers. Ce fut aussi à la tête de cette cavalerie qu'il fit les brillantes charges de Vauchamp, de Montmirail, de Champaubert, et qu'il contribua à tous les hauts faits de cette suprême lutte, qui se termina le 30 mars 1814 sous les murs de Paris et amena l'abdication de Napoléon.

A la première Restauration, le colonel Sourd fut placé à la tête du régiment des lanciers de la reine. Il resta étranger à la révolution opérée par le retour subit de Napoléon. Ce ne fut que quelque temps après le départ des Bourbons qu'il se remit au service de la cause de l'empereur, qui se confondait alors avec celle de la patrie.

Le 17 juin 1815, il fut horriblement blessé de six coups de sabre à l'affaire de Génappe (1), où sa valeur inspira

(1) « Au passage du défilé de Génappe, l'arrière-garde anglaise, serrée de près, se retourne. Lord Uxbridge déploie sur le plateau, en travers de la route, la grosse cavalerie de Sommers et de Ponsonby. Les nôtres débouchent de la longue rue étroite et serpentante de Génappe et rencontrent ce mur de cavaliers. Le 2^e régiment de lanciers était en tête ; il opposa une forêt impénétrable de lances au 7^e de hussards anglais et au 1^{er} des gardes.

« Le colonel Sourd acquit dans cette mêlée une renommée

des prodiges à son régiment. Il subit l'amputation du bras gauche (1), puis remonta à cheval et combattit encore. Un colonel anglais l'ayant sommé de se rendre, pour toute réponse il lui passa son sabre au travers du corps et il abattit de même tous les ennemis qui se trouvaient devant lui.

Le pinceau d'Horace Vernet a rendu populaire ce prodigieux fait d'armes digne des temps antiques.

Enfin, épuisé par tant de blessures d'où le sang s'épanchait à flot, il se fit déposer au pied d'une borne, au bord de la route.

L'empereur passant près de là apprit que Sourd était mis hors de combat. « Quelle perte, s'exclama-t-il, que celle

populaire par un exemple peut-être unique de vigueur : blessé et amputé du bras gauche, il remonte une heure après à cheval et continue de conduire la charge. Une batterie française mit fin à ce combat de cavalerie. »

EDGARD QUINET. — *Histoire de la Campagne de 1815*, chap. IX. p. 181.

« Notre canon surtout avait jonché la terre de débris humains qui étaient hideux à voir. Dans ces diverses rencontres, le colonel Sourd, le modèle des braves, se couvrit de gloire. Avec un bras haché de coups de sabre et à moitié séparé du corps, il s'obstina à rester à cheval. Il n'en descendit que pour subir une amputation qui ne diminua ni son ardeur ni son courage ; car à peine amputé, il se remit en selle, et commanda son régiment jusque sous les murs de Paris. »

THIERS. — *Histoire de l'Empire*, livre XLII, p. 542.

(1) « ... Les anciens s'en saisissent religieusement, tous le suivent pour la dernière fois, l'escortent dans un morne silence et vont le porter au tombeau qu'ils ont creusé ; la douleur et le respect l'y placent, et recouvrent de larmes et de terre rougie de sang anglais ce bras, l'un des plus terribles de l'armée. »

TISSOT. — *Les Fastes de la Gloire*, t. I, p. 266, édit. de 1818.

d'un tel brave ! » et il le nomma maréchal de camp dans cette plaine de Waterloo, qui allait voir, le lendemain, l'épilogue de la grande épopée impériale. Mais, fait presque unique dans les annales de l'armée, Sourd n'accepta pas ce grade, et il écrivit avant le soir la lettre suivante à l'empereur :

« Sire, dans les charges que le 2^e lanciers vient de faire sur les Anglais, j'ai reçu six coups de sabre, dont trois sur le bras gauche, qui ont nécessité l'amputation de ce membre, que M. Larrey, chirurgien en chef de l'armée, m'a faite.

« Sire, je vous dois beaucoup ; mais la plus grande faveur que vous puissiez me faire est de me laisser colonel de mon régiment de lanciers que j'espère reconduire à la victoire.

« Le général Dumont vient de me dire que je suis nommé général.

« Je refuse ce grade. Que le grand Napoléon me pardonne ! Le grade de colonel est tout pour moi.

« Je suis de Votre Majesté le plus dévoué et le plus reconnaissant de ses fidèles serviteurs.

« *Le colonel commandant le 2^e régiment de lanciers,*
« *Baron Sourd.* »

La débâcle de Waterloo eut lieu le lendemain.

Les troupes se dispersèrent. Le 2^e lanciers se retira sur la Loire. Sourd fit à cheval 150 lieues pour aller le rejoindre, puis l'accompagna à Auch où était sa garnison (1). Il y resta jusqu'au complet licenciement de l'armée.

(1) Pour se faire une idée de ce que ce fait présente d'extraordinaire, il faut en lire le détail dans le certificat qui le constate et que nous reproduisons en entier :

« Je soussigné, chirurgien major du 2^e régiment de lanciers,

Sur ces entrefaites, le duc d'Angoulême passant dans cette ville demanda à Sourd s'il voulait continuer de servir son pays. Il répondit que malgré ses blessures, il avait toujours, en cas de guerre, du sang à verser pour sa patrie.

La Révolution de 1830 trouva le colonel Sourd dans sa retraite, et il fut chargé par Louis-Philippe d'organiser le régiment des lanciers d'Orléans.

Or, le 1^{er} mars 1831, le roi passant en revue au Champ-de-Mars le régiment créé par Sourd, le nomma général de brigade, sur la proposition du maréchal Soult, et l'investit du commandement du département de Tarn-et-Garonne. Il fut promu général de division en 1837 ; et la même année,

certifie avoir traité M. le baron Sourd, colonel au dit régiment, de six coups de sabre qu'il reçut le 17 juin 1815 à l'affaire de Genappe. Le premier, dont la cicatrice existe, est situé sur le pariétal droit ; le second à la face antérieure et supérieure du coronal, au-dessus du sourcil gauche ; le troisième long de cinq pouces, à la partie supérieure de l'omoplate du côté gauche ; les trois autres bien plus graves étaient situés l'un à la face antérieure du poignet gauche et pénétrait profondément l'articulation ; l'autre à la face postérieure de la même extrémité, et divisait toutes les capsules articulaires ; le troisième enfin, beaucoup plus considérable, était situé au coude gauche, divisant toute l'extrémité saillante de l'apophyse olécrane, mettait à nu toute l'articulation et partageait, en obliqueant de bas en haut, l'humérus dans sa totalité. La gravité de ces trois blessures nécessita l'amputation du bras au tiers inférieur.

« Malgré l'affaiblissement total de M. le Colonel, par la perte considérable de sang avant et pendant l'opération, malgré les douleurs occasionnées par les différentes contusions qu'il reçut sous les pieds des chevaux au moment des diverses charges de

les électeurs de Montauban, le choisirent comme représentant à la Chambre des députés.

Le général Sourd mourut à Paris en 1850.

Ce qu'il nous importe de retenir d'une vie si exceptionnellement remplie c'est le sacrifice que Sourd en fit sur une centaine de champs de bataille pendant un quart de siècle, au milieu de périls sans cesse renaissants ; c'est son stoïcisme sans défaillance en face de la douleur, c'est son profond amour pour la patrie.

De tels héros n'appartiennent pas seulement au coin de terre qui les a vus naître ; ils honorent et relèvent le pays tout entier. C'est pourquoi le nom du général Sourd passera pur et glorieux à la postérité.

cavalerie, la guérison de M. le baron Sourd s'est opérée dans l'espace d'un mois, jour pour jour, époque à laquelle il se remit à la tête de son régiment et pendant le trajet de plus de 150 lieues qu'il fit à cheval, s'étant mis en route une heure après l'amputation ; on ne peut attribuer une cure aussi étonnante et tant de dangers vaincus qu'au grand courage de M. le Colonel et à cette force de caractère qui ne l'a jamais abandonné.

« Signé : POUMIER, chevalier de la Légion d'honneur.

« Le conseil d'administration du 2^{me} régiment de lanciers certifie que la signature ci-dessus est celle de M. Poumier, chirurgien major audit régiment.

« Auch, le 1^{er} décembre 1815.

« Signés : CAVALÉRY, DAVID, *capitaines* ;

Achille de PEREYRA, BARBUT, *chefs d'escadron*. »

TISSOT. — *Les Fastes de la Gloire*, t. V, p. 195 à 197, édit. de 1822.

GÉNÉRAL BARON GIRARD

Le général Jean-Baptiste Girard naquit à Aups le 20 février 1775 (1).

Son père avait réalisé une certaine fortune comme régisseur d'un domaine appartenant au fameux Barras, et il s'établit à Aups pour s'y livrer à l'industrie de la tannerie.

Le jeune Girard reçut une instruction soignée pour l'époque.

A peine âgé de 17 ans, il s'engagea dans le bataillon du district de Barjols, il assista aux premiers combats livrés par nos troupes sur les frontières d'Italie, et il déploya en guidant nos tirailleurs dans ces régions montagneuses, des talents et une aptitude qui appellèrent sur lui l'attention de ses chefs. Ils le récompensèrent en le nommant, le 2 octobre 1793, quartier-maitre trésorier de son bataillon dit de Marathon, nom que portait alors la ville de Saint-Maximin.

Le général Monier opérait dans les parages alpestres ;

(1) « Jean-Baptiste Girard, fils naturel et légitime du sieur Jean-François Girard, marchand tanneur, et de Françoise-Marguerite Chauvin, son épouse, est né et a été baptisé le 20 février mil sept cent soixante-quinze.

« Le parrain a été le sieur Girard, son grand-père paternel, et la marraine, Anne Mossy, sa grand'mère.

« Le père et le parrain ont signé avec nous, prêtre, et non la marraine qui n'a pu écrire.

« Signés : J.-F. GIRARD, J.-B. GIRARD,
GÉRARD, *prêtre vicaire.* »

(Archives communales d'Aups).

il prit en affection le sergent Girard, qui l'accompagna ensuite dans plusieurs expéditions en Italie.

Le 15 fructidor an III (2 septembre 1795), les Piémontais, cachés dans les bois, surgirent en masse sur le flanc de nos troupes qui gagnaient leurs retranchements, et qui eurent à peine le temps de se mettre à l'abri. Les Piémontais engagèrent, mais en pure perte, une longue et vive fusillade. Enfin, les Français impatientés par cette attaque, dont ils n'avaient d'ailleurs pas eu à souffrir, sortirent de leurs redoutes au pas de charge et, malgré la neige et la pluie qui les cinglaient en face, ils se lancèrent impétueusement sur les bataillons ennemis. Ceux-ci, effrayés d'une pareille audace, se replièrent en désordre sur les hauteurs ; mais, poursuivis avec vigueur, ils furent forcés de les abandonner et firent une grande perte d'hommes. Girard faisait partie du bataillon qui assura le succès de cette journée, et il mérita par sa conduite les éloges du général en chef Kellermann.

Ce fait d'armes assura et hâta l'avancement de Girard, qui obtint le grade de sous-lieutenant le 26 ventôse an IV (17 mars 1796) et, après le combat de la Brenta où il reçut deux coups de feu, celui de lieutenant le 4 prairial an V (24 mai 1797), avec la charge d'aide de camp du général Monnier. Bonaparte le promut promptement capitaine dans la 85^e demi-brigade, et cette campagne n'était pas encore achevée que le général Championnet lui conférait le brevet de chef de bataillon.

C'est avec ce grade qu'il concourut à la défense d'Ancône.

Une formidable insurrection avait éclaté sur la côte adriatique, dans les marches d'Ancône, contre la République Romaine établie par Bonaparte.

Une flotte russo-turque menaçait Ancône. Le général Monnier gardait la ville et le territoire.

Le 2 prairial an VII (23 mai 1799), cette flotte essaya de jeter une armée de débarquement dans la ville. Monnier, qui s'y était enfermé, résolut de faire un effort pour la dégager. Le 1^{er} juin, il sortit avec quatre bataillons et quelques pièces de campagne, il repoussa les insurgés, prit Ascoli qui, situé sur la frontière du royaume de Naples, était leur repaire. L'aide de camp Girard, monté le premier sur les remparts, y arbora le drapeau républicain. Les insurgés essayèrent en vain de se défendre de maison en maison ; la plupart d'entre eux furent massacrés ou pris, et les chefs de l'insurrection n'échappèrent qu'en se jetant dans les Abruzzes.

Le 25 brumaire an VIII (16 novembre 1799), Girard fut nommé adjudant général par le général Monnier qu'il avait si bien secondé en un moment où, par suite de la coopération des Russes et des Autrichiens, les troupes françaises avaient été battues en brèche un peu partout en Italie.

Nous retrouvons Girard avec ce grade en 1800, au passage du Tessin, où il franchit le fleuve le premier au mépris des plus grands dangers (1), se jette avec ses grenadiers sur

(1) « Le 31 mai, le premier consul se porta rapidement sur le Tessin. Les corps d'observation que le général Mélas avait laissés contre les débouchés de la Suisse, et les divisions de cavalerie et d'artillerie qu'il n'avait pas menées avec lui au siège de Gênes, se réunirent pour défendre le passage du fleuve et couvrir Milan. Le Tessin est extrêmement large et rapide. L'adjudant général Girard, officier du plus haut mérite et de la plus rare intrépidité, passa le premier le fleuve. Le combat fut chaud toute la journée sur la rive gauche... »

(*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXX, p. 448).

« On arriva le 31 mai devant le Tessin. Ce fleuve est large et profond. On n'avait point de barques pour le passer et au delà se

les Autrichiens, les culbute et donne ainsi le temps d'établir un pont volant sur lequel nos colonnes se précipitent au pas de course.

Lors de l'institution de la Légion d'honneur, le 29 floréal an X (18 mai 1802), Girard reçut la croix d'officier; et, date significative, il fut promu commandeur le 4 nivôse an XIV (26 décembre 1805), c'est-à-dire le jour même où la paix de Presbourg terminait glorieusement la campagne d'Austerlitz, durant laquelle Girard s'était conduit avec éclat.

Il prit part aussi l'année suivante à la campagne d'Iéna avec la réserve de la Grande-Armée. Il fut élevé au grade de général de brigade le 13 novembre 1806, et le décret était daté de Berlin, où l'armée française était entrée triomphalement le 25 octobre.

Girard devint ensuite sous-chef d'état-major de la ré-

montrait une nombreuse cavalerie appartenant au corps de Wukassowich, lequel gardait le Simplon et cette partie des débouchés des Alpes. Derrière le Tessin coule le Naviglio-Grande, large canal qui traverse la contrée jusqu'à Milan. La cavalerie ennemie, pressée sur une langue de terre fort étroite, entre le Tessin et le canal, était extrêmement gênée dans ses mouvements, et ne pouvait guère user de ses forces. L'adjudant général Girard prit quelques embarcations que les paysans des environs avaient cachées près de Galiote et qu'ils s'empressèrent de fournir à l'armée. Il passa suivi d'une petite troupe de soldats et se jeta sur l'avant-garde autrichienne. Successivement renforcé par les allées et venues de ces barques, et appuyé par le feu de l'artillerie, il repoussa la cavalerie, qui n'osait trop s'engager sur ce terrain fort ingrat pour elle, et l'obligea de passer le Naviglio-Grande au pont de Turbigo. Du même coup, il franchit ainsi le Naviglio et le Tessin. Mais le général Wukassowich survint avec la brigade d'infanterie Laudon, et tâcha de pénétrer dans le village de Turbigo. L'adjudant général Girard eut alors sur les bras quatre ou cinq mille hommes d'infanterie,

serve de cavalerie du 5^e corps, et il fit en cette qualité les campagnes d'Eylau et de Friedland (février-juin 1807).

En janvier 1809, il entra en Espagne avec le commandement d'une brigade de cavalerie légère.

Il se signala à la bataille d'Ocana (1), brillante affaire où les Français, malgré l'énorme infériorité de leurs effectifs et les désavantages du terrain et de la position, écrasèrent ou dispersèrent l'armée espagnole.

Le maréchal Mortier, empêtré de rendre justice à tous ceux qui avaient combattu sous ses ordres, recommanda dans son rapport, à la bienveillance de l'empereur, le général Girard, blessé en chargeant à la tête de sa division.

Il contribua aussi puissamment, en janvier 1811, à la prise d'Olivence (2) dont la garnison se rendit à discrétion ; et le mois suivant, il refoula à trois reprises les sorties des troupes hispano-portugaises bloquées dans Badajoz (3).

Le 19 février, Girard fut chargé de franchir, avec son infanterie, la Gébora (4) considérablement grossie par les

et ne put leur opposer que quelques centaines de soldats. Il se défendit plusieurs heures de suite, avec beaucoup de présence d'esprit et de courage, et parvint à sauver le pont de Turbigo, dont la perte eût rejeté les Français en deçà du Naviglio-Grande, et peut-être du Tessin même. Pendant qu'il se défendait aussi bravement, le général Monnier, qui était parvenu à passer un peu au-dessous, vint à son secours, fondit sur les troupes de Laudon et les chassa de Turbigo. Cette ligne qui devait arrêter l'armée française fut donc franchie au moyen d'un simple combat d'avant-garde.)

THIERS. — *Histoire du Consulat*, livre IV.

(1) *Ocana*, ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille.

(2) *Olivence*, ville du Portugal.

(3) *Badajoz*, ville espagnole, sur la frontière du Portugal.

(4) *Gébora*, riv. d'Espagne, dans l'Estramadure.

pluies, pour aller attaquer, de concert avec l'artillerie légère et la cavalerie, l'ennemi retranché sur les hauteurs voisines. Nos fantassins franchirent deux gués dangereux avec de l'eau jusqu'à la ceinture et malgré la rapidité du courant. Aussitôt que les colonnes furent formées, le maréchal Mortier donna ordre à Girard de se porter sur la droite de l'ennemi et de gagner la hauteur de Christoval, pendant que Latour-Maubourg l'attaquerait par la gauche avec la cavalerie. Ce double mouvement s'exécuta avec autant de rapidité que de précision malgré la vivacité du feu des ennemis. Deux grands carrés de troupes espagnoles furent successivement enfoncés au cri de : Vive l'Empereur ! A cet instant, la déroute devint générale et l'on fit plus de 5,000 prisonniers parmi lesquels se trouvaient quatre généraux et quinze colonels.

Le maréchal commandant en chef appela les faveurs de l'empereur sur les officiers qui s'étaient le plus distingués dans cette affaire, et il inscrivit en tête de la liste le général Girard.

L'année suivante, dans l'importante affaire de Villagarcia (1), sa vaillante conduite lui valut les félicitations personnelles de l'empereur (2).

(1) *Villagarcia*, camp situé en Andalousie.

(2) Au prince de Neuschatel et de Wagram, major général de l'armée d'Espagne :

« Paris, le 16 septembre 1810.

« Ecrivez au général Girard une lettre en mon nom pour lui témoigner ma satisfaction sur sa bonne conduite dans l'affaire de Villagarcia, et faites mettre à l'ordre du jour que j'ai reconnu, en cette circonstance, la bravoure ordinaire des troupes du 5^e corps.

Pendant que les Français combattaient sans trêve en Espagne, nos armées s'illustraient sur d'autres champs de bataille en Autriche, et le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, qui connaissait la valeur de Girard, avait demandé à l'attacher à son état-major ; mais, l'empereur, dans l'intérêt même de cet officier supérieur, ne crut pas devoir accéder à ce désir (1).

Le 20 mai 1811, Girard fut promu à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Un an après il fut placé à la tête des régiments polonais rattachés au 9^e corps de la Grande-Armée et il fit avec eux la campagne de Russie (2).

Proposez-moi les récompenses que demande le général Girard, soit pour la Légion d'honneur, soit pour l'avancement.

« NAPOLÉON. »

(*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXI, p. 140.)

(1) Au prince de Neufchatel et de Wagram, major général de l'armée d'Allemagne, à Vienne :

« Passau, 19 octobre 1809.

« Vous me dites, dans une de vos lettres, que le prince de Ponte-Corvo demande le général Girard. Répondez au prince de Ponte-Corvo que cela nuirait à cet officier, parce que j'ai pour principe de n'accorder d'avancement aux officiers qui servent dans les états-majors qu'autant qu'ils servent dans la ligne dans deux grades, et mon intention est que le général Girard serve plusieurs années dans la ligne avant de passer dans les états-majors.

« NAPOLÉON. »

(*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XX, p. 3.)

(2) Au prince de Neufchatel et de Wagram, major général de l'armée d'Espagne, à Paris :

« Saint-Cloud, 4 mai 1812.

« Donnez ordre au général Girard de se rendre à Séダン pour prendre le commandement des 4^{me}, 7^{me} et 9^{me} régiments polonais qui arrivent d'Espagne.

Lorsque vaincus par les rigueurs d'un hiver impitoyable, nos malheureuses colonnes décimées et désemparées atteignirent la Bérézina, les Russes étaient fortement établis au pont de Borizoff, qui avait été choisi pour le passage de la rivière. Plusieurs combats meurtriers eurent lieu pendant que nos troupes s'engageaient pêle-mêle sur le pont, dans un grand désordre, parmi les cris des blessés, le crépitement de la fusillade, le choc des boulets, l'entassement des morts et tous les empêtements d'une armée immense.

« Bientôt les Russes, toujours renforcés par des troupes fraîches, arrivèrent en masse, et forcèrent les restes du 9^e corps, qui combattaient encore, à passer la rivière. La division polonaise du général Girard se fit jour à travers tous les obstacles ; et, gravissant cette montagne de cadavres qui lui fermait la retraite, elle arriva sur l'autre rive où l'ennemi l'eût infailliblement suivie si, dans l'instant, le feu n'eût été mis au pont.

« Les fuyards continuaient à s'entasser dessus et à chercher une issue au milieu des flammes, lorqu'enfin les principaux appuis étant consumés, ce pont fatal s'abîma avec un craquement épouvantable, et disparut dans le gouffre de la Bérézina (1). »

A peine les débris de la Grande-Armée s'étaient-ils dérobés à la poursuite des Russes, des Autrichiens et des

« Il verra si tout est prêt aux dépôts pour refaire leur habillement. Les dépôts partiront de Sédan avec les régiments.

« NAPOLÉON. »

D'après l'original. — Dépôt de la guerre.

(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXIII, p. 464.)

(1) *Victoires et conquêtes des Français de 1792 à 1815*, t. XXI.

Prussiens coalisés, que Napoléon voulut réparer le désastre immense qu'il venait de subir et qui avait jeté le deuil dans la plupart des familles et l'indignation d'un bout de la France à l'autre. Il fit une réquisition d'adolescents et de soutiens de famille jusqu'alors restés dans leurs foyers, et il improvisa ainsi une armée de 250,000 conscrits qui n'étaient point préparés à une pareille guerre.

Girard fut chargé d'une division du 3^e corps composé de troupes badoises et hessoises et commandé par le maréchal Ney, prince de la Moskowa.

Dès la première action, le 2 mai, à Lutzen, le 3^e corps se trouva en contact avec les armées des coalisés.

« Les divisions Girard, Brennier, Ricard et Marchand firent tourner bride aux escadrons prussiens du corps de Blücher au moment où ils allaient charger les troupes du général Souham, et ce dernier, ainsi que le général Girard, occupant les villages de Klein-Gorschen et de Rhana, arrêtèrent les progrès de l'infanterie alliée (1). » « Cependant le combat se soutenait avec un grand acharnement au centre. Blücher venait de faire avancer la réserve de son corps d'armée formée par la garde prussienne ; déjà les divisions françaises perdaient du terrain. Le sort de la bataille était indécis. Napoléon voulut à toute force reprendre une position qui seule couvrait le village de Lutzen et la grande route de Leipzig. L'action reprend avec plus d'acharnement ; les divisions Souham et Girard, excitées par l'exemple de leurs chefs, firent des prodiges de valeur. Le général Girard atteint de plusieurs balles et grièvement

(1) A. HUGOT. — *Histoire des Armées françaises de terre et de mer, de 1792 à 1837.*

blessé ne voulut point quitter le champ de bataille, et toujours à la tête de ses braves soldats, il leur dit que le moment était venu où tout Français de cœur devait vaincre ou périr les armes à la main (1-2). »

Le soir de la bataille, Napoléon va voir Girard et lui dit de demander ce qu'il voudra ; que c'est accordé d'avance.

Girard, qui était sans fortune, demande l'entrée à Saint-Denis pour ses filles. L'empereur lui fait remarquer que ce n'est pas une faveur mais un droit pour lui. Girard s'obstine à ne demander rien autre.

Il reprit du service au mois d'août et il reçut le commandement d'un corps de 15,000 hommes en garnison à Magdebourg, avec lequel il était chargé d'appuyer la marche du maréchal Oudinot, duc de Reggio, sur Berlin.

Le 25 août, Girard était sorti de la ville avec une division de 4,000 hommes ; il se dirigeait de Ziezar à Belzig, cherchant à rejoindre l'armée d'Oudinot ; mais trouvant cette ville occupée par les Cosaques de Czernichew, il s'arrêta à Lubnitz pour y attendre des ordres. Le 27, il fut

(1) *Victoires et conquêtes des Français de 1792 à 1815*, t. XXI.

(2) BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE :

« Lutzen, 2 mai 1813.

« La bataille embrassait une ligne de deux lieues, couverte de feu, de fumée et de tourbillons de poussière. Le prince de la Moskowa, le général Souham, le général Girard étaient partout, faisaient face à tout. Blessé de plusieurs balles, le général Girard voulut rester sur le champ de bataille. Il déclara vouloir mourir en commandant et dirigeant ses troupes, puisque le moment était arrivé, pour tous les Français qui avaient du cœur, de vaincre ou de périr.....

« NAPOLÉON. »

(*Correspondance de Napoléon 1^{er}*, t. XXV, p. 299.)

attaqué par la division Hirschfeld. Les Français, malgré la disproportion du nombre, eurent d'abord l'avantage ; mais ils furent tournés par les Cosaques qui intervinrent pendant l'action. Un grand désordre s'en suivit. Le général Girard, blessé de deux balles, fut mis hors de combat, et sa colonne ne put rentrer à Magdebourg qu'en laissant 800 prisonniers et six canons au pouvoir de l'ennemi.

La guérison de Girard n'était pas encore achevée que nos armées, succombant sous le nombre en Allemagne, se retiraient sur nos frontières ; puis, de proche en proche et malgré leur héroïsme, venaient se mettre sous la protection des forts de Paris qui — singulier retour des choses ! — résistèrent à peine quelques heures au choc des coalisés.

A l'arrivée des Bourbons, en avril 1814, Girard fut mis en non activité et reçut la croix de Saint-André.

Moins d'un an après, Napoléon retournait de l'île d'Elbe, et, mis au ban des nations européennes, il réorganisait une nouvelle et suprême armée. Il donna d'abord à Girard la 18^e division de l'armée des Alpes, puis il l'appela à Paris pour lui confier une division de l'armée du Nord.

Le 16 juin eut lieu la mémorable bataille de Ligny.

Cette position, attaquée avec autant de vigueur que l'ennemi en mettait à la défendre, fut prise et reprise quatre fois et finit par rester à la division commandée par Girard.

L'attaque fut plus faible au village de Saint-Amand. Le corps du général Vandamme s'en empara d'abord. Mais l'ennemi recevant sans cesse de nouveaux bataillons revint à la charge.

Déjà 39 bataillons prussiens s'y étaient jetés et usés. De notre côté, la division Girard, qui avait occupé le point saillant de l'attaque à l'extrême gauche, restait en première ligne contre un ennemi qui se renouvelait sans cesse.

La victoire allait pourtant nous rester.

« Blücher, qui voit la défaite des siens, accourt au galop au milieu d'eux. Sa présence les raffermit. Il leur jette quelques paroles ardentes. Les rangs se reforment à sa voix ; et sans perdre un instant le vieux maréchal ordonne à Pirch II de les ramener au feu.

« La charge bat ; Pirch II marche à l'attaque et aborde de nouveau les soldats de Girard. Ame de feu, cœur intrépide, le général français se multiplie pour soutenir le choc ; il tombe mortellement blessé. Inférieure en nombre sa troupe cède, mais lentement, en bon ordre. Elle a un millier d'hommes hors de combat ; les deux généraux de brigade sont blessés. C'est un colonel, Tiburce Sebastiani, qui commande (1). » « Le tiers des hommes de cette division couvrent de leurs corps les débris fumants du village ; mais en mourant, le général Girard laisse à ses soldats son caractère invincible. Il tombe et son esprit reste debout (2-3). »

(1) COLONEL CHARRAS. — *Campagne de 1815*, t. 1, p. 128.

(2) EDGARD QUINET. — *Histoire de la Campagne de 1815*, ch. V.

(3) « Le village de Saint-Amand fut pris et repris ; mais il fut emporté par le général Girard, qui, ayant reçu l'ordre d'avancer par la gauche du ravin avec sa division, la 3^e du 2^e corps, y déploya cette intrépidité dont il a donné tant d'exemples dans sa carrière militaire. Il culbuta à la baïonnette tout ce qui voulait s'opposer à sa marche et s'empara de la moitié du village ; mais, il tomba blessé à mort. Il était cinq heures et demie.....

..... Le général Girard s'était distingué au passage du Tessin, en 1800 ; il avait beaucoup contribué au gain de la bataille de Lutzen, en 1813. C'était un des plus intrépides soldats de l'armée française ; il avait éminemment le feu sacré. »

(*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXXI, p. 206 et 208.

Cette triste nouvelle affecta vivement l'empereur qui fit dépecher aussitôt auprès de Girard le fameux chirurgien Larrey, et il ordonna qu'il fût transporté à Paris dans une de ses propres voitures. Il espérait conserver cet intrépide soldat qui s'était illustré sur tant de champs de bataille, qui avait à peine 40 ans, et à qui l'empereur réservait le bâton de maréchal de France.

Ce fut un vain espoir. Ce vaillant ne survécut que quelques jours à ses blessures; il succomba le 27 juin. On lui avait caché le désastre de Waterloo. Dans ses heures d'agonie, il n'eut pas, du moins, la vision de la marche triomphale des ennemis sur la capitale, et il fut enseveli au moment même où les alliés entraient pour la seconde fois dans Paris.

Six ans plus tard, sur son îlot battu des tempêtes, l'une des dernières paroles de Napoléon furent les suivantes : « Je légue cent mille francs aux enfants du brave général Girard. »

Telles furent les dernières volontés exprimées d'une voix défaillante par le plus prodigieux capitaine des temps modernes, et peut-être de tous les temps. Elles honorent autant le grand empereur qui les a dictées au moment suprême que l'héroïque soldat, notre glorieux compatriote, qui les a inspirées.

L. BOURRILLY.

UN MOT
SUR
LA PHILOSOPHIE
ÉSOTÉRIQUE OU THÉOSOPHIE

La théosophie qui depuis quelque vingt ans a pris une grande extension, en Amérique, en Angleterre, en Suède, dans les Indes et en Australie, est le nom qu'a reçu de nos jours l'antique philosophie, la Sagesse (car on peut ainsi l'appeler) aussi ancienne que le monde, qui au cours des siècles s'est revêtue de vêtements variés et a pris différents noms.

Toutes les philosophies, comme toutes les religions, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours et sous les apparences les plus diverses, ont sans cesse cherché un même but : la Vérité. Malheureusement plus d'une s'est imaginée être seule dans la vraie voie ; de là l'intolérance, de là les guerres de religion et les massacres commis au nom de la divinité.

Toutes ont raison en proclamant la sublimité de leur but, toutes sont dans l'erreur en supposant qu'une seule voie conduit à la Vérité. Car, si en laissant le côté exotérique, côté qui renferme les dogmes et les croyances mis à la portée des masses et qui se manifeste par des cérémonies et des rites qui satisfont le côté émotionnel des foules, —

si, dis-je, on étudie le côté philosophique et métaphysique (ce qu'on appelle l'ésotérisme) on arrive à soulever le voile des symboles et des mythes, et à voir qu'à la base de toute science, de toute philosophie et de toute religion se trouve la *Vérité une et Eternelle*.

L'identité des religions peut être prouvée par l'identité spirituelle et morale de leurs doctrines fondamentales. Toutes disent : la source de l'Univers est dans la Vie une; l'esprit de l'homme provient de cette unité, l'homme peut, par conséquent s'élever vers sa source et redevenir un avec elle; le perfectionnement de l'âme est le but de la vie humaine. L'homme est un esprit immortel lié à une nature inférieure; la purification de cette nature et son union avec l'esprit constituent pour elle la possibilité de participer à l'immortalité spirituelle. Tous les hommes sont frères, la loi d'amour, *est la loi du progrès*.

La philosophie ésotérique ou Théosophie, nous disent les adeptes de cette doctrine, n'est pas une religion : elle est la divulgation de l'ensemble des Vérités que l'homme peut connaître dans le cycle actuel de son évolution.

Les questions de croyances extérieures et de culte n'ont pas plus d'importance pour elle que les questions de nationalités; car elle ne voit dans tout homme qu'un frère; c'est pourquoi l'un de ses grands instructeurs a dit : « Celui qui ne pratique pas l'altruisme, qui n'est pas prêt à partager son dernier morceau de pain avec un autre plus faible, ou plus pauvre que lui, celui qui néglige d'aider son semblable sans distinction de race, de nationalité ou de croyance, en tous lieux et en tous temps; celui qui reste muet au cri de la misère humaine, celui qui entend dire du mal d'une personne innocente et ne la défend pas comme il se défendrait lui-même; celui-là n'est pas un Théosophe ».

. .

Voici quelques-uns des points importants de la philosophie ésotérique :

Tout provient de l'*Unité absolue* qui est Dieu ; tout existe dans l'unité, tout doit retourner à l'unité.

Toute spéculation sur l'absolu est inutile. *Il est Inconnaissable*. Le non manifesté et le non limité ne peuvent être compris par nous qui sommes manifestés et limités.

Dans l'Inconnaissable il y a le Logos, le Verbe, dont le triple aspect de *substance* primordiale, *d'esprit matière* et d'idéation ou conscience universelle constitue la *Trinité primitive*. Tout procède de cette Trinité, depuis l'entité la plus élevée jusqu'au moindre grain de sable ; tout possède, vie, forme, conscience, parce que tout provient du Logos et le reflète.

La différenciation au moyen de laquelle la substance primordiale est amenée à l'existence objective est effectuée par le « Souffle de Vie », l'Energie du Logos, le mouvement universel.

Tout existe, au préalable, dans la pensée divine, et l'univers n'est que la forme objective, la matérialisation de cette pensée.

Les différenciations de la substance primordiale seraient au nombre de sept, on les appelle les plans de l'Univers :

Le 1^{er} plan pour nous, partant d'en bas, est le plan physique ; sa caractéristique est la grosse matérialité, et la densité des agrégats atomiques : C'est la nature physique ordinaire.

Le 2^e plan est le plan dont la substance a pour spécialité d'exprimer la sensation, la passion et les désirs : On l'a appelé, en Occident, le plan astral.

Le 3^e plan est le plan où la matière permet la naissance et l'expression de la mentalité.

Le 4^e plan est le plan où la substance a pour caractéristique l'élément de l'intuition et de la sagesse spirituelle. Nous n'avons pas de données très précises à son sujet.

Les trois autres plans sont plus subtils encore et l'on n'en sait qu'une chose : c'est que de grands Instructeurs affirment qu'ils existent et que l'homme les atteindra consciemment un jour.

* * *

Ceci m'amène à mentionner, en passant, ce que la Théosophie appelle les « principes » de l'homme. Ces principes, au nombre de sept également, sont comme les « fourreaux » dont s'enveloppe successivement l'étincelle divine (l'esprit de l'homme) à mesure que dans l'arc de son évolution elle plonge de plus en plus dans la matière pour y chercher la *connaissance*, et d'où, à la suite d'un long processus évolutif, elle doit émerger divinisée, car le but de l'évolution universelle est de développer la soi-conscience de l'homme sur les plans successifs, développement qui demande de longs cycles et d'inecalculables expériences.

* * *

C'est cette évolution qui fournit la base de la doctrine de la Ré-incarnation, doctrine qui est une nécessité logique, pour tous ceux qui croient à l'existence d'une âme distincte du corps et à la loi du progrès indéfini.

En effet, si l'âme n'est pas le produit de fonctions physiques, si elle a une existence propre, si elle dure *après* la mort, elle doit logiquement avoir existé *avant* le

corps ; d'un autre côté, la création d'une âme particulière à la naissance de chaque enfant rendrait inutile la loi d'évolution et serait non seulement une impossibilité dans la Nature « *qui ne fait pas de saut* » mais une injustice, parceque si une âme est créée à chaque naissance, le milieu et les facultés devraient être égaux pour toutes, ou tout au moins ne devraient point revêtir les disproportions criantes que nous voyons partout.

La Ré-incarnation était généralement admise dans l'antiquité parce qu'on était alors sous la direction de religions qui la comptaient comme un dogme capital. C'est une doctrine éminemment morale, parce qu'elle explique l'inégalité des conditions ; de plus, elle incite le malheureux à se résigner au sort que lui seul a suscité, et elle porte l'homme favorisé à aider davantage son prochain pour se ménager un *futur heureux*.

Mais le sentiment de la solidarité devrait être le premier mobile du bien ; car aucun homme ne peut, sur aucun plan, séparer sa destinée de celle de ses frères. Ainsi, sur le plan physique, l'échange continual des organismes minuscules qui composent tous les corps, réalise bon gré, mal gré, une solidarité physique inévitable et le premier devoir qui en dérive est de purifier ces organismes par l'hygiène physique et morale, afin qu'ils ne soient pas plus mauvais à leur sortie, qu'ils n'étaient à leur entrée en nous et qu'au contraire ils soient devenus plus purs.

..

A la Ré-incarnation se lie intimement la grande loi de justice rétributive, la *loi de causalité*, qui fait que chaque action ainsi que chaque pensée est unie directement, quoique non immédiatement, à son effet ; c'est la loi infaillible

102 LA PHILOSOPHIE ÉSOTÉRIQUE OU THÉOSOPHIE

qui relie la cause à l'effet, l'action à la réaction, et tient compte des motifs tout autant que des actes ; car les causes du bien et du mal sont inhérentes à l'homme lui-même et non à ce qui est en dehors de lui ; les choses sont ce que nous les faisons par l'usage. Le bien est ce qui est conforme à la loi ; le mal est ce qui est en discordance avec la loi.

La peine et la souffrance sont des effets ; leur cause est la transgression d'une loi de la nature. L'homme est ainsi l'artisan de sa propre destinée ; il file à toute heure la trame du filet, qui facilite ou entrave son progrès futur.

..

La plupart de ces enseignements étaient autrefois cachés aux masses et réservés pour le petit nombre ; ils formaient une partie de ce qu'on appelait dans l'école de Pythagore, plus spécialement, la philosophie ésotérique. De nos jours c'est la Société Théosophique qui a repris la divulgation de cet enseignement.

Dans cet aperçu, bien imparfait, des grandes lignes de la philosophie ésotérique, j'ai cherché à faire connaître quelques étaient les idées enseignées par la Théosophie sur l'Etre suprême, la seule réalité, qui, projetant sa propre réflexion sur les profondeurs infinies de l'Espace, fait passer l'Univers de son homogénéité subjective, à sa manifestation multiple et objective, par sa descente à travers des plans de plus en plus denses.

La « Doctrine secrète », c'est-à-dire le compendium des vérités universelles appliquées à la religion, à la philosophie et à la science, enseigne le développement progressif

de toute chose, des mondes aussi bien que des atomes, et ce merveilleux développement n'a ni commencement concevable, ni fin imaginable.

Notre « Univers » n'est qu'une unité, dans un nombre infini d'Univers, lesquels sont tous « Fils de la Nécessité », tous, des anneaux de la grande chaîne cosmique des Univers, et chacun dans la relation d'effet pour celui qui le précède et de cause pour celui qui le suit.

..

Je vais essayer de traduire quelques-unes des opinions des sages orientaux sur la constitution de l'homme.

Tout être est un rayon divin, revêtu de matière ; tout, depuis le Logos jusqu'au grain de sable, est une radiation divine, enveloppée de substance à différents degrés de densité ; cette radiation est en tout, car rien ne saurait exister sans elle.

Nous ne pouvons logiquement, supposer qu'une chose ait été créée de rien, ni qu'aucune chose soit due à un fortuit concours de forces ; car, partout, nous trouvons, la vie, la conscience et la substance-force.

Dieu ne serait plus omnipotent, omniscient et omniprésent, si nous pouvions supposer que de l'Espace sans bornes à l'infinitésimal atome, il pût exister quelque chose dont les éléments n'existaient pas hier, quelque chose qu'à un moment donné, il crée de rien ; car ce serait une chose en dehors de Lui ; supposition absolument absurde et que ne peut admettre la raison. Non, il est au cœur de toutes les manifestations de la vie, il est en tout et il est TOUT.

Il est le Soi — le Je -- de l'Univers et le Soi de l'homme. C'est sa radiation qui pénètre ce dernier et lui permet de devenir consciemment immortel.

Pour faire comprendre cet enseignement à son fils, l'indien Uddalaka prit du sel et le mit dans l'eau ; le lendemain, il redemanda le sel à l'enfant qui répondit qu'il ne pouvait plus le trouver. Alors le père lui dit : goûte l'eau qui est à la surface. L'enfant répondit, elle est salée. Le père lui dit ensuite : goûte l'eau des couches moyennes ; et l'enfant répondit : elle est salée ; le père lui dit enfin : goûte l'eau des couches profondes et l'enfant répondit toujours, elle est salée. Alors le père lui dit que semblable au sel qui ne pouvait être vu, l'Ame Universelle pénètre tout, qu'elle est omniprésente, éternelle et qu'Elle est la racine, la vie, l'essence, la substance de tout.

Le Rayon Divin, le Soi de l'homme, a en lui toutes les potentialités, mais ces potentialités sont limitées par les véhicules insuffisamment développés qui constituent les corps divers de l'homme ; il est inconscient au début de son pèlerinage, et c'est pour acquérir la conscience que l'Univers et l'évolution existent.

Platon, qui était un Initié, établit deux grandes divisions dans l'homme *intérieur* et dit, que lorsque *Psyc'hé* (l'Ego), s'unit à *Nous* (l'âme en action dans le corps spirituel) tout ce qu'elle fait est juste et heureux ; mais lors qu'elle s'attache à *Anoïa* (l'âme en action dans le véhicule qui permet les désirs et les passions, ce qu'en nomme l'âme animale) tout le contraire a lieu. Aujourd'hui encore la Théosophie répète les mêmes enseignements en les complétant. Le rayon de divinité, dont nous avons parlé, est partout le même, mais il prend des apparences diverses selon les véhicules qui le réfractent ; tout le secret des « principes » humains est là. Ainsi ce rayon en action dans

un véhicule de substance très fine forme l'âme divine dont le cœur invisible est l'organe ; le même rayon, en action dans la substance du plan mental, forme l'âme humaine. Celle-ci, dans sa partie supérieure est le producteur des abstractions, des concepts ; dans sa partie inférieure — celle qui fonctionne dans le cerveau — elle est la cause des pensées concrètes, des perceptions ordinaires. Le même rayon divin enveloppé dans de la substance moins subtile — ce qu'on nomme la substance Kamique, dans l'Inde — provoque la sensation et les émotions. Enfin, ce rayon, voilé dans le corps physique, se manifeste par le souffle vital, les forces physico-chimiques inhérentes à tout organisme. Nous nous bornons à ces quatre aspects ou « principes » du rayon divin en manifestation, pour ne pas compliquer notre étude ; mais nous ajouterons que les « principes » sont en *réalité au nombre de sept*.

Esquissons maintenant, un peu plus en détail — quoique à grands traits, cela va sans dire — les principales caractéristiques de ces différents véhicules, dans lesquels s'enveloppe le Rayon.

..

Commençons par le principe le plus matériel : le corps physique.

Inutile de vous entretenir spécialement des agrégats que forme ce corps, de leurs fonctions et de leur composition. Disons scullement que pour la Théosophie, le corps visible est un groupement composé d'une infinité de petits organismes minuscules, ayant une existence propre, pénétrant constamment dans le corps et en sortant incessamment.

Ces petites vies, pendant leur séjour dans notre organisme,

s'y modifient sous les influences morales, mentales et spirituelles : cela constitue l'étroite bien qu'involontaire solidarité physique. Le corps physique se trouve comme interpénétré par une espèce de « double » de lui-même, « double » formé d'éther (c'est encore de la matière physique mais supérieure aux trois états connus). Ce corps invisible ne peut que difficilement se séparer du corps visible, quand celui-ci est dans un état de santé normal.

Chez les médiums, il quitte facilement sa contre-partie physique ; mais il reste uni à elle, par une trainée de matière éthérique. Plus la quantité de substance éthérique extériorisée est considérable, plus le médium tombe dans une transe profonde.

Les mouvements d'objets, sans contact visible, sont dus à des êtres invisibles qui se servent pour atteindre notre plan, du corps éthérique extériorisé. C'est ainsi également que se produisent les matérialisations, sujet des plus intéressants et que la science connaît déjà assez bien.

La mort se produit quand le corps éthérique quitte le corps physique, et s'en sépare tout-à-fait par la rupture du cordon ombilical éthérique. Les molécules du « double » se dissipent peu à peu, comme celles du corps physique. Les sensitifs peuvent voir ce corps, peu de temps après la mort, comme un nuage gris-violet, plus ou moins « formé » planant au-dessus des tombeaux ; c'est lui aussi qui peut apparaître quelquefois, mais rarement, comme un spectre ou fantôme au moment du décès — de la désincarnation plutôt, de son propriétaire.

Le principe vital est constamment en action dans les corps physique et éthérique ; ce principe est universel. Tous les mondes, toutes les créatures, toutes les plantes, toutes les molécules, tous les atomes sont plongés dans

l'océan de vie, vie immense, infinie, qui ne peut ni augmenter ni diminuer.

Le *corps visible*, son « *double éthérique* » et la *vie* qui les agrège forment les trois principes inférieurs de l'homme. Nous les avons réunis en un seul parce qu'ils forment, pendant l'incarnation, une Trinité-une.

* * *

L'âme animale ou *corps des désirs* est le siège des appétits, des passions, des émotions et des désirs, lesquels se retrouvent dans l'homme comme chez l'animal. Cette âme constitue la brute en nous et agit sur le plan astral, le deuxième plan de l'Univers en partant d'en-bas.

C'est la force qui nous attache à la vie et c'est en elle, que toutes les impressions extérieures reçues et transmises par les sens physiques, se transforment en *sensation*.

On l'appelle souvent « *Corps astral* ». Nous reviendrons plus tard sur le rôle important que ce corps joue pendant la vie, chez les êtres hautement évolués, et sur sa destinée après la mort.

* * *

Nous venons de dire quelques mots sur les principes communs à l'homme et à l'animal. Pour que l'être soit un *homme* il faut qu'il soit illuminé par un rayon d'intelligence, il faut que le mental soit présent en lui. Ce mental, c'est le Penseur, le Rayon divin, individualisé au moyen d'un véhicule plus élevé — un corps ovoïde appelé le *corps causal*, parce qu'il conserve les facultés acquises à la suite des expériences faites au cours de l'évolution ; c'est ce véhicule qui permet la notion du « *Je* », du « *Moi* » ; c'est le corps de l'*Ego*. La Théosophie le nomme *Manas*, terme

qui vient du mot « Man » qui est en sanscrit la racine du verbe *penser*.

Les attributs de Manas — le Penseur — sont nombreux et différents ; on l'a séparé, pour ainsi dire, en deux portions à cause de cela : Le *Manas supérieur* et le *Manas inférieur*. — Le Manas supérieur est la partie la plus importante du Penseur, celle qui, nous l'avons dit, produit les concepts, les idées abstraites, la volonté, le libre arbitre proprement dit, etc...

Peu d'êtres sont assez évolués, à notre époque, pour que ce Manas supérieur soit suffisamment développé pour se manifester *dans le cerveau* d'une façon bien nette.

Le *Manas inférieur*, souvent appelé simplement corps mental, est le siège des perceptions, des pensées qui ne s'élèvent pas au-dessus de l'intelligence moyenne de l'humanité. Souvent ce mental n'est que le réceptacle des pensées d'autrui, des courants qui flottent dans l'ambiance, des idées qui circulent autour de nous : en effet, nous donnons habituellement hospitalité à toutes ces influences et nous croyons d'ordinaire que les pensées qui traversent notre cerveau et le font vibrer, sont nôtres.

Le nombre est légion de ceux, qui ne pensent que rarement par eux-mêmes, dont le mental enfantin subit toutes les influences et ne reflète que des pensées étrangères. Ces hommes n'ont encore qu'une vie mentale peu importante ; car cette vie est la vie humaine par excellence. C'est pourquoi : faire penser, doit être un but capital dans tout enseignement sérieux ; le progrès de l'homme, et sa marche sur la route de l'évolution en dépendent largement.

La pensée se propage sur notre plan au moyen du cerveau ; mais, pour que cet organe soit un récepteur conve-

nable et étendu de la pensée, il faut qu'il soit sensible et suffisamment affiné pour répondre à une bonne partie de l'échelle considérable des vibrations que peut générer le Penseur. De plus, il ne peut en ressentir l'action, quand il est encombré par les pensées ordinaires, celles qui ont leur source dans l'ambiance ou celles qui viennent de l'égoïsme et des petits événements de la vie ; car si on laisse cette mentalité inférieure agir à sa guise, sa vibration empêche le cerveau de répondre à la vibration subtile de la haute mentalité — la plus importante pour l'homme. Celui qui n'est pas arrivé à être maître de ses pensées, à ne penser qu'à ce qu'il veut, est l'esclave de tous les courants qui traversent son mental et de toutes les sensations qui lui arrivent. Il ressemble à un cocher, qui laisserait aller l'équipage au caprice des chevaux (les passions) ou qui le dirigerait selon les tentations que lui fournirait la route. Pendant ce temps, le propriétaire (l'Ego ou le haut mental) ne peut suivre le chemin utile, et ne peut guider ni le cocher (le mental *inférieur*), ni les chevaux (les passions), *ni la voiture* (le corps physique.)

Mais le Mental — l'intelligence n'est qu'une partie dans l'homme, elle n'est que le moyen principal d'arriver au savoir ; la partie *divine*, c'est le cœur et c'est le cœur qu'il faut aussi et surtout cultiver, si nous voulons vivre d'accord avec la loi cosmique — la loi divine.

Il faut arriver à *sentir* qu'on ne *fait qu'un* avec l'âme de l'Univers et celle de tous les êtres. L'homme, le rayon divin, qui, dans son lent processus d'évolution a détruit toutes les barrières qui s'élevaient, entre lui et l'océan de lumière dont il n'est qu'une goutte, devient un, avec l'Ame du monde ; il atteint à l'amour universel, à l'amour divin. L'amour est en effet l'expression la plus complète de

la divinité, c'est lui qui a produit la manifestation de l'univers, c'est lui qui le maintient à l'existence, c'est lui qui par une admirable évolution le conduit à la perfection. Aussi tous les grands réformateurs étaient-ils des êtres divins, avaient-ils un amour infini pour toutes les créatures ; et Jésus, Bouddha, Krishna, Zoroastre, les Menès et les Manous, ont tous couronné leurs enseignements par le précepte capital de l'amour.

Quand l'homme est arrivé à ce degré élevé de son pèlerinage, il comprend la vraie fraternité universelle, car il la *sent* en son cœur ; il s'est élevé au-dessus du principe intellectuel, lequel est l'agent de la séparativité ; ce qui, en rendant l'homme conscient de lui-même, sépare le « Moi » du non « Moi » et le porte à se prouver à lui-même qu'il est différent des autres. Il voit tous les hommes en lui-même, il souffre de leurs souffrances et leur donne le secours moral, mental et physique dont il est capable.

Tous les hommes, malheureusement, ne sont point arrivés à ces sublimes hauteurs, mais tous doivent y tendre ; tous y arriveront avec le temps, avec les expériences qu'ils feront dans la suite de leurs retours sur la terre, ce que la Théosophie appelle la Ré-incarnation. Si *tous les êtres* ne sont pas au même stage de l'évolution, c'est que tous n'ont pas commencé leur grand voyage en même temps. Tous possèdent *les mêmes* facultés potentiellement, mais tous ne les ont pas développées au même *degré* : Question d'âge et d'efforts.

On ne peut blâmer la semence de n'être pas encore une fleur, le bourgeon de n'être pas encore le fruit, l'enfant de n'être pas encore un homme ; on ne peut blâmer non plus les « âmes-enfants », que nous sommes en général, de

n'être pas arrivées au stage que nous rêvons et que certains ont atteint.

Nous devons y tendre de tous nos efforts et donner la main sur la route, à ceux qui sont moins expérimentés, plus faibles ou plus ignorants que nous. La solidarité est la plus vivante de toutes les lois, parce que nous sommes tous les enfants de *Dieu*. La Théosophie insiste sur ce point plus que sur tous les autres.

V. GUGLIELMI-RUYER.

LE VIEUX NAVIRE

Sur le Vaisseau l'ÉNA, démolî en 1897.

Relégué dans le port, loin des horizons vastes
Que ses voiles jadis aimait à parcourir,
Et vaincu par les ans, ces destructeurs néfastes,
Le vieux vaisseau captif achève de mourir.

Ses ancrès dans la mer ne feront plus d'entailles ;
Plus de drapeaux, flottant sur ce pont démâté ;
Démodés par le temps, usés par les batailles,
Ses lourds canons de fer, eux aussi l'ont quitté !

Aujourd'hui les vaisseaux ont pris une autre forme,
La science a changé les voiles en vapeur ;
Les navires de fer, dans leur structure énorme,
De ses trois-ponts de bois dédaignent la hauteur.

Il tombe lentement sous les coups d'une hache,
Sa cale va bientôt s'entr'ouvrir dans le port ;
Il se soumet, sachant qu'il a fini sa tâche ;
Mais il eût préféré peut-être une autre mort :

Il eût voulu, du temps où brillait sa jeunesse,
Succomber sous les coups des boulets ennemis ;
Et dans les flots mouvants couler, avec l'ivresse
D'avoir sacrifié sa vie à son pays ;

Ou du moins, s'écroulant sous le choc des tempêtes,
 Sous ces vagues qui l'ont tant de fois emporté,
 Se tisser pour linceul leurs écumantes crêtes
 Et pouvoir, comme tombe, avoir l'immensité.

Maintenant, renonçant aux anciens jours de rêve
 Qu'il sait partis trop loin pour pouvoir revenir,
 Il cherche à réveiller, avant qu'il ne s'achève,
 Ce qui reste de vie en un vieux souvenir :

Il songe à cette mer aux chansons de Sirène,
 Il songe aux sillons d'or, à cette heure effacés,
 Qu'en voguant il avait, de sa blanche carène,
 Au sein des océans pour un instant tracés.

Il songe aux matelots grimpant dans sa maturé,
 Surtout à ceux laissés à la garde des flots,
 Et dont le bruit du vent sifflant dans sa voilure
 Lui rapportait les noms en de lointains échos.

Mais avant tout il voit, comme un éclair de foudre,
 Ses canons s'enflammant au bruit du branle-bas ;
 Et, sur son pont troué fier d'être noir de poudre,
 Ses marins succombant dans l'ardeur des combats.

Alors triste, en voyant tout ce passé qui tombe.
 Il cherche s'il n'est pas dans son bois déjeté
 De ces héros qui l'ont précédé dans la tombe,
 Quelque reste de sang par le temps respecté...

Mais non de ce passé ne pleure pas la gloire,
 La mer dans ses replis garde son souvenir ;

Si tes flancs sont brisés, tu vis par ton histoire.
Elle va commencer lorsque tu vas finir.

Dans un sillon nouveau, quand un autre navire
Voguera sur ces flots, tristes de tes adieux,
De leur voix lente et grave ils viendront lui redire
Ce que furent jadis tes combats glorieux.

Ils lui diront surtout qu'en ta longue carrière,
Plus que la renommée et plus que le bonheur,
Tu suivis ces trois mots qui sont ta vie entière,
Ces mots gravés sur toi : « Devoir, Patrie, Honneur. »

Ce que l'on fait pour eux survit, ainsi qu'une âme,
Au long oubli du temps, aux cendres du tombeau ;
Car Dieu, qui leur donna l'attrait qui nous enflamme,
L'écrit en lettres d'or dans les plis du drapeau.

Marguerite-Marie DE MARTINENG.



LITANIES D'AMOUR

I

Ah ! vous lisez Musset ? — je le relis sans cesse,
C'est le poète aimé qui nous plaira toujours.
Il me semble le voir aux pieds de sa maîtresse.
A relire ses vers, je sens comme une ivresse
Qui m'emporte joyeux à de folles amours.

Vous connaissez sa pièce à Ninon ? — Je l'adore.
Le grand poète chante avec sa peine au cœur
Une « brune aux yeux bleus » qu'il pleure et qu'il implore.
Mais Musset savait trop qu'un rêve s'évapore ;
Et les yeux de Ninon parfois lui faisaient peur.

Pour égayer Ninon, il cache sa souffrance
Sous des propos badins, sous un air affecté.
A tous ses jugements il applaudit d'avance ;
Et fier d'être soumis à sa frèle puissance
Il récolte des yeux les fleurs de sa beauté.

Ce qu'il a ressenti, je l'éprouve moi-même.
 J'ai fait une chanson là-dessus, l'autre jour ;
 Elle est sans dédicace : on a peur quand on aime.
 Je pourrais dans un mot résumer mon poème,
 Mais peut-être avez-vous peur aussi de l'amour.

II

J'éprouve en m'approchant de vous
 Avec un sentiment très doux,
 De la tristesse ;
 J'ai toujours peur de me trahir
 Et de montrer trop mon désir
 Par ma tendresse.

Quand on souffre du mal d'aimer,
 Il semble qu'on peut l'exprimer
 Sans nulle peine ;
 J'ai toujours peur, moi, cependant ;
 Ou téméraire ou trop prudent,
 Je sens la gêne.

Vous ne saurez jamais combien
 Je souffre d'un regard, d'un rien,
 D'une chimère ;
 Lorsque vous m'appelez, je viens ;
 Mais je tremble, en nos entretiens,
 De vous déplaire.

Je ne crains pas les vérités :
 La vie a des nécessités
 Parfois très dures.
 Dites-moi ce que vous voudrez ;
 Je pleurerai, si vous pleurez,
 Sur vos blessures.

Si cela fait votre bonheur,
 Vous pouvez piétiner mon cœur,
 Je vous le donne,
 Sous le pied qui l'écrasera
 Ce cœur brisé répètera :
 « Comme elle est bonne ! »

III

C'est la faute à Musset, Musset a tous les torts :
 Toute la nuit, Ninon, je vous ai vue en rêve.
 Vous regardiez les flots danser près de la grève ;
 Moi, j'écoutais, au loin, le son triste du cor.

La lune grimaçait dans le ciel, et sans trêve
 Les cors sonnaient toujours à réveiller les morts.
 Je vous voyais souffrir, vous faisiez des efforts,
 Comme pour écarter un bras tenant un glaive.

Impossible d'ailleurs d'aller vous secourir :
 Je me sentais cloué sur un rocher grisâtre
 Que les flots argentés méchamment venaient battre.

Pour vous sauver, Ninon, j'aurais voulu mourir.
Et je me désolais devant la lune blême,
Et je ne pouvais pas vous dire je vous aime.

IV

Oh ! vous dire en pleurant ma tendresse païenne !
Et garder votre main mignonne dans la mienne ;
Et la porter après doucement, doucement,
A ma lèvre pour le baiser le plus aimant ;
Vous dire que je suis, devant vous, ce nuage
Qui passe en regardant frissonner son image
Dans les eaux de la mer ou des beaux ruisseaux bleus,
Mais cependant moins beaux que vos limpides yeux
Qui sont, par tous les temps, doux et calmes quand même :
Voilà mon rêve. — Il faut si peu lorsque l'on aime.

V

Je ne puise mon courage
Qu'au fond de vos yeux si beaux ;
Je me tourne, à votre image,
Vers l'espoir ou les tombeaux.

Quand au loin la cloche sonne
Je prie avec vous tout bas ;
Vous voulez vous faire nonne :
Le cloître me tend les bras.

Vous aimez encor la vie,
Je veux vivre à vos genoux ;
Plus rien ne vous fait envie,
Je veux mourir avec vous.

VI

J'ai rejeté bien loin de moi
Ma timidité coutumière,
Je rêve une gentilhommière
Où je te recevrais en roi ;

Et mes jardins et ma volière,
La chapelle où prîrait ta foi,
Tous mes trésors seraient à toi ;
Tout ; même l'ombre et la lumière.

Sous ta main prompte à tout saisir,
Tout appellerait ton désir ;
J'emplirais seul ton cœur avide.

Mais je fais un rêve insensé.
O le long temps que j'ai passé
Sans t'aimer, comme il semble vide !

VII

Je sens que tu n'es pas méchante,
 Je chante :
 Les chansons ont un doux pouvoir.

Que j'aimerais te voir contente,
 Je chante...
 Ah ! si tu pouvais tout savoir !

VIII

On passe pour dire bonjour,
 Voilà qu'on rencontre l'Amour :
 La vie à nouveau se colore.
 Pareil au rossignol des bois,
 On a des chansons plein la voix ;
 Comme autrefois on chante encore.

On soupire après un baiser,
 L'amour sait tout diviniser :
 La vie à nouveau se colore.
 Oubliant ses chagrins, le cœur
 Se remet à croire au bonheur ;
 Comme autrefois on aime encore.

Mais un cri revient déchirant,
C'est la tristesse qui reprend ;
Tout s'assombrit, se décolore.
Le cœur est de nouveau blessé,
Le présent ressemble au passé,
Comme autrefois on pleure encore.

IX

De petites mains feront signe :
— Le train va passer. On l'attend,
Il souffle. Il pèse tant et tant
Qu'il ébranle toute la ligne.

Il sera là dans un instant ;
On l'annonce, on se le désigne,
De petites mains feront signe.
Le train va passer : on l'entend.

La fumée au ciel, en montant,
Prend la forme d'un col de cygne.
Voici le train, tout haletant,
Il passe, il fuit ! on se résigne :
Les petites mains ont fait signe.

X

L'aulne joue avec la brise,
 Et les papillons
 Vont des feuilles du cytise
 Au creux des sillons.
 C'est le temps des fleurs, ô belle !
 Tout nid est une chapelle
 Qui bénit le jour,
 Et le passant de la route
 L'entend, sous la verte voûte,
 Célébrer l'amour.

Pars ! Les bois sont pleins de grâce
 Les eaux du moulin
 Saluent la fille qui passe
 De leur gai refrain.
 Le ciel sourit aux abîmes,
 Les fleurs fournissent des rimes,
 Belle, par milliers.
 On sent l'iris, la lavande,
 Et le rosier enguirlande
 Le dieu des halliers.

Foule l'herbe dans tes courses,
 Que souvent tes pas
 Te dirigent vers les sources
 Où sont les lilas.
 Les bosquets, même à distance,
 Montreront leur éloquence

Pour te captiver ;
Et, par les doux crépuscules,
Les coquettes campanules
Te feront rêver.

Dans les bois, ô belle, on aime
Mieux qu'ailleurs. Toujours,
On retrouve, au bois, l'emblème
Des fortes amours :
C'est dans les bois que le lierre
Enlace même la pierre ;
Que le ruisseau
Pleure, pleure, goutte à goutte.
Pour les bois, pars donc, en route
Belle, s'il te plaît !

Laisse la foule mondaine,
Les sentiers fleuris
Te proclameront la reine
De ces paradis.
Loin des visages sévères,
Les muguet, les primevères,
Le taillis profond
Te distrairont de tes peines ;
Et les oiseaux dans les chênes,
Pour toi chanteront.

XI

Que ne puis-je noter ce que souffrit mon cœur
 Lorsqu'elle dut partir. Etais-ce le bonheur
 Qui s'en allait bien loin comme un vol de colombes ?
 Etais-ce cet espoir qui meurt au bord des tombes
 Et qui renaît plus vif pour ceux qui croient aux cieux ?
 Je ne sais, mais j'avais, présents devant mes yeux,
 Ses yeux d'enfant, de fée insoucieuse et triste.
 Comme je ne suis pas un très grand analyste,
 Je ne comprenais rien. O rêveur étonnant
 Que je suis ! Je sais tout, je sais tout, maintenant
 Que la fée a quitté notre plage dorée.
 Et je revois ses yeux, les yeux de l'adorée.
 Et je songe à l'instant où je pressais sa main,
 Où je la suppliais d'oublier son chagrin.
 Et je demande au ciel, pour elle, si charmante,
 Tout ce qui peut lui plaire et la rendre contente.

XII

Lorsqu'on ne verra plus, hélas ! votre sourire ;
 Lorsque vos jolis yeux que j'aime et que j'admire,
 Se seront pour toujours fermés pour vos amis ;
 Lorsque des hommes noirs dans la tombe auront mis
 Votre corps sur lequel des fleurs seront posées ;
 Quand vos mignonnes mains auront été croisées,

Pour l'éternel sommeil, sur votre sein ; alors
Les cœurs tendres et bons qui pleurent sur les morts,
Les pauvres affligés qui n'ont rien en partage,
Viendront, à vos vertus, rendre un pieux hommage.
Vous serez regrettée au moment solennel.

— Moi, je ne serai plus sur terre. L'Eternel
M'aura, depuis longtemps, dans sa miséricorde,
Appelé pour ailleurs. Si pour vous, il accorde
Alors à ma pauvre âme un pouvoir surhumain,
Je veux, comme un enfant à qui l'on tend la main,
Aller vous recevoir sur le seuil de ce monde
Où tout est bon et doux, où la paix est profonde,
Où plus rien, je le crois, n'est brisé, bafoué,
Pour vous offrir encore un amour dévoué.

XIII

N'en veuillez pas à l'insensé.
L'œil fixe, la parole brève,
Le voilà qui passe, pressé,
Tout à son rêve.

Il a peur du monde, il a peur
Des autres comme de lui-même.
Il n'est pas maître de son cœur
Qui toujours aime.

S'il avait un cœur de rocher
 Il aurait l'âme plus sereine.
 Ah ! s'il pouvait se l'arracher
 Adieu la peine !

Mais non, délivrant sous le mal
 Qui l'enveloppe et qui l'accable,
 Il s'en va d'un pas machinal,
 Fou lamentable...

Laissez-le s'ensuir dans les bois,
 Dans le repos, dans le silence,
 Et songer encore une fois
 A son enfance.

Etant tout petit, il voyait
 Devant de splendides trophées,
 L'homme très grand ; puis il croyait
 Aux bonnes fées.

Petit, au milieu des petits,
 Croyant aux saints, croyant aux anges,
 Il ignorait nos appétits
 Vraiment étranges.

Naïf, il croyait aux amours
 Tendres à l'infini. Tout conte
 Lui montrait les méchants toujours
 Couverts de honte...

Hélas, il est bien obligé,
 Maintenant qu'il connaît la vie,
 De voir que l'on a tout changé.
 C'est sa folie.

N'en veuillez pas à l'insensé :
 L'œil fixe, la parole brève,
 Sur le chemin, il est passé,
 Pleurant son rêve.

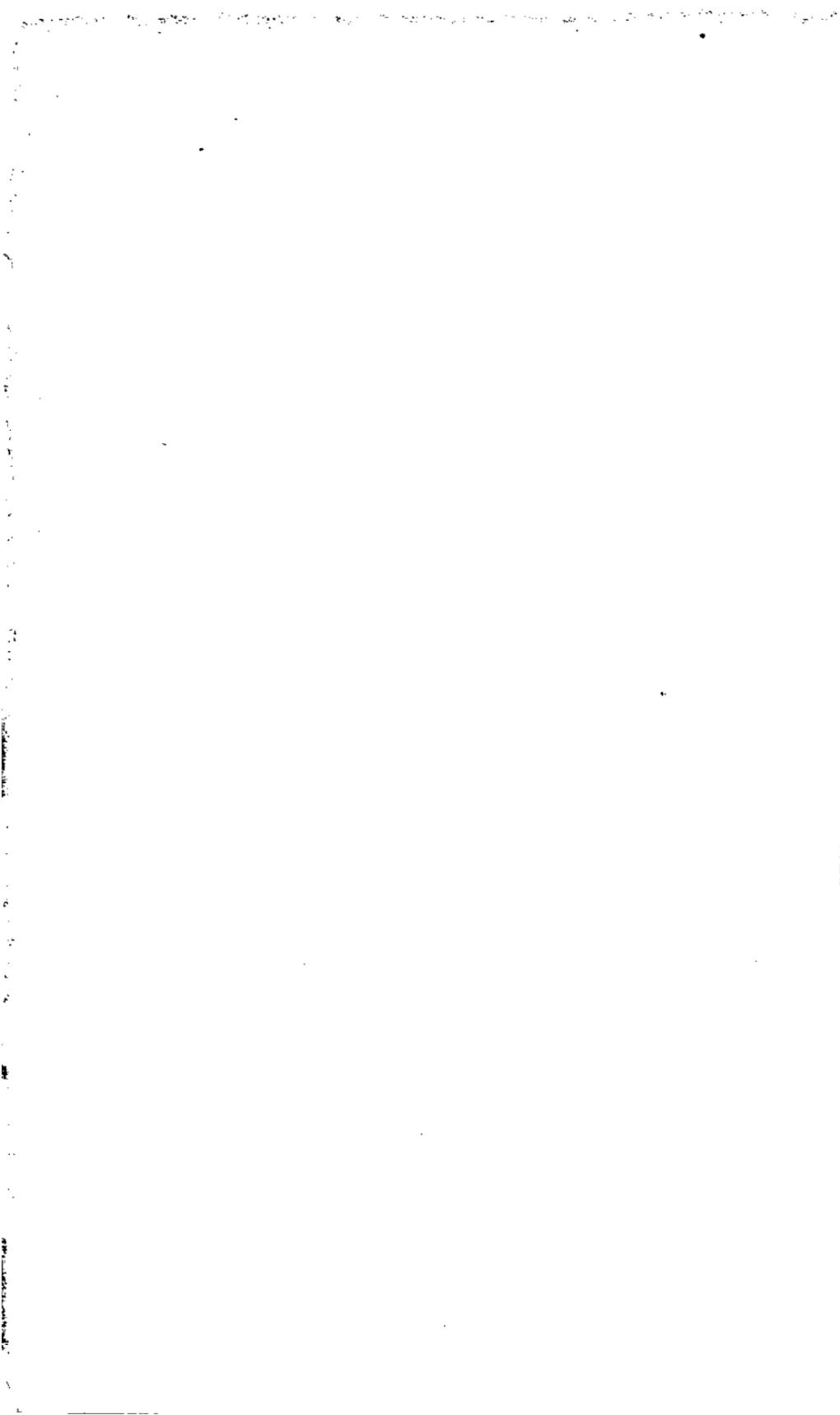
XIV

Cieux étoilés, vers qui nous tendons tous les bras,
 Pourquoi tourmentons-nous ceux que notre cœur aime ?
 Hélas ! tout mot d'amour est suivi d'un blasphème !
 Les meilleurs d'entre nous pourquoi sont-ils ingrats ?

Est-ce donc vrai qu'il faut qu'on mente et que l'on pleure
 Que les fidélités pèsent aux plus constants ?
 Que souvent le bonheur qui vient à contretemps
 Par nous-mêmes chassé quitte notre demeure ?

Si c'est ainsi, pleurons, ayons pitié de nous.
 Hélas ! demandons-nous pardon les uns aux autres ;
 Et puisqu'il est passé l'heureux temps des apôtres,
 Devant notre néant, plions les deux genoux.

Toulon, 1898.



LA COUR DE MILÈS STANDISH

Poème traduit de l'anglais



I

Milès Standish

Aux premiers jours de cette ancienne colonie
Qui pour les « Pèlerins » fut une autre patrie,
A Plymouth, et dedans l'un des appartements
De son simple logis primitif, en tous sens
Et d'un air martial, le rude capitaine
Milès Standish marchait. — Sa tête puritaine
Dans ses réflexions paraissait s'ensouir.
Des chausses, un pourpoint et des bottes de cuir
De Cordoue en entier le couvraient ; et croisées
Sur son dos, il tenait ses deux mains reposées.
Parfois il s'arrêtait pour porter son regard
Sur les murs de sa chambre où pendait avec art
Le brillant groupement de ses armes de guerre.
Là restaient accrochés sa cuirasse légère
D'acier de bonne trempe et son grand coutelas ;
Ici, fidèle et sûr, son sabre de Damas

Recourbé vers la pointe et contenant inscrite
 La mystique sentence en langue arabe écrite ;
 Ailleurs, et dans un coin, encore s'appliquait
 Quelque fusil à mèche ou de chasse, un mousquet.

En fait, et bien qu'il fût de petite stature,
 Il avait une forte, athlétique structure,
 Larges épaules, nerfs et muscles tout de fer
 Et de vastes poumons pour amasser de l'air.
 Sa figure était brune autant qu'une noisette ;
 Mais comme sur la haie, en octobre, s'arrête,
 De-ci de-là, la neige en mince filet blanc,
 Ainsi déjà des poils parsemaient leur argent
 Sur sa barbe roussâtre. — Un ami qu'il estimait
 Était auprès de lui. Ce compagnon intime
 Se nommait John Alden et se tenait assis
 Au devant d'un bureau de pin qu'on avait mis
 Tout contre la fenêtre. — Aux traits de sa figure,
 A ses yeux azurés, sa blonde chevelure,
 Il offrait d'un Saxon le portrait délicat ;
 La jeunesse l'ornait de son plus frais éclat ;
 Il était beau ; sans doute aussi beau que le furent
 Ces captifs qui devant saint Grégoire parurent.
 Le faisant s'écrier, dès qu'il eut vu leurs traits :
 « Des Angles, non, vraiment ; mais des anges bien vrais ! »
 De tous ceux que la *Fleur-de-Mai* sur cette plage
 Débarqua, c'était lui le plus jeune par l'âge.

Sortant de son mutisme et rompant tout à coup
 Le silence, Milès Standish, chef de Plymouth,
 Parlant comme son cœur en son orgueil l'inspire,
 Au jeune John Alden s'adressa pour lui dire
 (Sans que s'interrompit le travail important

Dans lequel s'absorbait ce scribe diligent) :

« Voyez contre ces murs, là, mes armes brillantes,
« Ces armes de combat, bien propres, bien luisantes,
« Prêtes pour la parade et pour l'inspection ;
« Mon sabre de Damas, objet d'affection,
« Qu'en Flandre j'ai porté dans toutes mes batailles,
« Le voici ! . . . — Ce plastron, des balles, des mitrailles
« Bien souvent a sauvé ma vie, et je n'ai pas,
« Certes, mis en oubli son service aux combats ;
« Au beau milieu, sur lui, vous pouvez voir la trace
« De la balle qu'un jour m'envoya droit en face
« Certain arquebusier espagnol. Ce plastron,
« S'il n'eût pas été fait d'un acier pur et bon,
« Ah ! de Milès Standish on eût perdu mémoire
« Depuis déjà longtemps ! Oui, vous pouvez bien croire
« Qu'en Flandre délaissés dès lors et pour jamais
« Ses os auraient croupi sous terre, en un marais. »

Là-dessus, John Alden dit, d'une voix bien nette,
Sans que de son travail il détournât sa tête :

« Le souffle du Seigneur, sans doute, a ralenti
« La balle en sa vitesse, et sa Haute Merci
« Vous sauva pour nous être un bouclier, un glaive. »
Dédaignant d'écouter le jouvenceau, sans trève,
Le capitaine allait poursuivant et disant :

« Voyez comme elles sont d'un éclat reluisant ;
« Au mur d'un arsenal on les dirait plaquées ;
« C'est que je les ai, moi, de ma main astiquées,
« Sans m'être confié, quant à ce, sur autrui.
« L'adage est excellent qui nous dit que : Celui
« Qui veut service bon doit se servir lui-même ;
« Aussi je prends grand soin de ces armes que j'aime,
« Comme vous, vous soignez encre, plumes, papiers.

« Puis, voici mes soldats, ma troupe de guerriers
« Invincibles, nombreux, que le pillage allèche,
« De sabres tous armés et de fusils à mèche ;
« Sans qu'il y manque rien, tous de même équipés
« Et tous à huit shillings par mois fort bien soldés.
« Ils sont *Douze* ! Et nouveau César, moi, je sais comme
« Chacun de ces soldats sous mes ordres se nomme. »
Un sourire, à ces mots, vint danser dans ses yeux,
Ainsi que sur la mer danse un trait lumineux.
Il ne fit qu'y passer. — Alden se mit à rire,
Mais sans aucunement s'interrompre d'écrire,
Et Milès poursuivit : « Regardez ! On peut voir
« D'ici, par la fenêtre, et sous son aspect noir,
« Mon obusier de bronze au-dessus de l'église,
« Sur le toit, où bien haut cette pièce fut mise ;
« C'est un prédicateur qui parle bien à point,
« Solide et de son but qui ne s'écarte point ;
« C'est un logicien robuste, irrésistible,
« Orthodoxe, lancant l'argument invincible,
« Convaincant, pénétrant droit aux cœurs des païens.
« Nous pouvons maintenant braver les Indiens.
« Nous sommes près, je crois, s'il leur prenait envie
« De nous donner l'assaut dans notre colonie.
« Qu'ils viennent, s'il leur plait ! Le plus tôt, c'est le mieux ;
« Qu'ils viennent, s'il leur plait, n'importe qui d'entr'eux,
« Fût-il Sachem, Pow-Vow, Aspinet, Sagamore,
« Corbitant, Samoset, Squanto, que sais-je encore !
« Aucun d'eux, désormais, ne peut plus m'effrayer. »

Longtemps à la fenêtre on le vit s'appuyer,
Avec attention fixant le paysage
Tout baigné par un froid et grisâtre nuage

Qu'un souffle vaporeux de l'Est agglomérait.
Il regardait le pré, le mont et la forêt
Et le sombre Océan s'étendant en silence,
Bleu d'un éclat d'acier, variant de nuance,
Selon que la lumière ou que l'ombre y glissait.
Comme sur ces tableaux, une ombre aussi passait
Rapide sur ses traits. C'était une tristesse
De joie entremêlée ; et, vibrant de tendresse,
De pitié, de regrets, sa voix se ressentait
De son émotion, tandis qu'il ajoutait,
Après un court repos : « Là-bas, ma femme, Rose
« Standish, au pied du mont, près de la mer, repose.
« Elle fut, oui, vraiment, une rose d'amour
« Que je pris, fleurissante en ma route, un beau jour.
« Parmi ceux que la *Fleur de-Mai* sur cette terre
« Vint porter, elle fut à mourir la première.
« Au-dessus d'elle, hélas ! verdict ce champ de blé
« Qu'à dessein nous avons avec soin nivéé
« Afin de mieux cacher aux Indiens sauvages
« Les tombes de nos gens, de peur que les ravages
« Faits chez nous par la mort ne leur soient trop connus,
« S'ils pouvaient voir, compter tous ceux qui ne sont plus ! »
Ce disant, d'un air triste il détourna la face
Et marcha vivement, ne tenant plus en place,
Dans ses réflexions s'enfonçant. — Un rayon
Fixé contre le mur opposé du salon
Supportait des bouquins. Trois étaient remarquables,
Et par leur reliure et leur masse semblables ;
Un « Baruffe » d'abord, guide de l'artilleur ;
Puis, « Œuvres de César », qu'un certain traducteur,
Arthur Goldinge, à Londre, avait en langue anglaise
Translaté du latin original. — A l'aise,

Entre ces deux bouquins, une « Bible » semblait Se mettre sous leur garde ; et Milès, tout distrait, Indécis, ne sachant lequel de préférence Prendre pour apaiser, consoler sa souffrance, — Soit celui racontant les guerres des Hébreux, Soit celui des exploits de ce Romain fameux, Soit enfin le traité savant d'artillerie, — Un moment hésita, restant en rêverie. Mais enfin avançant vers l'un des trois sa main, Il tira du rayon le lourd, massif Romain Et, près de la fenêtre, il s'assit en silence, Ouvrit le livre, non sans quelque complaisance, Aux feuillets tout jaunis et sur leur marge usés, Où les doigts du lecteur avec force apposés, (Tel un trépignement de pieds fait avec rage, Marquant le sol), rendaient évident témoignage Que principalement s'y livre et s'y produit Dans toute sa chaleur un combat. — Le seul bruit Dans le salon venait de la plume rapide Galopant sous la main du scribe qui la guide, Tout pressé d'achever un courrier important Que devait prendre à bord la *Fleur-de-Mai* partant Le lendemain matin, où bien, retard extrême, Dès le surlendemain, si Dieu le veut lui-même. Retraversant la mer, elle allait au pays D'un trop terrible hiver apporter les récits Et les lettres d'Alden, correspondance pleine Du nom de « Priscilla », la jeune puritaine : Car ces lettres vantaient le nom de Priscilla.

II

Amour et Amitié

Dedans l'appartement nul bruit ne s'éveilla,
Sauf celui de la plume active et sauf, peut-être,
Un soupir fugitif dont il n'était pas maître
Et que le capitaine exhalait, le cœur gros,
Pendant qu'il relisait les faits que son héros,
Jules César, nota dans d'immortels mémoires.
Après quelques instants, montrant de ces histoires
Une page, en frappant un grand coup résonnant
Sous le plat de sa main : « Ah ! quel homme étonnant
« Fut ce Jules César ! » s'écria-t-il. « Quel homme ! »
« Vous êtes écrivain, mon jeune ami, tout comme
« Moi je suis militaire. Hé bien ! voici quelqu'un
« Pour qui combattre, écrire était simple et commun,
« Et qui, dans ces deux arts, fut grandement habile. »
L'aimable et bel Alden, vite et d'un ton tranquille
Glissa ces mots : « C'est vrai ! Cet homme, assurément,
« De la plume et du glaive usait excellement ;
« Et j'ai lu quelque part, j'oublie en quel ouvrage,
« Qu'il dictait, sans confondre, en un correct langage,
« Sept lettres à la fois, tandis qu'il écrivait
« Ses Mémoires. » — Milès, sans l'écouter, suivait
Le cours de sa pensée : « Ah ! oui, ce fut un homme
« Merveilleux que Caïus Julius César, de Rome.
« Plutôt que de m'y voir le second, j'aime autant
« Dans un infime bourg tenir le premier rang,

« Disait-il... Et c'était une chose bien dite,
« Et que j'estime fort, car elle le mérite.
« Deux fois avant vingt ans et plusieurs fois après,
« Il s'était marié. — Nombreux sont ses succès ;
« Dans sa vie, il livra plus de cinq cents batailles.
« De milliers de cités il brisa les murailles ;
« Il combattit en Flandre aussi, ce qu'il a pris
« Bien soin de rappeler lui-même en ses écrits.
« A la fin il mourut sous la main assassine
« De Brutus, l'orateur, l'ami qui l'exterminate !
« Maintenant, voulez-vous connaître ce qu'il fit
« En une occasion, en Flandre, quand il vit
« Chanceler, lui présent, le front de son armée
« Et son arrière-garde, en retraite, alarmée ?
« Et qu'il vit la douzième immortelle Légion
« Se trouver à l'étroit, en telle pression
« Qu'elle ne pouvait plus se servir des épées ?
« Prenant un bouclier d'entre les mains crispées
« D'un des soldats, lui-même alors, sans hésiter,
« A la tête des siens vint se précipiter,
« Appela par son nom chacun des capitaines,
« Ordonna d'avancer aux Enseignes Romaines,
« En faisant desserrer les rangs pour qu'il restât
« Un libre espace où pût se battre le soldat.
« Aussi remporta-t-il le gain de la journée.
« Je ne sais de quel nom elle fut désignée ;
« Mais voilà ce que j'ai toujours dit : Qui voudra
« Que chose soit bien faite, à lui seul la fera. »
Le capitaine alors poursuivit sa lecture.

Le silence se fit de nouveau. Nul murmure
Dedans l'appartement ne l'eût interrompu

Si, sous les doigts d'Alden, on n'eût pas entendu
La plume terminant l'ample correspondance
Qui, sur la *Fleur-de-Mai*, dès ce jour en partance,
Devait être remise et qui de Priscilla,
La vierge puritaine, exaltait fort l'éclat.
Au nom de Priscilla, dans chacune des pages,
En haut, en bas, partout, c'étaient de vifs hommages,
Et tant, que fatiguée à la fin de ce nom
De Priscilla, la plume, en pleine trahison
Du tendre et doux secret dont elle était complice,
En fit enfin grincer sa pointe accusatrice.

Soudain fermant son livre avec un bruyant coup
Sur l'épaisse enveloppe (on eût dit tout-à-coup
Un soldat reposant son lourd mousquet à terre),
Milès Standish, à qui la colonie entière
De Plymouth obéit, au jeune homme parla
Comme suit : « Je voudrais, dès que s'achèvera
« Votre travail, vous dire une chose importante.
« Mais ne vous pressez pas, rien ne m'impatiente,
« Je saurai bien attendre. » Il lui fut réparti
De suite par Alden, — scellant son dernier pli,
Mettant tous ses papiers dans un coin, et sa tête,
D'un air respectueux s'inclinant, toute prête
A l'écouter : — « Parlez ; vous me verrez toujours
« D'une oreille attentive accueillir vos discours
« Et tout ce qui pourrait vous toucher, capitaine. »
Là-dessus, ce dernier, d'une voix incertaine,
Etudiant ses mots et tout embarrassé :
« Il n'est pas bon, dit-il, pour un homme sensé
« De vivre seul ; et c'est ce que dit l'Ecriture.
« C'est là la vérité ; l'on ne peut qu'y conclure,

« Et je me la répète à moi-même souvent.
« Je la sais ; je la dis ; j'y pense à tout moment.
« Depuis que j'ai perdu Rose Standish, ma vie
« Se traîne dans l'ennui, dans la mélancolie.
« Je fus frappé dans l'âme et l'ami le meilleur
« Ne pourrait pas guérir la blessure en mon cœur.
« Bien des fois il m'arrive, à l'heure solitaire,
« Etant à mes pensers livré, de me complaire
« A me représenter la jeune Priscilla.
« Elle est seule en ce monde, oui, seule ! car voilà,
« Depuis l'hiver dernier, plusieurs mois que son père
« Et son frère sont morts ; qu'est morte aussi sa mère.
« Et je l'ai vue en pleurs tantôt allant prier
« Sur le tombeau des siens et tantôt oublier
« Près du lit des mourants sa profonde souffrance ;
« Cœur fort et courageux, rempli de patience !
« Alors je me disais : — Si jamais il nous vient
« Des anges ici-bas, tels qu'un ciel en contient,
« Vraiment, j'en connais deux ; j'en ai vu deux ; et l'ange
« Qu'on nomme Priscilla, que dans ces deux je range,
« Comble, dans ma pensée et mon cœur attristé,
« Le vide fait par l'autre, hélas ! qui m'a quitté.
« J'ai nourri, j'ai choyé bien longtemps cette idée.
« Mais, par crainte, toujours en moi je l'ai gardée,
« Car en cela je suis tout plein de lâcheté,
« Bien que pour ma bravoure on m'ait assez vanté.
« Allez donc, de ma part, voir Priscilla la Belle, .
« La Vierge de Plymouth. A cette demoiselle,
« En mon nom, allez dire : Un capitaine vieux
« Et plein de brusquerie, un homme qui sait mieux
« Agir que pérorer, me délègue ; il réclame
« Qu'il vous plaise agréer et sa main et son âme.

« Il vient vous les offrir. Elles sont d'un soldat ! »
 « Ce n'est pas en ces mots qu'il faut dire cela.
 « C'est le sens seulement. — Je suis homme de guerre
 « Et de l'art de parler je ne me pique guère.
 « Quant à vous, que l'école en cet art sut former,
 « Vous pouvez aisément bien mieux vous exprimer,
 « Lui traduire mes vœux en élégant langage,
 « Tout semblable à celui que pour un mariage
 « A tous les amoureux vos livres font tenir.
 « Allez ; touchez son cœur ; sachez me l'obtenir. »

C'est ainsi qu'il parla. — Le blond et beau jeune homme, John Alden l'écrivain, pâle autant qu'un fantôme, Et par ces mots rendu muet, presque hébété, Embarrassé, surpris et tout épouvanté, Essaya, s'efforça de masquer sa détresse En affectant, d'un air léger, avec souplesse, D'esquisser un sourire, alors que dans son sein Il sentait que son cœur s'arrêtait de chagrin ! Ainsi, dans la maison où la foudre se jette, Brusquement, sous le choc, une horloge s'arrête. Voici donc comme Alden en réponse parla ; Comme il parla ? Non pas, mais comme il bredouilla : « Je suis trop maladroit. Je me trouve incapable. » De bien exécuter un message semblable. « Vous m'avez bien des fois répété ce dicton : « Il faut soi-même agir, quand on veut travail bon. » Souffrez, dans ce cas-ci, que je vous le rappelle « Faites seul la démarche et que nul ne s'en mêle. » Mais de l'air de quelqu'un à qui l'on ne pourrait Par rien faire changer d'idée et de projet, Milès, chef de Plymouth, en secouant la tête,

Gravement répliqua : — « La maxime est parfaite.
« Je ne la voudrais pas contester un moment ;
« Mais il faut en user pourtant discrètement,
« Et de poudre on ne doit pas faire gaspillage ;
« Je ne sais pas comment on tient un beau langage,
« Je vous l'ai dit déjà — Je n'ai jamais pâli
« Allant sommer un fort de se rendre à merci ;
« Mais dans un tel dessein, aller vers une femme,
« Je n'oserai jamais, non jamais, sur mon âme.
« Les balles des fusils, les boulets de canon
« Ne me font point de peur ; — mais un foudroyant Non !
« Qu'une voix féminine à bout portant vous lance,
« Cela, j'en fais l'aveu, me fait trembler d'avance ;
« Et je n'en rougis pas. — Mais vous, à vos discours
« Qui savez imprimer la grâce et d'heureux tours.
« Vous, parleur élégant, à la phrase facile,
« Vous devez à mes vœux prêter votre art habile. »
Et du jeune homme encore hésitant, incertain,
Le capitaine ému s'emparant de la main.
La tenant longuement, la pressant dans la sienne
Doucement : — « Bien, dit-il, que je vous entretienne
« D'un ton aussi léger, en moi le sentiment.
« Qui m'agit et me pousse est profond, croyez m'en.
« Vous ne me pouvez pas refuser le service
« Que je veux que pour moi votre amitié remplisse,
« Vous ne le pouvez pas, certainement ! » — Navré,
John Alden, toutefois, lui dit : « Au nom sacré
« De l'Amitié, dès lors que votre voix m'implore,
« Je demeure impuissant pour refuser encore
« Ce que vous attendez de la part d'un ami. »

Ce fut donc le plus fort qui prévalut ainsi,
Assouplissant, domptant la volonté moins forte.
L'Amitié sur l'Amour finalement l'emporte.
C'est promis. John Alden en messager ira.

III

Le Message

L'insistance énergique a triomphé. — Voilà
John Alden en chemin pour remplir son message.
A l'instant même, il vient de sortir du village.
A travers des sentiers forestiers, au milieu
D'un absolu silence il passe. — L'oiseau bleu,
Le petit rouge-gorge ont, dans ces bois tranquilles,
Sur les arbres bâti de populeux asiles,
Dans la verdure, au sein de rameaux enchantés,
Doux, aériens séjours et paisibles cités
D'affection, de joie, où la Liberté règne.
De calme, autour d'Alden, de bonheur tout s'imprègne ;
Mais en lui tout s'agit et se livre un combat.
L'Amour et l'Amitié sont en rude débat ;
Et, contre un sentiment généreux qui l'anime,
L'égoïsme opposé l'excite et l'envenime,
Ses pensers dans sa tête ondoyant, l'accablant.
Sont pareils à des flots introduits dans le flanc
D'un malheureux navire entr'ouvert et qui coule,
Lorsque de l'Océan l'impitoyable houle

Imprimant son roulis les fait tourbillonner.

« Suis-je donc obligé de tout abandonner,

« De perdre illusion, espoir, joie ineffable ? »

S'écria-t-il alors d'une voix lamentable :

« Est-ce donc pour cela que j'aimais, j'adorais ?

« Pour cela, qu'attendant et soupirant, j'aurais

« Recherché constamment les traces fugitives

« De ses pas, de son ombre auprès des froides rives

« D'un lugubre Océan, sous ton ciel désolé

« O Nouvelle-Angleterre ? — Ah ! tout cœur affolé

« Est véritablement source de maléfices

« Et sa corruption engendre tous nos vices.

« De lui sort le fantôme obscur des passions,

« Comme un brouillard malsain qui surgit des bas-fonds.

« Priscilla paraît être un Ange de lumière,

« Mais de Satan ce n'est qu'illusion grossière.

« Tout maintenant s'éclaire à mes yeux. — C'est certain,

« Oui, du Seigneur sur moi s'appesantit la main.

« Il me punit d'avoir, à mes désirs docile,

« Ecouté de mon cœur une influence vile

« Qui m'a fait pratiquer — aveuglement fatal ! —

« Les cultes réprouvés d'Astaroth et Baal.

« J'ai péché. J'en subis la juste conséquence

« Et cette croix d'angoisse est donc ma pénitence. »

C'est en pensant ainsi qu'à travers la forêt

De Plymouth, John Alden au message courait.

Ayant franchi le lit d'un rivulet guéable

Qui bruissait sur un fond de cailloux et de sable,

En sa route il cueillit de l'aubépine en fleurs,

Ces blanches fleurs de mai dont les douces senteurs

Autour de lui dans l'air s'épandaient ; fleurs charmantes

Enfants perdus des bois, étranges, étonnantes,
Abritant leur sommeil sous un feuillage vert :

« O puritaines fleurs ! dit-il, type bien clair,
« Simple, modeste et pur de vierge puritaine,
« Type de Priscilla ! — Que ma main vous amène
« Jusques à Priscilla fleur de mai comme vous.
« De Plymouth humble fleur, au parfum chaste et doux !
« A celle qu'à regret mon amour abandonne,
« En signe de départ il faut que je les donne
« Ces fleurs qui lui diront l'adieu silencieux,
« Se fanant, s'effeuillant, périssant à ses yeux,
« Bientôt à jeter loin, après l'adieu suprême,
« Comme bon à jeter sera mon cœur lui-même. »

Dans cet état d'esprit, à travers la forêt
De Plymouth, John Alden au message courait.
Tout-à-coup à ses yeux, au bout d'un large espace
Découvert, l'Océan étendit sa surface
Sans voile, froid et sombre et d'autant plus amer
Qu'un vent âpre soufflait de l'Est et glaçait l'air.
Il vit, là, des maisons nouvellement bâties
Et des gens au travail au milieu des prairies.

Au seuil de Priscilla, tandis qu'il s'arrêtait,
D'une voix musicale, il l'ouit qui chantait
Le vieux air puritain du Psaume centième,
Chant sacré du Psalmiste, auquel Luther lui-même
Appliqua la musique et qu'il aimait chanter,
Chant d'un souffle divin propre à réconforter.

Alors poussant la porte entr'ouverte, il avise
Auprès de son rouet la jeune fille assise.
D'une laine cardée, un bloc accumulé
Semblait près d'elle un tas de neige immaculé.

Dont ses deux blanches mains alimentaient sans cesse
Un avide fuseau, tandis que son pied presse
Les marches du métier, guidant en même temps
La roue obéissante aux divers mouvements

Un vieux psautier d'Ainsworth, tout rongé par l'usage,
Sur son giron était ouvert juste à la page.
On l'avait imprimé jadis dans Amsterdam,
Paroles et musique ensemble concordant.
Des notes s'y trouvaient grossièrement mêlées,
Irrégulièrement, sans ordre intercalées
Entre les rangs des vers. — Tels, plaqués dans un mur,
Çà et là des cailloux noirs ou d'un grain obscur —
C'était donc dans ce livre où se trouvait l'antienne.
Que chantait à l'instant la jeune puritaine.

Là, dans l'isolement, au sein de la forêt,
Sa beauté répandait son séduisant attrait
Autour d'elle et brillait d'un éclat manifeste
Sur son humble logis, sur son métier modeste.
Elle était riche enfin par les dons opulents
Prodigués à son être en son tendre printemps.

Comme une bise froide, aigre, ininterrompue,
Dans Alden s'éleva soudain, à cette vue
Le sentiment des biens dont il eut pu jouir
Et des maux lui devant du message advenir;
Tous ses rêves d'Amour envolés, l'Espérance
Si douce évanouie et, dans son existence,
Le bonheur abîmé sous des regrets constants,
Comme en une maison sombre et sans habitants,
Que toujours hanteraient la Pâleur, la Tristesse !
Enfin il s'écria, non sans quelque rudesse :

« Que celui-là qui tient la charrue en sa main
« N'aille pas détourner les yeux de son chemin,

« Quand même il couperait les fleurs en leurs racines,
« Que des tombeaux des morts il ferait des ruines,
« Et qu'il renverserait des vivants les maisons !
« Dieu le veut ! Au décret divin satisfaisons ! »

Alors il pénétra dans le logis. — De suite
Le ronflement du rouet cessa, le chant ensuite —
En entendant les pas résonner sur le seuil
Priscilla se leva, s'en vint lui faire accueil
Et lui tendit la main, signe de bienvenue.

« Dès votre entrée ici, sans être prévenue
« J'ai su que c'était vous, lui dit-elle à l'instant,
« Car je pensais à vous en filant et chantant. »

A ces mots John Alden, touché de sa franchise,
Resta confus, saisi de joie et de surprise.
La jeune fille ainsi mêlait son souvenir
Au chant du psaume saint qu'il achevait d'ouïr !
Donc, dans le fond du cœur, à lui pensait la belle !
Aussi demeura-t-il debout et devant elle
En silence, impuissant à trouver des accents,
Des paroles rendant le trouble de ses sens.
En réponse, il tendit les fleurs par lui cueillies.
Mais il se ressouvint de ces heures bénies
Où, dans un jour d'hiver — quand les flocons neigeux
Avaient couvert le sol d'un haut tapis moelleux —
Il sortit du village en se frayant lui-même
Un sentier dans la neige avec effort extrême,
Allant vers la maison qu'habitait Priscilla.
Il se remémorait qu'étant parvenu là,
Trébuchant, s'enfonçant dans la neige entassée
Au devant du logis, masse par lui chassée
D'un secouement de pieds avant d'y pénétrer ;

Priscilla, qui venait pour le prier d'entrer,
Ne put se retenir de sourire, égayée
En voyant de frimas sa tête barbouillée
Et le faisant bien vite auprès du feu s'asseoir,
Toute heureuse et prenant plaisir ainsi de voir
Que pour elle il avait bravé froid et tempête.
Ah ! pourquoi n'avoir pas alors parlé ? -- Complète
Sans doute aurait été sa réussite — Hélas !
Maintenant il savait qu'il ne le pouvait pas ;
Il était bien trop tard ! — L'heure d'or non saisie
A tout jamais pour lui s'était évanouie.
Aussi demeura-t-il devant elle interdit
Et ce fut en donnant les fleurs qu'il répondit.

Ils s'assirent tous deux et se mirent ensemble
A causer du printemps, des oiseaux que rassemble
Cette belle saison — à parler des amis
Communs à tous les deux et laissés au pays —
Puis de la *Fleur-de-Mai* qui, dans la matinée
Suivante, allait partir. -- « Pendant chaque journée,
« Je pense, dit alors avec un doux souris
« La vierge puritaine, et, dans toutes mes nuits,
« Je rêve maintenant aux bordures de haies
« Des sentiers d'Angleterre, à leurs fleurs, à leurs baies ;
« On doit y voir partout bourgeonner et fleurir
« Sa campagne, à présent si belle à parcourir,
« Un vrai jardin ! — J'y vois ses prés et ses allées ;
« J'entends les cris joyeux de ses troupes aîlées,
« Alouettes, linots — Il me semble revoir
« Mon village et sa rue et puis apereevoir
« Chacun de nos voisins aux faces familières,
« Allant, venant, courant, bonnes gens coutumières,

« Et rieuses, aimant à babiller un brin ;
« Puis, au bout de la rue, il me semble qu'enfin
« Se dresse devant moi l'église du village
« Et sa vieille tour noire au lierre sauvage
« Qui grimpe à son sommet ; puis, autour, les tombeaux
« Modestes, mais dont rien ne trouble le repos.
« Sans doute ceux par qui je me vois entourée
« Ici sont bienveillants et, pour moi, bien sacrée
« Est ma religion ; mais, si triste est mon cœur,
« Que je regarderais comme un réel bonheur
« De retourner bientôt dans ma vieille Angleterre.
« Je suis si misérable, ici ; — si solitaire !
« Vous direz que j'ai tort de songer à partir ;
« Quoique je fasse, rien ne m'ôte ce désir. »

John Alden répartit : « Bien loin que je vous blâme,
« Je sais que plus d'un cœur plus fort qu'un cœur de femme
« Au cours de cet hiver si terrible a fléchi.
« Le vôtre, tendre et bon et confiant aussi,
« A besoin d'un solide appui qui le soutienne.
« Quelqu'un ma délégué pour que vers vous je vienne.
« De sa part vous offrir et son âme et sa main
« Et pour lui vous prier en mariage enfin.
« C'est un homme excellent, d'honnêteté certaine,
« Car c'est Milès Standish, de Plymouth capitaine. »

L'adroit épistolier en ces mots s'acquitta
Du message et rien autre en plus il n'ajouta,
Point d'ornement, aucun arrangement de phrase ;
Il alla droit au but, sans art, sans périphrase,
Comme un élève qui s'en vient balbutier
La leçon qu'il désire en hâte expédier ;
Le capitaine enfin n'aurait pas pu lui-même
Plus malhabilement développer son thème.

Affligée et muette en son étonnement
Priscilla regarda John Alden fixement,
La stupéfaction dilatant sa pupille.
Comme un coup douloureux reçu, la jeune fille
Ressentait, en effet, chaque mot proféré.
Elle restait sans voix, le visage altéré ;
Mais à la fin rompant ce menaçant silence :
« Pourquoi, s'écria-t-elle en grande violence,
« S'il est si désireux avec moi de s'unir,
« Ce grand chef de Plymouth ! pourquoi ne pas venir
« Lui-même, auprès de moi, pour se donner la peine
« De demander ma main ? — S'il a si peu de gêne,
« C'est qu'il m'estime donc de bien peu de valeur ! »

John Alden s'efforça d'expliquer en douceur
Et du mieux qu'il le put comment le capitaine,
Que chez lui le souci des affaires enchaîne,
N'avait pas eu de temps pour un pareil objet.

Pour un objet pareil ! — Bien amer fut l'effet
De cette expression à l'oreille offensée
De Priscilla. — Plus vite alors que la pensée
Sa réponse suivit : — « De se porter céans
« Pour un pareil objet il n'a pas eu le temps,
« Dites-vous, et cela même avant mariage !
« Mais vraisemblablement avec un tel présage,
« Que ferait-il après ? Trouverait-il du temps ?
« Ainsi vous agissez, vous, hommes inconstants.
« Non, vous ne pouvez pas, vous autres, nous comprendre.
« Quand de vous marier le désir vient vous prendre,
« Votre regard alors sur telle et telle va,
« Préférant celle-ci, rejetant celle-là,
« Faisant comparaison des unes et des autres ;
« Et quand vos choix sont faits, sans nul souci des nôtres

« Vous venez brusquement nous en faire l'aveu.
« Si le refus survient, choqués de ce non-lieu,
« Vous vous en indignez, tenant en grande offense
« Qu'une femme n'ait pas agréé sans balance
« Votre amour dont chez elle il n'était nul soupçon,
« Et que son cœur n'ait pas atteint du premier bond
« A cette hauteur même où se porte votre âme !
« Est-ce juste ? Est-ce bien ? Non ! L'amour d'une femme
« N'est pas chose qu'on peut à coup sûr commander
« Ou que pour obtenir on n'a qu'à demander.
« L'amoureux véritable, outre qu'il se déclare,
« De faits probants de plus ne se rend pas avare.
« Hé bien ! s'il eut pour moi quelque temps soupiré,
« Si vraiment son amour vers moi l'eût attiré,
« S'il me l'eût affirmé, si j'en étais certaine,
« Qui le sait ?... Votre ami Milès, ce capitaine
« Tout rude et vieux qu'il soit, eût eu, peut être, accès
« Dans mon cœur, à la fin. — Mais, maintenant, jamais ! »

Comme s'il n'avait pas entendu ce langage,
Alden, toujours fidèle au serment qui l'engage,
Pour son ami, faisant un plaidoyer plus vif,
S'exprima, s'expliqua d'un ton persuasif ;
Il vanta ses talents et sa grande vaillance ;
Dit ses combats en Flandre, en nombre, en importance ;
Dit par quel dévoûment il préféra souffrir
Avec ceux que pour siens Dieu se plut à choisir,
Et comment en retour d'un si louable zèle,
Il fut chef de Plymouth. — D'ailleurs ignorait-elle
Qu'il fut né gentilhomme ? — Il pouvait retracer
Sa généalogie et clairement passer,
Depuis Hugues Standish, de Duxburgh, Angleterre,
Comté de Lancashire et, par Ralph son grand-père,

Jusqu'à Thornston Standish, leur primitif auteur.
De tous les vastes biens dont il fut successeur
On l'avait dépouillé par ruses inouies ;
Mais des aieux encore gardant les armoiries,
Il portait pour cimier un beau coq argenté
A crête rouge, orgueil d'un blason respecté.
Il était plein d'honneur, nature généreuse,
Et bienveillante et noble encor qu'un peu rugueuse.
Or, pendant tout l'hiver, comme elle le savait,
Avec une douceur féminine il avait
Aux malades donné tous ses soins en personne.
Il était vif, bouillant, tête ! (Dieu lui pardonne !)
Mais, ayant d'un soldat le cœur sincère et fier
On le trouvait toujours à la clémence ouvert.
Il ne fallait non plus pas rire de sa taille ;
Car, s'il était petit, toujours dans la bataille
On le vit se montrer et grand et valeureux,
Magnanime et courtois aux vaincus malheureux.
Oui, certes, à Plymouth ainsi qu'en Angleterre,
Chaque femme devrait s'honorer, être fière
Enfin d'avoir Milès Standish pour son mari.
Pendant qu'il s'échauffait, faisant briller ainsi,
Dans sa simplicité, son élégant langage,
Oublieux de lui-même et tout plein de l'hommage
Rendu, dans ce pompeux éloge, à son rival,
Priscilla d'un souris moqueur se cachait mal,
Et ses yeux pétillaient d'un dédain ironique.
Elle se contenta toutefois pour réplique
De prononcer ces mots d'un ton tremblant et doux :
« Pourquoi donc, John Alden, ne pas parler pour vous ? »

IV

John Alden

A ces mots John Alden, l'âme bouleversée,
Tout effaré, fuyant d'une course insensée,
En plein air se rua. — Sitôt qu'il fut dehors,
Il courut vers la mer, errant auprès des bords,
Solitaire, arpantant le sable du rivage,
Livrant sa tête nue au vent qui faisait rage,
Pour rafraîchir son front brûlant, pour maîtriser
La fièvre qu'en lui-même il sentait s'attiser.

Telle que Jean l'apôtre, en son Apocalypse,
Voit la cité de Dieu qui surgit et s'éclipse
Dans les splendeurs du Ciel, tel ainsi lentement
Le soleil large et rouge en ce même moment
Tombait tout rayonnant dans sa robe pourprée,
De rubis, de saphirs, de jaspe diaprée.
Par delà l'on eût cru voir l'Ange de Beauté
Qui de sa toise d'or mesurait la Cité.

« O — cria-t-il, saisi d'un transport frénétique —
« O vent d'Est, toi qui viens du fond de l'Atlantique
« Imprégné du parfum aux algues emprunté
« En soufflant sur les flots de son immensité,
« Sur ses jardins, ses rocs, ses cavernes limpides,
« Vent d'Est, sois bienvenu ! — Pose tes mains humides
« Sur mon front enflammé. Verse en mon corps fiévreux
« La fraîcheur que suspend ton voile ténébreux ! »

La mer, contre ses bords, plaintive et ballottée,
 Comme une conscience en éveil agitée,
 Sans trêve, secouait ses mobiles galets;
 Et lui, le cœur gonflé de ses chagrins secrets,
 Sentait s'y raviver les passions en lutte.
 Tantôt c'était l'amour qui succombait. — En butte
 A ses coups, l'amitié bientôt après râlait.
 Sur les désirs, enfin, le devoir prévalait.

« Est-ce ma faute à moi, dit-il, si d'elle-même
 « Priscilla désigna celui des deux qu'elle aime ?
 « Est-ce ma faute à moi s'il n'est pas préféré ?
 « Ma faute, si c'est moi qu'elle accueille à son gré ? »
 Mais semblable à la voix d'un Prophète sévère
 Eclata dans son sein une voix de tonnerre :
 « Cela déplait à Dieu ! » — De suite, en son émoi,
 Au crime de David il pensa, quand ce Roi
 Amant de Bethsabée, afin de jouir d'elle,
 Eut fait traitreusement tuer l'époux fidèle.

John Alden de sa faute eut honte et, rougissant,
 S'accabla de reproche et dit en gémissant :

« Cela déplait à Dieu ! — C'est Satan qui me tente. »
 Alors, portant ses yeux vers la mer clapotante,
 Faiblement, dans la brume, au gré du flot dansant,
 Sur son ancre solide il vit se balançant
 La coque du vaisseau la *Fleur-de-Mai* tenue
 Toute prête à partir sitôt l'aube venue.

A travers le brouillard, il entendit les voix
 Des marins et le bruit que faisait sur le bois
 Retentissant du pont la chute d'un cordage,
 Et les cris de : « Oui ! Oui ! Monsieur ; » que l'équipage
 Proférait en réponse au son aigu, strident
 Du sifflet qui donnait l'ordre du commandant ;

Tout cela sans fracas, ayant pour véhicule,
A cette heure, l'air moite et lourd du crépuscule.

Un moment il se tint immobile, écoutant ;
Du côté du vaisseau fixement regardant ;
Puis tout droit devant lui, marchant d'un pas rapide ;
Puis s'arrêtant, semblable à quelqu'un qu'intimide
Un fantôme aperçu ; — puis, se hâtant soudain,
Comme si celui-ci l'appelait de la main :

« Oui, maintenant, dit-il dans un faible murmure,
« Le doigt de Dieu — pour moi la chose est claire et sûre —
« Au pays ténébreux, à son obscurité,
« Aux liens de l'erreur m'arrache, en vérité ;
« Il me pousse au delà de la mer dont les ondes
« Devant moi s'ouvriront en murailles profondes ;
« Elles me cacheront et m'ôteront ainsi
« Aux pensers torturants dont je suis poursuivi.
« Je retraverserai l'Océan et sans peine
« Je m'en irai bien loin d'une terre inhumaine,
« Loin de celle qu'ici je ne dois plus chérir,
« Loin enfin de celui qui s'en va me haïr.
« Qu'il vaudrait mieux pour moi qu'à côté de ma mère
« Et parmi mes parents, dans le vieux cimetière
« De mon village anglais, je dorme doucement !
« Pour moi, qu'il vaudrait mieux, en ce présent moment,
« Etre mort, oublié, plutôt que d'être en vie
« Honteux, déshonoré, frappé d'ignominie !
« A jamais disparu, sans crainte, en sûreté,
« Dedans l'espace étroit d'un tombeau respecté,
« Avec moi j'aurais vu mon secret y descendre.
« Au doigt d'un mort ainsi bientôt réduit en cendre
« Adhère le bijou qui désormais ne luit
« Qu'au fond de son séjour de silence et de nuit.

« Ce serait là l'anneau qu'au terme du voyage
« M'eût offert le Divin Epoux en mariage. »

Lors soudain et prenant sa résolution
Il détourna ses pas sans hésitation,
S'éloignant du rivage, à la clarté douteuse
Du soir, sous la forêt sombre et silencieuse.
Il marcha tant qu'ensin il vit les sept maisons
Composant tout Plymouth projeter les rayons
De leurs feux dans la brume, ainsi que pourraient faire
Sept étoiles percant une épaisse atmosphère.

Sitôt que de la sienne il eut franchi le seuil,
Il vit Milès Standish assis dans son fauteuil.
Le rude capitaine était seul. Son visage
S'absorbait en entier au dessus d'une page
Où César racontait quelque exploit palpitant
De sa campagne en Flandre, en Hainaut ou Brabant.

« Ah ! vous voilà ! — dit-il d'une mine rieuse,
« Comme s'il entendait la réponse joyeuse
« Et n'eût jamais conçu de crainte à cet égard.
« Vous voilà ! — Le message a subi du retard.
« Pourtant ce n'était pas bien loin, je le suppose,
« Quoiqu'entre les logis la forêt s'interpose ;
« Mais vous êtes resté, pour aller et venir,
« Un temps si long qu'il m'eut permis de soutenir
« Dix combats et d'avoir pris une ville ensuite.
« Venez, asseyez-vous et racontez-moi vite
« Par le menu comment s'est passé tout cela. »

Sincèrement alors Alden lui déroula
Toute son aventure et de fil en aiguille :
Comment, en arrivant, il vit la jeune fille
Et comment, auprès d'elle, il avait accompli
Sa mission d'amour. — Son langage assoupli

Masqua certains détails fâcheux ; — avec adresse
De son mieux du refus adoucit la rudesse ;
Mais, quand fidèlement John Alden révéla
La phrase qu'avait dite en tremblant Priscilla,
Cette phrase à la fois si cruelle et si tendre :
« Pourquoine pas parler pour vous, Alden? » — L'entendre
Et brusquement d'un bond être aussitôt debout,
Ce fut comme un éclair pour le chef de Plymouth.
A grands pas il marcha. — Son de sinistre augure !
Sur le mur tressaillit et frémît son armure ;
Sa rage contenue éclata. — Tel le bruit
Qu'en son explosion une bombe produit.

« Ah ! John Alden ! » dit-il, poussant un cri terrible,
« Ah ! vous m'avez trahi d'une manière horrible,
« Moi, votre ami, Milès Standish ! — Je suis joué
« Et supplanté par vous ! — Vous m'avez bafoué.
« Dans le cœur de Tyler, de What Tyler le traître
« Enfonça son poignard jadis un mien ancêtre :
« Je ne sais qui me tient, à l'instant même, ici,
« De percer de mon fer le cœur d'un traître aussi.
« Ah ! votre trahison est beaucoup plus criante,
« Car vous avez trahi l'amitié confiante.
« Oui, j'étais votre ami. — Vous viviez sous mon toit,
« Et je vous regardais comme un frère pour moi,
« Vous, que j'étais heureux de nourrir à ma table,
« Qui bâtes à ma coupe et sembliez déléitable
« Seul pour aller parler en mon nom ; — Vous, Alden,
« Confident du secret de mon désir d'hymen !
« Vous êtes un Brutus, aussi ! — Je vous le jure,
« Maudite est l'amitié que j'eus pour un parjure ;
« Brutus fut de César l'ami ; vous, John, le mien !
« Désormais entre nous il n'est plus de lien

« Si ce n'est de bataille et d'implacable haine ! »

C'est ainsi que parla le fougueux capitaine,
A pas précipités dans la chambre arpantant,
S'échauffant, suffoquant de rage, hâletant,
Les veines de sa face à des cordes semblables.
Mais voilà qu'au milieu des éclats redoutables
De sa colère, un homme à lui se présentait.
Dans la plus grande hâte au chef il apportait
Un message important, urgent. — La colonie
Etait en grand danger de se voir envahie.
Des guerriers indiens, dans leur incursion,
Menaçaient d'y porter mort et destruction.
Sitôt qu'il en eut pris sommaire connaissance,
Sans qu'il interrogeât ou rompit le silence,
Milès Standish saisit, pendant au clou du mur,
Dans son fourreau de fer son sabre d'acier pur,
Boucla son baudrier autour de sa ceinture
Et partit en faisant sombre et fière figure.
Alden resta donc seul. Il entendit le bruit
Du fourreau que Milès trainait derrière lui
Peu à peu s'affaiblir et mourir à distance.
Alors il se leva de sa chaise, en silence,
Regarda devant lui parmi l'obscurité,
Sentit l'air frais glisser sur son front agité,
Tout rougissant encor sous le coup de l'offense,
Leva les yeux au ciel et, comme en son enfance,
Joinnant les mains pria, dans le calme du soir,
Le Père qui sait tout, d'un regard peut tout voir.

Au Conseil, cependant, le bouillant capitaine
Se rendit à grands pas, de rage l'âme pleine.

Avec impatience il était attendu.

Chaque membre avant lui s'était déjà rendu,

Tous d'un âge moyen, graves, de mœurs austères.

Un seul portait des ans les marques ordinaires,

Des cheveux blancs neigeux. Droit encor, il marchait,

Comme un mont qui du ciel plus que tous approchait.

C'était le Vieux Doyen de Plymouth. — Des domaines

De trois vastes États Dieu tamisa les graines

Pour choisir la meilleure à produire un tel plant.

Sur lui c'était du peuple un dicton circulant.

Devant eux, sur la table, une Bible fermée

Reposait. Cette Bible, en Hollande imprimée,

Etait lourde, de cuir couverte, et chaque coin

Avait un ornement en bronze. — Pas bien loin

D'elle brillait la peau d'un serpent à sonnettes,

Carquois hideux gonflé de mortelles sagettes,

Symbolique langage et signal belliqueux.

Cet objet de Milès Standish frappa les yeux,

Dès l'abord, au moment qu'il faisait son entrée

Au Conseil — Il ouït ensuite l'assemblée

Discutant la réponse à faire à l'ennemi,

A son message, à son outrecuidant défi.

Chacun disait son mot, expliquait sa pensée,

Suggérait un moyen, soulevait une idée.

Une voix seulement pour la paix pérora,

Car pour elle, l'Ancien lui seul se déclara,

Disant qu'il était sage et d'une âme chrétienne,

Plutôt que de tuer, de vouloir qu'on obtienne

Par raison et bonté le salut des païens;

Qu'en cela consistait le devoir des Chrétiens.

Mais soudain de Plymouth le rude capitaine

Milès Standish, levant une tête hautaine,

D'un accent saccadé — sa voix dans son gosier
De colère vibrait — se mit à s'écrier :

« Hé quoi ! Croyez vous donc que l'on fasse la guerre
« Avec de l'eau de rose et du lait ? Hé ! que faire,
« Sur le toit de l'Eglise, en haut de l'obusier
« Par nous placé ? Serait-ce afin qu'un canonnier
« Tirât sur quelque oiseau, quelqu'écureuil agile ?
« Un sauvage, vraiment ne se tiendra tranquille
« Que lorsqu'il entendra retentir le canon.
« C'est là la seule voix qui parle à sa raison. »
Mais, l'Ancien de Plymouth, à l'âme douce et sage,
Alarmé, stupéfait de ce brutal langage,
Lui répliqua : « Saint Paul ne pensait pas ainsi.
« Ni, de même que lui, les Apôtres aussi;
« Et ces langues de feu, qui sur eux descendirent
« Et dans leur mission divine leur permirent
« D'instruire, d'enseigner Géntils et Nations,
« Elles ne sortaient pas des bouches des canons ! »
Sans avoir nul égard à ce faible reproche
Milès Standish alors de la table s'approche.
Poursuivant son discours, il dit : « Il n'appartient
« Qu'à moi de clôturer ce sujet d'entretien.
« La guerre est un procès terrible ; mais sa cause,
« — Quand sur un droit certain et juste elle repose --
« Exige de la poudre et douce en est l'odeur.
« Voici donc comme on traite un dard provoateur. »
D'un geste de mépris jetant bas et sans gêne
Les flèches dont la peau de serpent était pleine,
Jusqu'au bord de sa main lui-même il l'arrondit
De balles et de poudre et puis il la tendit
Au sauvage, en criant d'une voix de tonnerre :
« Allez, avec cela. — Ma réponse est : La Guerre ! »

(A suivre).

Ad. LEJOURDAN.

L'OPPIDUM

DU

QUARTIER RURAL DE LA COLLETTE

A Carnoules (Var)



Au nord du village de Carnoules (Var), sur un mamelon dont le sommet est facilement accessible si l'on y va par un chemin que peuvent indiquer les gens du pays, se trouve l'oppidum de la Collette. C'est du moins l'appellation qui me paraît la plus naturelle puisqu'il se trouve au quartier rural de la Collette, et que, dans ce quartier, il n'y a que cet oppidum.

De la place de l'Eglise au point où l'on peut distinguer cette retraite de nos ancêtres, il y a à peine une demi-heure de promenade. De ce point donc, le terrain culminant d'un mamelon ceint d'une large et puissante couronne de pierres éboulées, s'offre au regard.

On doit alors quitter le sentier, et suivre le mur d'une *restanque* qui conduit, à la distance de cent cinquante ou deux cents mètres environ, vers deux cabanes qui seraient dignes du nom de huttes, intéressantes pour l'observateur: petites, exiguës; un amas de pierres sur lesquelles sont des tuiles rouges; vraies maisons préhistoriques. A partir de là, le touriste doit surmonter quelques difficultés. Se dirigeant vers les pierres écroulées, il chemine lentement à travers des bouquets de chênes-nains et autres buissons

épineux. S'il est familier avec les choses de cette région, son œil scrutateur devine un sentier de chasseur à travers les chênes-nains.

C'est d'ailleurs sans inquiétude qu'il peut aborder cette courte montée : il n'a aucune grosse difficulté à vaincre, ni aucun danger à redouter.

Quand il arrive enfin à l'enceinte, l'archéologue, le philosophe, le penseur est récompensé de ses petits efforts. Il foule les pierres qui ont constitué le rempart de l'oppidum signalé par le regretté docteur Jaubert, d'Hyères. Ce savant plein de modestie a parcouru une grande partie de la Provence, l'étudiant en archéologue. Il a indiqué, dans une brochure intitulée : « Hyères avant l'histoire », les trouvailles et découvertes qu'il a faites.

Quand on est donc parvenu là où était ce rempart, on est tout d'abord frappé d'étonnement quand on constate qu'aucune végétation n'a poussé sur ou entre les pierres, on dirait que c'est d'hier qu'une guerre aurait renversé ce mur d'ailleurs ni bâti, ni cimenté !

A certains endroits même, au Nord par exemple, j'ai vu ce mur encore construit tel qu'il le fut il y a trois mille ans par ces aïeux si loin de nous ! J'ai encore vu des pans de murs intacts d'une hauteur de un mètre cinquante centimètres environ.

Vers le Sud, sur un ou deux petits espaces, on voit que ce rempart était fait de trois murs étagés, par conséquent en retrait, formant comme trois énormes marches d'escaliers. Le plan horizontal de ces marches est très étroit ; c'est la hauteur qui est très grande.

En suivant l'itinéraire que j'ai tracé, on arrive à l'entrée de l'oppidum ; on y distingue les pierres inférieures arrangeées perpendiculairement à la direction du mur ; il y avait

donc là comme une porte, un passage, une solution de continuité de la fortification.

Toutes ces pierres ne sont pas grandes. Presque toutes pourraient être maniées avec ou sans levier par un homme habitué à mouvoir des pierres. Après avoir marché sur ces vénérables débris, on entre dans l'enceinte. On ne peut la visiter partout. Car s'il y a des espaces de terre nue, il y a aussi de grands îlots de buissons épineux et de chênes-nains.

Sous ces réserves, on peut s'y promener comme dans une plaine, en rêvant aux étranges périodes de l'humanité que le temps a dévorées ; à ces peuples qui nous apparaissent dans l'éloignement des siècles sous des teintes fantastiques, légendaires, et qui nous intéressent comme les héros des contes merveilleux.

C'est plein de ces sentiments que j'interrogeai naguère le regretté docteur Gustave Davin, de Pignans, ami du docteur Jaubert, et qui avait eu la bonne fortune de visiter ces lieux avec lui.

Son confrère évaluait à trois mille ans l'époque où les populations barbares d'alors occupaient cette ville-refuge, quand l'ennemi les y forçait.

Ces deux savants ont vu avec étonnement à l'angle Sud-Est, en dehors du mur éboulé, les fondations (si l'on peut ainsi parler) des cabanes d'alors. Chacune d'elles, enserrait un espace de deux ou trois mètres carrés ; les murs en étaient de pierres posées sans ciment, ou du moins tel était le bas des murs. Le docteur Jaubert pensait qu'elles étaient couvertes par une peau de bœuf généralement et que la rue était d'un mètre environ de largeur. Il est remarquable qu'il y eut des habitations en dehors de la fortification.

Ces deux chercheurs ont vu aussi le puits qui fournissait l'eau à nos ancêtres ; je ne sais dans quelle partie il se trouvait. Je n'ai pu l'apercevoir en m'y promenant.

J'ai vu du moins, dans l'intérieur, non loin du rempart, à l'angle Sud-Est et à l'angle Sud-Ouest, des *restanques* étroites, au nombre de trois ou quatre superposées, étagées, fort bien conservées ; et pendant la douce et absorbante rêverie dans laquelle me berçaient ces souvenirs d'un bien lointain passé, je songeais qu'il était possible que ces *restanques* fussent l'emplacement de leurs cabanes, que là fussent leurs rues ; car, qu'on eût planté là autrefois des vignes, avant l'invasion du phylloxera, c'est bien invraisemblable ; surtout dans ce terrain aride, rocaillieux, sans terre où, par place (depuis trois mille ans), n'ont pu pousser que des plantes d'exceptionnelle vigueur, de ces plantes provençales qui creusent le rocher, mais n'ont que quelques centimètres de hauteur. Il n'est pas étonnant que les pierres de ces *restanques* n'aient pas été dérangées, malgré leur antiquité incontestable. Jamais l'humanité n'a eu là de route ni de passage ; il faut vraiment le vouloir bien, et le faire à dessein pour venir là. Le civilisé, qui détruit tout, n'est pas passé par là parce qu'il n'y avait rien à détruire. Les hordes sauvages et barbares d'envalissement, se sont elles-mêmes bien gardées d'y paraître. La marche y était difficile, et il n'y avait rien à gagner. A l'appui de mon dire, je rappelle que les docteurs Davin et Jaubert ont encore vu des traces de cabanes ayant abrité l'homme il y a trois mille ans !

Entre temps, ça et là, on foule de petits amas de pierres. Il y a au Sud-Est, à l'extrémité des *restanques*, des restes de quatre murs contigus, toujours sans ciment ; ils limitent un petit espace, et marquent l'emplacement d'une cabane

quadrangulaire. On voit encore l'entrée. S'il y a eu une porte, elle n'a jamais été bâtie dans ce mur. Il n'y a aucune trace de maçonnerie ou autre travail sur les pierres. Durant mes visites, c'est la seule que j'ai vue. Des arbres croissent à l'intérieur.

Puisque j'ai trouvé des pans de mur de l'enceinte encore intacts ; que sur cette colline, dans ce quartier, l'homme n'a jamais établi passage pour communiquer avec les régions environnantes ; qu'on n'a jamais eu rien à détruire, ni à cultiver en ces lieux, on peut croire avec vraisemblance que c'était bien là la cabane d'un haut personnage du temps. J'ai regardé si je trouvais des briques ou des tuiles au dedans ou aux alentours ; mais vainement. Elle a donc été couverte d'une autre manière que de nos jours ; c'est-à-dire par des moyens plus naturels, dont le temps a dû facilement détruire la matière.

Ce sont les mêmes raisons que ci-dessus qui expliquent la conservation de certains détails de l'oppidum des Brons qui se trouve non loin de là et au Sud de Carnoules. L'Académie du Var m'a fait l'honneur d'insérer la relation de la visite que j'y ai faite, dans son Bulletin de l'année 1897.

Tels sont les renseignements inédits que j'ai pu recueillir sur l'oppidum de la Collette. Ceux qui désirent contempler ces vestiges des âges disparus, ont à se hâter. Car notre civilisation a ses Vandales. Déjà des casseurs de pierres ont comploté d'acheter toutes celles qui sont sur cette colline.

Les voies ferrées, les chemins dévorent en France, chaque année, des millions de mètres cubes de ballast. Faudrait-il ajouter encore au passif des démolisseurs et à leurs horribles méfaits contre la patrie et la science, la destruction de ces témoins vénérables des temps lointains évanouis ? Quelle sera la décision du Conseil municipal de Carnoules ?

Les deux oppidums si voisins étaient-ils rivaux ? Étaient-ils ennemis ? Ou l'un d'eux étant la capitale, l'autre était-il la seconde capitale ? Un des deux fut-il créé après la chute de l'autre ? Les hommes de science qui ont fait une étude spéciale de ces sujets, nous le feront-ils jamais connaître ?

Quoi qu'il en soit, hâtez-vous si vous désirez savoir ce que fut une forteresse d'autrefois, aux époques barbares, presque sauvages où vivaient nos ancêtres. Si vous choisissez pour faire cette promenade une belle saison, vous serez plongé, en y montant, dans la magnifique lumière du soleil de Provence. Vous cheminerez dans des paysages variés, pleins d'originalité et de charme, dans un air pur et suave où flottent d'étranges parfums de plantes semées par la nature ; et vous reviendrez prendre place dans le train du chemin de fer, satisfaits de votre journée, rêveurs peut-être en présence du saisissant contraste entre notre vie actuelle et celle des aïeux dont vous viendrez de visiter le séjour en ruine et désert.

Toulon, 1895.

Paul GUILLABERT, Avocat.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'Église et les Chapelles du Val

FERDINAND SERMET : *Histoire de la Commune du Val*
(manuscrite)

La bibliothèque Méjeane, à Aix, possède une Histoire manuscrite du Monastère des Bénédictins de Saint-Pierre-de-Montmajour, près d'Arles, par Claude Chantelou, moine de cet ordre. Il est dit, dans ce manuscrit, que, par une charte de l'an 1009, environ, une dame Mathilde de Chateaurenard, *Matildia de Castrorainardo*, religieuse Bénédictine, donna au Monastère de Montmajour et au Recteur de la Paroisse de Correns, l'Église de Sainte-Marie et Saint-Jean, située sur le territoire de Paracol.

Sur une colline, dénommée aujourd'hui la *Colline de Saint-Blaise* et qui domine d'une altitude de 560 mètres la plaine du Val, s'élevait, en l'an 1002, le bourg ou *Castrum* de Paracol. Cette colline, située dans le N.-O. du Val, se termine par deux éminences distinctes, et de même hauteur, en forme de selle turque. D'où, suivant Ferdinand Sermet, l'étymologie de *Pares Colles*, hauteurs ou *collines pareilles* et, par abréviation, *Paracol*.

A une époque indéterminée, probablement lorsque le

souci de leur sécurité le permit, les habitants de Paracol descendirent dans là plaine et vinrent soit fonder un premier établissement, soit plutôt reconstituer une agglomération antérieurement établie au lieu dit *Castrum de Vallo*, aujourd'hui Le Val, commune d'environ 1,500 habitants, située à 4 kilomètres au Nord de la ville de Brignoles (Var).

Des pierres tombales, portant des inscriptions latines, ont été trouvées en plusieurs endroits du pays. Il est donc hors de doute que, dès l'époque romaine, ce lieu fut habité. A quelques cents mètres du village, surgissent des sources abondantes, d'une admirable eau potable, dite les *Treize râis* ou les *Treize points d'émergence*. Cette circonstance suffirait à elle seule pour justifier la création dans leur voisinage d'un centre d'habitation, si l'on songe quel grand cas faisaient les Romains d'une bonne eau de source. Sur le rocher qui surplombe ces sources, s'élevait jadis une chapelle à Sainte-Catherine. Un rapprochement vient inopinément à l'esprit, celui de ce nom de sainte, avec le verbe grec *καταρρέω*, *je coule*. Par suite de quoi, je m'imagine que la chapelle de Sainte-Catherine a bien pu se substituer à un *sacrum*, dédié à un nymphe voisine.

Quoi qu'il en soit, le *Castrum de Vallo* existait vers le milieu du x^e siècle, en 955 ou 965, car il fut inféodé à cette époque à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Montmajor, par Conrad, dit le *Pacifique*, roi de Bourgogne et d'Arles.

Mathilde de Chateaurenard, dont il a été parlé plus haut, avait une fille nommée Balde, vouée à la vie religieuse (*Devota dei famula, in sancto virginitatis habitu posita*), et sœur de Pons de Chateaurenard, archevêque d'Aix. Or, en l'an 1068, Balde dota une église qu'elle avait fait reconstruire (*reedicavit*, dit le texte), au-dessous du *Castrum* de Paracol, *sub castello quod vulgo Paracollis dicitur*, c'est-à-

dire, au *Castrum de Vallo*, au Val. Cette église, qui est la paroisse actuelle, fut consacrée par Guillaume, évêque de Carpentras, et Guillaume, évêque de Toulon, par commission de Rostaing, archevêque d'Aix, le IV des ides de janvier 1068. L'église était au titre de Sainte-Marie : *Consecratio ecclesiae Sanctæ Mariæ de Vallo dotante Balda virgine*, dit le manuscrit de la bibliothèque Méjeane.

En 1841, en creusant le sol de l'église pour y établir les fonts baptismaux actuels, on mit à découvert une pierre portant une inscription de l'époque romaine. Ainsi, l'église reconstruite par Balde de Chateaurenard s'élevait, selon toute apparence, en un lieu où existait auparavant un édifice et peut-être un temple romain.

Les Bénédictins de Montmajor, lorsqu'ils eurent pris possession des biens qui leur avaient été octroyés au *Castrum de Vallo*, firent construire, à côté de l'église, une maison, qui devint plus tard le château seigneurial. C'est aujourd'hui le presbytère, l'ancienne habitation claustrale, où résidait le représentant de l'abbé de Montmajor et que le peuple désigne encore sous le nom de *Clastre*.

Entre temps, les gens de Paracol et les familles dispersées dans les environs commençaient à venir successivement s'établir auprès de l'église rebâtie et de la maison seigneuriale. Ainsi fut reconstitué définitivement le *Castrum de Vallo*. Toutefois, en l'an 1200, les deux centres : Paracol et Le Val existaient encore séparément.

Le monastère de Montmajor resta propriétaire de l'église du Val pendant de longues années. En 1519, le 19 novembre, l'abbé et le Chapitre de ce monastère constituèrent un bénéfice perpétuel en l'église du Val, pour être régi par un religieux de leur ordre, lequel, nommé par le seigneur abbé ou par son vicaire général, portera le nom de *sacristain*

de ladite église, aura la garde et la conservation des saintes reliques et des ornements d'église, recevra des oblations des fidèles et pourvoira à l'exercice du culte.

Parmi les sacristains, successivement désignés, il s'en trouva plusieurs qui tendaient à s'affranchir de la résidence prétendant ne pas y être obligés par l'acte constitutif du bénéfice. Mais les archevêques d'Aix, ou leurs délégués, au cours de leurs visites pastorales, s'étaient élevés contre cette prétention, ainsi qu'il résulte de sentences rendues en 1582, 1600, 1609, sentences confirmées ultérieurement par une ordonnance du 2 juillet 1667.

La sentence rendue par Paul, archevêque d'Aix, à la date du 5 décembre 1600, porte que le sacristain sera tenu de faire sa résidence au Val. De plus, il est ordonné aux religieux de Montmajor d'établir en ce lieu un sacristain *capable et suffisant*, dont la désignation devra être approuvée par l'archevêque d'Aix, et d'y tenir, en outre, deux prêtres séculiers et un clerc ou diacre ; lesquels prêtres diront, les dimanches et jours de fêtes, une grand'messe et trois messes basses, vêpres et complies, et tous les autres jours, une grande et une petite messe, celle-ci devant être célébrée à l'aube. Les religieux de Montmajor doivent aussi se pourvoir d'un *précheur capable et suffisant*, approuvé par l'archevêque, pour faire la prédication pendant le saint temps de Carême, enfin ils fourniront des chandelles *d'un patac* pièce pour le divin service et de cire pour les fêtes solennelles.

Les autorités communales n'hésitaient pas à réclamer auprès de l'archevêque pour rappeler, lorsqu'il y avait lieu, le sacristain à la résidence. Ainsi arrive-t-il en 1675. D'autres fois, c'était pour s'élever contre certains abus. Par exemple, le 27 mars 1677, les consuls du Val, Meyssfrey et

Gassier exposent à M. Sermet, juge royal, entr'autres griefs :
« Qu'il était d'usage de faire, chaque premier dimanche du mois, deux processions par la ville : l'une, à l'issue de la grand'messe; l'autre, après vêpres, où l'on s'en allait au cimetière prier Dieu pour les trépassés. Ce qui ne s'est pas pratiqué de toute l'année, les prêtres ne faisant d'autres processions que celles qui leur sont payées..... »

Au nombre des chapelles que comprenait l'église du Val, une des plus anciennes était celle de Saint-Honoré. L'autel dédié à Saint-Honoré fut fondé, en 1402, par Guillaume Thanaron, ancien notaire à Cotignac, résidant au Val, ainsi qu'il résulte du testament de ce dernier, reçu par M^o Bourtiny, notaire à Brignoles. M. Thanaron laissait à la chapellenie de Saint-Honoré six pièces de terre et une maison. Par ce même testament, le donateur avait affecté le rectorat de cette chapelle à un prêtre de sa famille et de son nom, et, à défaut, à un prêtre originaire du Val, lequel y résiderait. *Dictam capellaniam cuidan idoneo bono et sufficienti capellano dicti loci de Vallo, qui etiam semper residentiam suam personalem faciat in dictoloco de Vallo.*

Ici se place un épisode d'un intérêt particulier, en raison du nom que portait un des personnages en cause. Un descendant du donateur, le sieur Antoine Thanaron, de Cotignac, se prétendant patron laïque de la chapellenie de Saint-Honoré, y nomma comme desservant, le 27 février 1747, messire Jacques de Mac Mahon, prêtre du diocèse de Leyhlin, province d'Ynster, dans le royaume d'Irlande, servant d'aumônier dans un régiment de France ; laquelle nomination fut agréée par l'archevêque d'Aix, à la date du 23 mars 1747. Mais, messire Jean-Baptiste Le Sac, prêtre originaire du Val, qui avait été jusqu'alors recteur de la chapellenie de Saint-Honoré, présenta requête au Parlement

contre cette nomination, laquelle était, disait-il, abusive et contraire à l'esprit de la fondation ; attendu que messire Mac Mahon ne résidait point sur les lieux, puisqu'il suivait un régiment en qualité d'aumônier et qu'il serait obligé d'affirmer les revenus de la chapellenie.

Le 8 février 1751, le Parlement rendait un arrêt, par lequel messire Le Sac était maintenu en la possession de la chapellenie de Saint-Honoré, avec restitution des fruits perçus depuis l'introduction de l'instance. De plus, messire Mac Mahon était condamné aux dépens.

Le Mac Mahon dont il est ici question était sans doute un des grands oncles du maréchal duc de Magenta. On sait que les Mac Mahon descendent d'une ancienne famille catholique Irlandaise qui s'attacha à la fortune des Stuarts. Patrice Mac Mahon suivit en France Jacques II et se fit naturaliser Français, en 1691. L'aumônier de régiment, prétendant à la chapellenie de Saint-Honoré, du Val, était peut-être un fils de ce dernier.

L'entretien de l'église a été longtemps un sujet de dissensions et de procès entre la commune du Val et les Bénédictins de Montmajour. Toutes les fois que des réparations étaient nécessaires, chacun des deux prétendaient ne pas avoir à en faire les frais. Il fallut un arrêt de la Cour, rendu en 1600, qui fixât d'une manière définitive la part afférente à chacune des parties en pareille occurrence. C'est ainsi qu'il fut décidé que les dépenses occasionnées par de grosses réparations à faire à l'église seraient supportées, dans la proportion de 2/3 par la commune et 1/3 par les religieux de Montmajour.

Malgré cette décision, il arrivait souvent que des réparations urgentes ne s'effectuaient que plusieurs années après qu'elles avaient été décidées et, en définitive, l'entretien

de l'église laissait fort à désirer. Ce dont se plaignaient les représentants de la communauté, ainsi qu'il résulte d'un grand nombre de délibérations.

Je note ce fait que, au cours d'une de ses visites pastorales, le 7 juin 1582, l'archevêque d'Aix fait défense d'inhumer dans l'église, si ce n'est le corps des personnes qui y possèdent déjà un tombeau de famille.

Par deux fois, l'église du Val fut pillée et profanée. En 1536, lorsque l'armée de Charles-Quint envahit la Provence, Le Val fut saccagé et son église ne fut point respectée.

En 1707, le 15 et le 16 août, les troupes du duc de Savoie occupèrent le Val. Après avoir enfoncé la porte de l'église, les ennemis brisèrent les troncs et les caisses des confréries, firent main basse sur leur contenu et pillèrent la sacristie. La porte du tabernacle du maître hôtel fut brisée à coups de hache ; un petit ciboire, un calice et sa patène furent volés par ces bandits.

Le 3 pluviôse, an II de la République, les administrateurs du district de Brignoles reçurent de la Municipalité du Val un certain nombre de marcs d'argent, provenant des ornements de l'église et des vases sacrés, pour être envoyés à la Monnaie de Marseille. La lettre d'envoi nous donne une idée du style administratif du moment :

« Le Conseil, dans sa séance du 30 nivôse, a délibéré
« une adresse à la Convention nationale, dont le Maire a
« fait lecture, à laquelle les membres du Comité de surveil-
« lance, le Juge de paix y ont adhéré unanimement, portant
« envoi de toute l'argenterie, cuivre et letton, provenant
« des dépouilles de notre paroisse.

• • • • • • • • • • • • •
« Nous avons laissé encore un calice et une patène pour
« le culte expirant et où la Raison prendra sa place, et

« quelques chandeliers de cuivre doré, que nous tâcherons
« de vous faire passer insensiblement. Salut et fraternité. »

L'adresse du Conseil municipal à la Convention vaut aussi la peine d'être citée :

« Citoyens représentants,

« Un nouveau jour s'est levé; le fédéralisme est rentré
« dans le néant; la Sainte Montagne a comblé l'abîme où la
« liberté allait être engloutie; la République a triomphé,
« le fanatisme a vu passer son règne et la Raison va pren-
« dre la place des préjugés. Couronnez votre courage en
« restant à votre poste;achevez de purifier la France,
« comme vous avez purifié la Convention.

« Notre commune, jalouse de coopérer au bien de la
« chose publique, dépose sur l'autel de la Patrie : trois
« calices et patènes, un ostensorio, un encensoir et navette,
« une croix, un ciboire, un petit Saint, une relique et une
« petite boîte, le tout en argent; ensemble, tous les galons
« en or et argent, ainsi que toutes les croix et chandeliers
« en letton, le tout provenant des dépouilles de notre
« église paroissiale. Heureuse si elle peut, par cette offrande,
« contribuer à l'affermissement de la République. »

Le clocher de l'église du Val possédait trois cloches. En exécution de la loi du 22 avril 1792, les administrateurs du district de Brignoles inviteront la Municipalité à leur livrer toutes les cloches qui se trouvaient dans la commune. Le Conseil, se conformant à cette invitation, délibéra de livrer les deux cloches des chapelles des Pénitents Blancs et des Pénitents Noirs, celle de la chapelle de N.-D. de Pitié et celle de la chapelle de Sainte-Croix. Les trois cloches de l'église paroissiale devaient être conservées comme nécessaires à l'exercice du culte. De plus, le Conseil émit le vœu

que celle qui se trouvait à la chapelle de Saint-Blaise, patron du lieu, fut également conservée.

Les vœux de la Municipalité ne furent point entendus. L'année suivante, les trois cloches de l'église et toutes celles des chapelles furent vendues au profit du Domaine.

Après le rétablissement du culte, la commune fit les frais d'une nouvelle cloche, laquelle est du poids de 840 kilos. Ultérieurement, le Conseil de fabrique se trouvant en possession d'une somme assez importante, provenant d'un legs, put faire établir une deuxième cloche, d'un poids moindre que celui de la précédente. Ainsi, le clocher du Val se trouva en possession des deux cloches qu'il contient actuellement.

En outre de l'Église paroissiale, s'élevaient, autrefois, en divers points du territoire, un certain nombre de chapelles. La plupart n'existent plus ; il n'en reste que le souvenir et le nom du Saint donné au quartier où elles étaient situées. Ainsi, le quartier de Saint-Jacques, de Sainte-Catherine, de Saint-Joseph, etc. D'autres ont été préservées de la destruction par l'acquisition qu'en firent des personnes du lieu, lors de la vente des biens ecclésiastiques ; lesquelles, plus tard, en firent abandon pour qu'elles fussent rendues au culte. Dans ce nombre sont les chapelles de Saint-Blaise et de N.-D. de Paracol, situées sur la colline de Saint-Blaise ; la chapelle de Saint-Cyriaque, sur la colline du même nom ; celle de N.-D. de l'Annonciade, près du cimetière ; enfin, celle de N.-D. de Pitié, qui se trouve sur la route de Bignoles au Val.

1^o L'époque de la construction de la chapelle de Saint-Blaise n'est pas connue, mais il est à croire que son exis-

tence remonte à une époque assez reculée, probablement vers le VIII^e ou le IX^e siècle, lorsque les habitants de la plaine furent obligés de venir faire un établissement sur la colline, pour se mettre à l'abri des incursions sarrasines.

En 1707, lorsque Le Val fut pillé et saccagé par les bandes du duc de Savoie, la population avait fait le vœu de faire restaurer la chapelle de Saint-Blaise, ainsi que celle de N.-D. de Paracol, si le pays était préservé de l'incendie et d'une destruction complète. Comme heureusement il en fut ainsi, ce vœu fut religieusement réalisé. Sur le rétable de l'autel de la chapelle, on voit encore une peinture qui représente les consuls du pays en prière, avec l'indication :

« *Ex roto majorum et populorum, 7 septembre 1707.* »

La chapelle de N.-D. de Paracol est située sur la même colline que celle de Saint-Blaise, mais un peu plus haut que cette dernière et tout à fait au sommet de la colline. C'est, dit-on, un des plus anciens sanctuaires de la Provence.

2^e La chapelle de N.-D. de Pitié a été construite ou réparée en 1659, ainsi que l'indique la date inscrite sur la façade de cet édifice. Avant cette époque, il n'en est fait aucune mention dans les registres de la commune. Cependant, rapporte Ferdinand Sermet, M. Mireur, archiviste du département, prétend que cette chapelle était désignée anciennement sous le vocable de *Sancte Marie de Clivio* (*Clivio*, par corruption pour *Cliro*)⁽¹⁾ et qu'elle figure sous ce nom dans une bulle du pape Eugène III, de l'année 1152 ; par laquelle bulle ce pape confirme la paroisse de Pignans dans ses diverses possessions, parmi lesquelles se trouvait la chapelle de N.-D. de Pitié. Ainsi donc, ladite chapelle, située en effet sur le penchant de la colline qui s'élève

(1) *Clivus*, pente d'une colline.

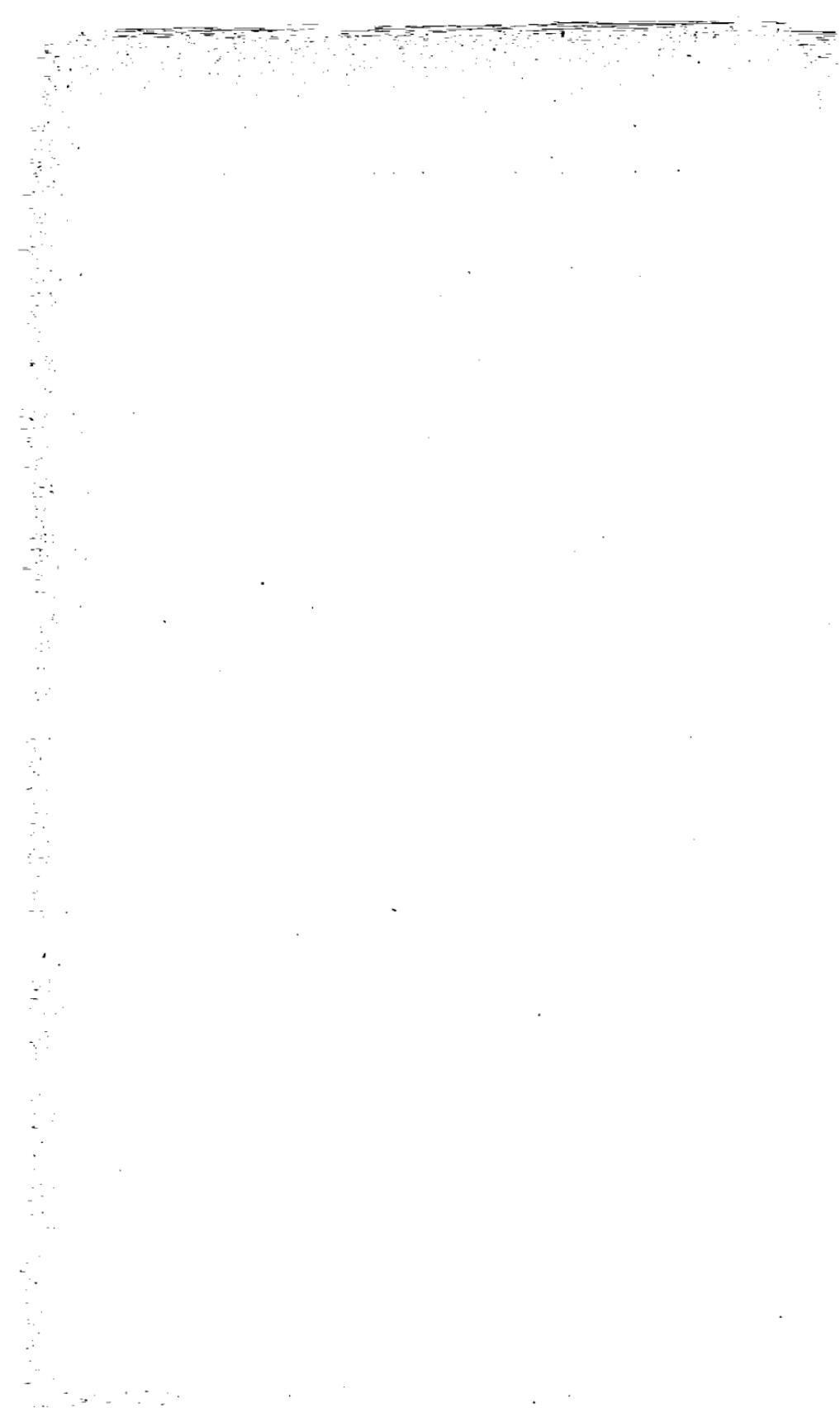
entre Brignoles et Le Val, aurait été, au XII^e siècle, un prieuré de la collégiale de Pignans.

3^e La chapelle de N.-D. de l'Annonciade est d'origine très ancienne, mais on ne connaît pas l'époque de sa constitution. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait en 1533, car il est dit dans une délibération des représentants de la communauté, en date du 5 octobre 1533, que le sieur Antoine Decosme s'est rendu à Marseille, devers notre S. P. le pape, *lequel lieu a donné une indulgence pour la Nonciade.*

Le 6 avril 1549, le conseil de la communauté ordonna aux Prieurs de cette chapelle, de faire publier dans tout le diocèse d'Aix, les bulles relatives à cette concession d'indulgence. A la suite de cette publication, beaucoup de personnes étrangères au pays se rendirent au Val, pour visiter l'Annonciade et y gagner indulgence. Ce fut au point que la commune se vit dans l'obligation de faire agrandir la chapelle. Les travaux, commencés le 6 avril 1563, furent terminés l'année suivante. La date 1564 est inscrite sur une pierre, au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle.

Les chapelles dont il vient d'être parlé, vendues en 1793, furent, lors de la restauration du culte, gracieusement mises à la disposition de la commune par leurs acquéreurs. Elles sont aujourd'hui légalement reconnues comme *Chapelles de Secours.*

Dr H. REY.



NOTICES NÉCROLOGIQUES

Le Docteur Auguste BARRALLIER

Le 20 octobre dernier, s'est éteint, dans sa 84^e année, le docteur Auguste Barrallier, directeur du service de santé de la marine en retraite.

Barrallier était officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, membre correspondant des Académies de médecine de Paris et de Madrid.

Ses communications scientifiques, en langue espagnole, qu'il écrivait couramment, lui avaient doublement valu ce dernier titre.

L'association locale des médecins de l'arrondissement de Toulon l'a toujours compté parmi ses affiliés les plus dévoués.

Barrallier était, aussi, membre titulaire de l'Académie du Var, depuis l'année 1847.

Malheureusement, notre regretté collègue fut éloigné, malgré lui, de nos réunions mensuelles, sans cesser toutefois de s'intéresser à nos travaux, d'abord par ses longues navigations, après elles par les exigences d'un professorat absorbant, plus tard par un changement de résidence, et, en dernier lieu, par suite des fatigues, accumulées, d'une existence toute de labeur et largement dépensée.

Barrallier fut, en effet, un travailleur résolu et un médecin de valeur, grâce à la précision de ses diagnostics et à l'abondance de ses ressources thérapeutiques, qu'il puisait, avec discernement, dans ses solides connaissances en matière médicale, cette branche si importante et si épineuse, à la fois, de nos Études, qu'il sut, ainsi, enseigner avec une sérieuse compétence.

Et pour en mieux faire saisir, par ses plus jeunes auditeurs, les passages difficiles, et ils fourmillent, en matière médicale, il se plaisait parfois à employer des expressions peu usitées, véritables néologismes même, mais vocables précis d'une portée foucièrement topique.

Ses qualités pratiques s'opposaient à son isolement dans l'enceinte d'un hôpital. Aussi, dès son accession au professorat, vit-il venir, à lui, une nombreuse clientèle civile.

Dans ce nouveau milieu, toujours parsemé de difficultés et de surprises, il sut se montrer discret, habile, généreux. Aussi son souvenir ne s'effaça jamais, au foyer des anciennes familles toulonnaises, où son nom est toujours redit avec le plus affectueux respect.

Sa nomination au grade de Directeur, entraînant son éloignement de Toulon, il dut renoncer à la pratique civile. Il comprenait trop, d'ailleurs, l'importance et les exigences de ses nouvelles fonctions, pour ne pas s'y consacrer tout entier.

Dès lors, on le vit, à Rochefort, absorbé, du matin au soir, par les multiples détails de la direction médicale de ce grand port militaire. Il ne s'en écartait, par intervalles, que pendant quelques heures, qu'il consacrait à sa collaboration au dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques publié sous la haute direction de M. le professeur Jaccoud.

Labor improbus omnia vincit.

C'est à Rochefort, que vint l'atteindre, la limite d'âge, réglementaire, de la retraite.

Tel a été Barrallier, dans sa longue et laborieuse carrière.

Et quand on songe à tout ce qu'il a embrassé et cumulé souvent, et toujours avec succès : Service d'hôpital, professorat et pratique civile, directions d'école et de service général, on serait tenté de dire, de lui, sans trop d'exagération, qu'il sut mettre exceptionnellement en défaut, l'universel proverbe : *Qui trop embrasse, mal étreint.*

Je suis heureux d'avoir été chargé par M. le président de l'Académie du Var d'écrire cette notice sur mon ancien et sympathique collègue Barrallier, avec lequel et plusieurs autres camarades, j'ai partagé, pendant de longues années, les besognes du service hospitalier, de l'enseignement et des jurys de concours.

En l'écrivant je me suis inspiré de la pensée, si vraie de Reveillé-Parize que « les justes éloges sont un parfum qu'on réserve pour embaumer les morts. »

DOCTEUR OLLIVIER,

Ancien professeur et médecin en chef à l'Ecole
de médecine navale de Toulon.



Le Docteur Gustave LAMBERT

Messieurs,

L'Académie du Var vient d'être cruellement éprouvée par la mort inopinée du Dr Lambert, un de ses membres les plus anciens et les plus distingués. Le jeudi, 10 novembre 1898, le Dr Lambert rentrait chez lui, vers midi, venant de faire au Cercle sa séance habituelle de lecture. En montant l'escalier, il est pris d'un vertige et tombe ; des amis, des voisins le relèvent ; on l'aide à monter dans son appartement, il reprend pleinement ses sens, il se met au lit. Hélas ! L'heure fatale était marquée pour lui ! Peu d'instants après, il rendait le dernier soupir, et cette belle intelligence était à jamais éteinte !

Il est des personnes pour lesquelles on ne s'habitue pas à l'idée de les voir mourir un jour ; tel notre regretté collègue. Nous savions bien qu'il était d'un grand âge ; mais aucun signe de décrépitude, comme il arrive chez les vieillards, ne venait chez lui en témoigner. Nous le trouvions toujours le même, avec le bienveillant sourire qui éclairait son visage, sa gracieuse bonhomie, la même correction de manières, de langage et de tenue ; — et toujours serviable, affectueux, la main tendue. Si sa grande taille s'était un peu voûtée, s'il avait neigé sur sa tête... on ne s'en apercevait guère ; car ses facultés étaient restées entières, entière

son intelligence et il avait conservé dans son intégrité sa vaste érudition, trésor amassé pendant une longue vie de travail et d'étude.

Il y a deux parts à faire dans la vie du Dr Lambert : Une première comprend les années passées dans le Corps de Santé de la Marine ; pendant la seconde, le chercheur, le curieux des lettres et des choses relatives à l'histoire de Provence, a consacré les loisirs de la retraite à des travaux historiques de haute valeur et justement appréciés.

I

Lambert (Louis-Gustave) est né à Toulon le 29 décembre 1818.

Le 9 août 1840, âgé de 21 ans, il est admis comme chirurgien de 3^e classe (c'est ainsi que l'on désignait alors les aides-médecins d'aujourd'hui) dans le Corps de Santé de la Marine, qu'il ne devait quitter que le 24 mars 1870, après trente ans de bons et loyaux services.

Dans ce premier grade, il ne fait à terre que de brefs séjours, et nous le voyons successivement embarqué sur le *Marengo*, le *Grégeois*, le *Chamois*, le *Phare* et le *Souvenain*.

Lambert avait à peine cinq ans de grade, lorsqu'il est nommé, à la suite d'un brillant concours, chirurgien de 2^e classe (22 juin 1844).

Un an après (7 août 1846), il est désigné pour embarquer sur le brick le *Messager*, un des navires de la Station

de la Côte Occidentale d'Afrique. Pendant plus de deux années consécutives, Lambert séjourna sur cette côte insalubre. Il revient dans la mère-patrie et se repose de cette longue et pénible navigation, tout en faisant le service, que comportait son grade, dans les hôpitaux. Puis il reprend la mer sur le *Calon*, la *Perdrix*, la *Salamandre*, l'*Asmodée*. Le grade de chirurgien de 2^e classe est celui qui comporte les plus fréquents embarquements. Pendant neuf années passées par lui dans ce grade, Lambert a vécu six ans à la mer. Cette laborieuse période de sa carrière fut récompensée par la croix de Chevalier de la Légion d'honneur (2 octobre 1854).

Le 4 mai 1854, Lambert était nommé, au concours (la faveur et le choix n'ont rien à voir dans sa carrière), chirurgien de 1^{re} classe (4 mai 1854). Vers la fin de cette même année, nous le voyons médecin-major du *Bayard*. Il prend part sur ce vaisseau à la rude campagne de Crimée.

A son débarquement de ce navire, Lambert remplit, à l'hôpital principal de la Marine, les fonctions importantes de chef de clinique chirurgicale, sous les ordres d'un chef d'une aménité incertaine, le Directeur Reynaud. Il se montre là, ce qu'il fut toujours, serviteur exact et dévoué, bienveillant pour les jeunes collègues placés sous sa direction, attentif et serviable pour les malades confiés à ses soins.

Dans maintes circonstances, il fait preuve d'une sagacité, d'un sens chirurgical que savent reconnaître et apprécier les médecins qui l'entourent. Parlerai-je de cette trépanation de l'os frontal qui sauva la vie à un marin, ancien blessé du siège de Sébastopol ? L'observation de ce fait est relatée tout au long dans la thèse de Lambert, mais ce que l'auteur ne dit pas, — car il est aussi modeste que perspicace — il

ne dit pas que c'est lui qui a deviné, en quelque sorte, la présence à l'intérieur du crâne d'un fragment de la table interne de l'os. Or, cette esquille comprime le cerveau, détermine des syncopes, des convulsions épileptiformes, des accidents d'une gravité exceptionnelle qui mettent, à bref délai, la vie de cet homme en danger. L'opération permet l'extraction du fragment osseux et l'homme est sauvé.

J'ai sous les yeux cette très remarquable thèse du doctorat : *Considérations sur les fractures du crâne*; elle est du 9 janvier 1858. Lorsqu'il la soutenait, Lambert était déjà médecin de 1^{re} classe ; il avait alors près de 40 ans. Il ne faut pas s'en étonner. A cette époque lointaine, l'organisation du Corps de Santé de la Marine était autre qu'aujourd'hui. Des embarquements fréquents, coupés par de très courts séjours à terre ; des navigations lointaines et de longue durée ; de plus, la préoccupation constante du concours qu'il fallait passer pour arriver à chaque grade : tous ces empêchements venaient, quoi qu'on en eût, mettre des obstacles, parfois insurmontables, à l'acquisition du titre de docteur. C'était, comme à la dérobée, qu'on courait à la Faculté la plus voisine, passer les examens préparatoires au doctorat. C'est ce qui advint pour Lambert. Le Directeur actuel du Service de Santé de la Marine au port de Toulon, le Dr Merlin, le disait fort justement sur sa tombe : « C'est l'histoire, en quelque sorte banale, de la plupart de ses contemporains, de toute une génération qui a fait du Corps de Santé de la Marine ce qu'il est aujourd'hui. »

Vers cette époque, notre regretté collègue fut appelé à remplir l'emploi de Secrétaire du Conseil de Santé, poste de confiance, dont le titulaire acquiert par la force des choses une certaine prépondérance sur ses camarades. Lambert, dans l'exercice de ces délicates fonctions, ne se départit

jamais de sa bienveillance, de ce besoin d'obliger, caractéristique de toute son existence, qui lui a valu des amitiés nombreuses et durables.

En février 1859, Lambert est médecin-major du vaisseau le *Napoléon*, dans l'Escadre de la Méditerranée ; cette force navale est mouillée devant Venise. Deux transports arrivent d'Algérie, bondés de troupes. L'encombrement, des circonstances particulières de navigation ont fait naître parmi ces troupes les germes du typhus. Il faut absolument isoler les malades, car il s'agit d'une maladie éminemment transmissible. Les ordres sont donnés ; une hôpital temporaire sera établi sur la Petite Lossini. C'est au Dr Lambert qu'en est confiée l'installation et la périlleuse direction. En une demi-journée, avec l'aide de quelques jeunes collègues dévoués, tout est prêt, et près de 100 malades lavés, nettoyés, dépouillés de leurs effets contaminés, sont installés dans d'excellentes conditions. L'épidémie typhique était enrayée.

En 1864, le Dr Lambert est nommé médecin principal et envoyé au Mexique. Nous venons de le voir aux prises avec le typhus ; à la Vera-Cruz, c'est la fièvre jaune qui règne en permanence. La maladie frappe un peu partout, sur les équipages et sur les états-majors ; le danger est de tous les jours, de tous les instants, pour les médecins surtout, tenus de par leur service à passer des heures auprès des malades dans le foyer même de l'épidémie.

Lambert conserve, dans ces circonstances graves, tout son sang-froid, sa sérénité d'âme, son calme courage. En veut-on la preuve ? Pour se reposer des fatigues professionnelles, il emploie ses moments de loisir à mettre en ordre les notes qui lui serviront plus tard à écrire son beau livre sur les Guerres de religion en Provence.

La croix d'officier de la Légion d'honneur vint justement récompenser les services du médecin principal de la Division navale du Mexique (12 juillet 1865).

Revenu en France à la fin de l'année 1865, Lambert y continue ses services dans les hôpitaux et prend sa retraite peu d'années après (1870). « Il n'eut tenu qu'à lui, fait remarquer le Dr Merlin, de parvenir à un grade plus élevé que celui de médecin principal. » — Mais ce sage avait borné là ses ambitions, et il se retire du service, laissant un passé digne de tous les respects, pour se vouer tout entier à sa famille et à ses chères études sur l'histoire de la Provence.

II

L'ouvrage, dont j'écrivais tout à l'heure le titre, fut la première publication du Dr Lambert. *L'Histoire des Guerres de Religion en Provence*, éditée à Toulon, en 1870, se compose de deux volumes.

« J'entreprends, dit notre collègue, le récit de l'époque la plus sombre et la plus tourmentée de l'histoire de la Provence ; celle qui s'étend de l'année 1530 à l'année 1598, et comprend l'histoire de nos guerres religieuses, depuis l'introduction de la Réforme jusqu'à la promulgation de ce grand acte d'apaisement et de justice, connu sous le nom d'*Edit de Nantes*, qui fonda et établit en France la liberté de conscience. »

En quelques pages lumineuses l'auteur, avant de s'enga-

ger dans le récit des faits, montre comment la Réforme trouvait un champ favorable dans le Languedoc, la Guyenne, le Dauphiné; tandis que la Provence proprement dite, restait attachée à la foi catholique. « Attendu, dit-il, que le peuple y regardait la religion catholique comme la première loi du pays et les libertés municipales comme inhérentes au catholicisme, qui les avait toujours protégées et pouvait seul les maintenir... Et c'est ainsi, que l'on vit ces populations du Midi, ardentes, impressionnables, et intelligentes, se jeter sur les champs de bataille avec l'impétuosité et la passion que comportent les caractères méridionaux, avec une ardeur impitoyable... On vit néanmoins, dans ces sombres guerres religieuses et civiles, apparaître des caractères mâles et vigoureux qui, s'ils ne sauvent pas la Provence du reproche de fanatisme, la sauvent au moins du mépris de la postérité. Nos pères eurent plus de passions que des vices; ces passions furent violentes, terribles, mais elles furent franches et étrangères à la basseesse. Les grandes luttes qu'ils soutinrent, doivent être pour nous, les fils libres et heureux de ces hommes coupables, mais convaincus, une source féconde en enseignements pour le présent et en espérances pour l'avenir. »

J'ai tenu, Messieurs, à vous faire entendre ce fier et beau langage.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'analyse de cette œuvre d'un si puissant intérêt. Qu'il me suffise de dire que ceux qui se donneront la tâche facile de la lire y trouveront un charme particulier. Après avoir apprécié les qualités maîtresses de l'écrivain : Correction de la phrase, netteté et précision du style, adaptation exacte de l'expression à la pensée (qualités que nous retrouvons dans tout ce qui est sorti de cette plume éminemment française), ils n'hésite-

ront pas à reconnaître que jamais, dans le courant de son récit, le Dr Lambert ne s'est laissé émouvoir, comme dit l'historien De Thou, cité par lui, par « aucun ressentiment qui le put emporter hors des voies de la justice et de la vérité. »

Comme prélude à l'*Histoire de Toulon*, Gustave Lambert écrit un Mémoire d'histoire locale : « *Les Consuls de Toulon. Commandants militaires et Lieutenants du Roi au Gouvernement de la Ville* ; puis une notice biographique sur un artiste toulonnais : *Nicolas Laugier, graveur d'histoire, sa vie et ses œuvres*.

En 1882, paraît le volume : *Le Régime municipal et l'affranchissement des communes en Provence au Moyen-Age*. Comment pourrai-je, ici, en quelques lignes, vous donner une idée, même approximative et imparfaite, de cette œuvre considérable, dans laquelle l'auteur, après avoir établi la délimitation géographique des peuplades qui, avant la conquête romaine habitaient le Midi de la Gaule, nous initie à la genèse et à l'évolution au milieu de ces populations, des institutions communales, importées par le conquérant, avec les premiers éléments de la civilisation. « Les différents peuples, dit le Dr Lambert, qui couvraient le sol de la *Provincia Romana*... s'étaient trouvés transportés sur le seuil de la civilisation romaine, le jour où ils avaient été rattachés à une cité municipale. La physionomie des villes et des campagnes s'était transformée en même temps que les mœurs s'adoucissaient et les esprits se civilisaient. Aux villes de terre et de bois avaient succédé des villes de pierre et de marbre... Bientôt les fils des Saliens, comme les descendants des intrépides montagnards des Alpes, furent acquis à la civilisation par les institutions romaines. Ils se prirent à aimer et à respecter la loi écrite,

et ils devinrent des citoyens municipaux, jaloux de leurs droits et attentifs à les exercer... La société gauloise fut absorbée par l'élément romain ; vainqueurs et vaincus, ne formèrent plus qu'une grande famille gallo-romaine, vivant sous les mêmes lois, pliée aux mêmes obligations et jouissant des mêmes libertés. »

Les vicissitudes par lesquelles passèrent les institutions communales de la Provence pendant la période de l'Empire d'Occident, sous la domination des Goths, sous celle des Franks sont développées amplement dans le livre de notre savant et regretté confrère. Avant de le fermer, laissez-moi vous lire ces lignes, par lesquelles il se termine ;

« Nos pères eurent tous les courages et tous les dévouements ; ils fondèrent, organisèrent et défendirent la commune, telle qu'elle existe encore aujourd'hui

.... En entrant en fonctions, nos vieux consulaires juraient de faire tout ce qu'ils croyaient utile au pays, et de s'abstenir de tout ce qui était inutile, *utilia agere, inutilia prætermitttere* ; il y a un monde écroulé entre ce serment sacré et nous. Que si nous en cherchions la raison, nous la trouverions, à notre grande confusion, dans l'oubli de cette sublime et héroïque vertu, qui, dit Nicolas Pasquier, est celle qui est employée pour le profit et salut de la chose publique. »

En suivant l'ordre chronologique des productions du Dr Lambert, je trouve un Mémoire qu'il nous lisait ici même, il y a peu d'années : *L'œuvre de la Rédemption des captifs à Toulon* et ensuite une *Etude sur le Siège de Toulon en 1707, d'après des documents inédits*. Quelque intérêt que présentent ces mémoires, je n'en inscris que le titre, tant j'ai hâte d'arriver à l'ouvrage qui me paraît être l'œuvre capitale de notre collègue, celle qui

fut comme le couronnement de ses recherches historiques.

Les quatre volumes que comprend l'*Histoire de Toulon* constituent, à mon sens, le monument le plus grandiose qu'un citoyen ait jamais élevé en l'honneur de sa ville natale. Cette ville, notre collègue l'aimait de tout son grand cœur. Ecoutez en quels termes il en parle à la première page de son livre : « Toulon, par ses origines romaines, ses efforts et ses luttes pour fonder et maintenir ses libertés municipales, sa fortune heureuse qui a fixé dans son enceinte fortifiée et au bord de sa rade immense le plus grand arsenal maritime de la France, le rôle considérable et souvent glorieux que l'intérêt politique lui a assigné comme ville frontière et port de guerre, Toulon, dis-je, mérite, par son histoire, l'attention de ceux pour qui le passé est un enseignement. Je vais essayer de raconter les annales de cette ville, dans laquelle je suis né et où sont tous mes souvenirs et toutes mes affections. »

Et plus loin : « Je n'ai pour écrire l'histoire de la ville où fut mon humble berceau que l'amour que j'éprouve pour elle, et la passion qui depuis de longues années me pousse à remonter dans son passé pour étudier ses actes. En racontant les annales toulonnaises, il me semble, comme le disait Ovide il y a dix-huit siècles, que j'accomplis un labeur pieux : *Et pius est patriæ facta referre labor.* »

Ce n'est pas ici le lieu de faire une analyse de l'*Histoire de Toulon* : vous avez d'ailleurs, Messieurs, tous lu ce bel ouvrage, et tous, vous avez pu apprécier la sage et judicieuse ordonnance, suivant laquelle sont groupés et présentés les faits survenus en cette ville, depuis ses origines lointaines, jusqu'à la Révolution. Et si nous vou-

Ions savoir pourquoi le Dr Lambert n'a pas poursuivi cette Etude jusqu'à l'époque contemporaine, lui-même va nous le dire, avec sa gracieuse bonhomie, à la dernière page de son livre :

« Les États-Généraux s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789. Ici se termine la tâche que je m'étais imposée. J'ai écrit les annales de ma chère ville natale avec un respect religieux de ce que je crois être la vérité..... Je m'arrête donc au seuil de la Révolution. Aussi bien, pourquoi pousserais-je mon Etude plus loin ? Je touche à l'âge que les Romains dénommaient *senectus* et le récit de nos discordes civiles ne convient pas aux préoccupations de la fin de la vie. » — Le dernier volume de l'*Histoire de Toulon* a été publié, nous avons dit, en 1892 ; le Dr Lambert avait alors 72 ans. Sa merveilleuse intelligence n'a subi jusqu'au dernier jour aucune éclipse ; sans doute il aurait pu, si tel avait été son désir, conduire son œuvre jusqu'à nos jours.

Ce n'est pas que cet ami de l'histoire eut renoncé à ses recherches préférées. Non certes, car l'habitude du travail était pour lui comme une seconde nature. Nous l'entendons en effet, peu d'années après, lire à l'Académie son remarquable Mémoire sur *Les anciens Seigneurs de Toulon*.

Vers cette même époque (1896) il adresse au chef du Service du Génie militaire de Toulon une Etude sous le titre : *Les fortifications et les agrandissements de la ville de Toulon*. Ce manuscrit, vivement apprécié, si j'en juge par la lettre de remerciements et les félicitations du destinataire, est déposé aux archives du génie militaire de cette ville.

Enfin, elle porte la date de la présente année 1898, la curieuse Etude du Dr Lambert sur *Le Couvent des*

Frères Prêcheurs de Toulon. — Mais ce n'est pas tout, car ce travailleur est mort, pourrait-on dire, la plume à la main. Au moment où l'heure fatale est venue le surprendre il achevait une *Etude chronologique et biographique sur les Evêques de Toulon.*

Tel fut celui que nous regrettons. Homme de bien, écrivain distingué, favorisé à un haut degré des dons du cœur et des facultés de l'esprit, le Dr Lambert représentait une personnalité éminente. Son souvenir sera pieusement conservé parmi nous.

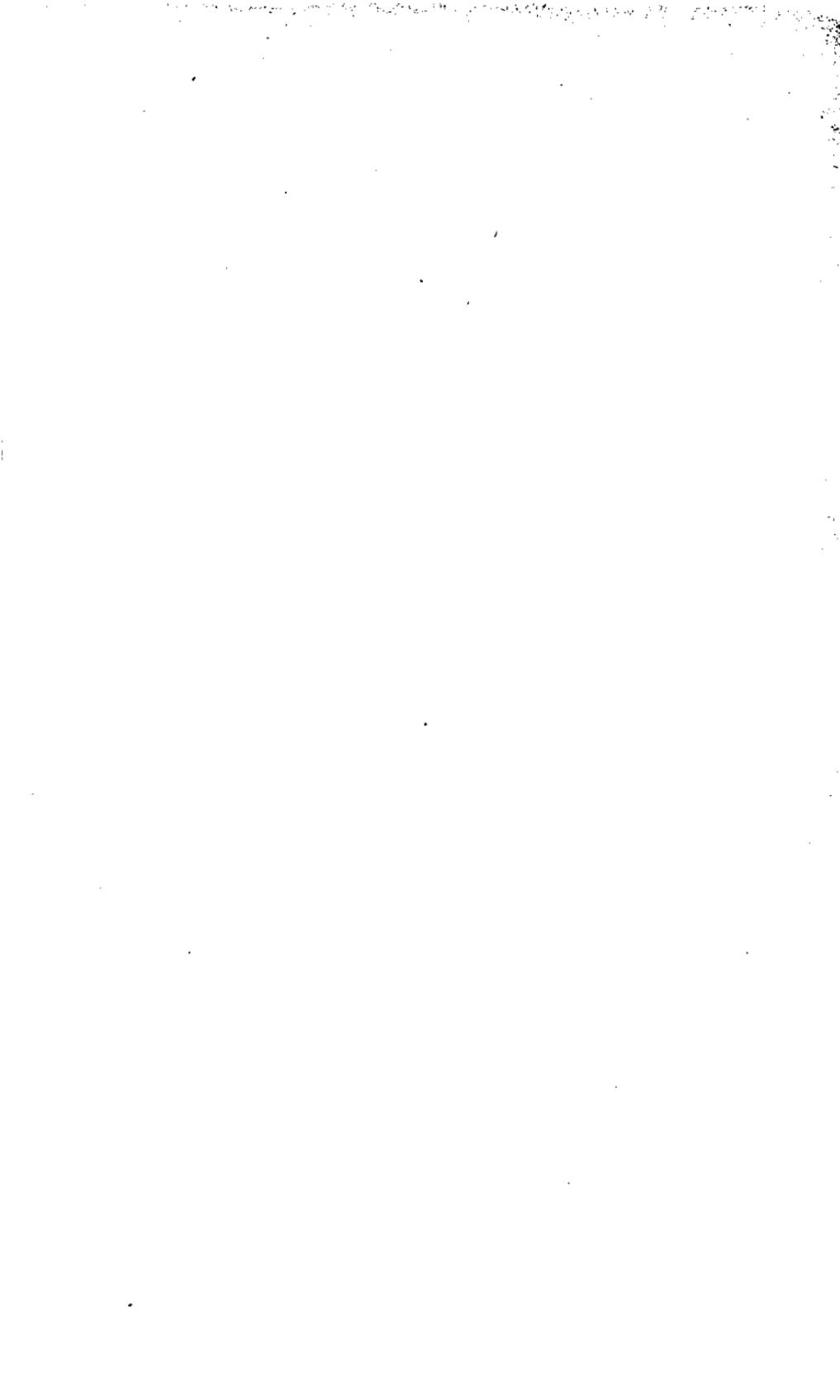
Dr H. REY.



TABLE DES MATIÈRES

1898

	Pages
Liste générale des Membres de l'Académie du Var.....	v
Le Couvent des Frères Prêcheurs de Toulon, par le Dr G. LAMBERT.....	1
Histoire de Trois Héros Varois, par L. BOURRILLY.....	59
Un mot sur la Philosophie ésotérique ou théosophie, par V. GUGLIELMI-RUYER	97
Le Vieux Navire, poésie, par M ^{le} Marguerite-Marie DE MAR- TINENG	113
Litanies d'Amour, poésies, par François ARMAGNIN.....	117
La Cour de Milès Standish, poème traduit de l'anglais, par Ad. LEJOURDAN.....	131
L'Oppidum du quartier rural de la Collette, à Carnoules (Var) par Paul GUILLABERT.....	161
Notice historique sur l'Église et les Chapelles du Val, par le Dr H. REY.....	167
Notices nécrologiques :	
Le Docteur Auguste Barrallier, par le Dr OLLIVIER..	179
Le Docteur Gustave Lambert, par le Dr H. REY	183



HISTOIRE
DE
T O U L O N

Par le Dr G. LAMBERT

Depuis les origines de la ville jusqu'à
la Révolution française

4 volumes in-8°.

PRIX : **20** francs, francs de port.

S'adresser à M. le Secrétaire général de l'Académie du Var.

PUBLICATIONS DE L'ACADEMIE DU VAR

PREMIÈRE SÉRIE

De 1832 à 1865. — 29 volumes in-8°.

DEUXIÈME SÉRIE

- 1868. — 1 volume in-8° de 358 pages.
- 1869. — 1 volume in-8° de 536 pages.
- 1870. — 1 volume in-8° de 358 pages.
- 1871. — 1 volume in-8° de 391 pages.
- 1872. — 1 volume in-8° de 334 pages.
- 1873. — 1 volume in-8° de 480 pages.
- 1874-75-76. — 1 volume in-8° de 406 pages.
- 1877-78. — 1 volume in-8° de 475 pages.
- 1879-80. — 1 volume in-8° de 498 pages.
- 1881. — 1 volume in-8° de 334 pages.
- 1882-83. — 1 volume in-8° de 534 pages.
- 1884-85. — 1 volume in-8° de 508 pages.
- 1886. — 1 volume in-8° de 332 pages.
- 1887-88. — 1 volume in-8° de 480 pages.
- 1889-90. — 1 volume in-8° de 508 pages.
- 1891-92. — 1 volume in-8° de 480 pages.
- 1893-94. — 2 volumes in-8° de 432 pages.
- 1895. — 1 volume in-8° de 228 pages.
- 1896. — 1 volume in-8° de 480 pages.
- 1897. — 1 volume in-8° de 496 pages.



